
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2017

La séance est ouverte à 16 heures 25 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - M. Loïc CHABRIER - M. Damien BERTHILIER - M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON – Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI – M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Hervé MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Dany MONTOIS (absente)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

Mme Christelle GACHET (en retard, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

Mme Laura GANDOLFI (en retard, pouvoir à M. Didier VULLIERME)

Mme Farida CASOLI (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Myriam GROS-IZOPET (en retard, pouvoir à M. Ali Mohamed AHAMADA)

M. Ikhlef CHIKH (en retard, pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ)

M. Mathieu SOARES (en retard, pouvoir à Mme Djamila GHEMRI)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS (en retard)

Mme Yasmina SALHI (en retard)

Mme Chafia TIFRA (en retard, pouvoir à M. Loïc CHABRIER)

M. Movses NISSANIAN (absent)

M. Olivier BAUD (absent)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Régis LACOSTE (pouvoir à Mme Virginie PANICO)

M. Richard MORALES (pouvoir à M. Hervé MOREL)

M. Stéphane PONCET (en retard)

Mme Michèle MOREL (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais demander à Jonathan Bocquet de procéder à l'appel nominal.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal.)

Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées.

Nous allons adopter les procès-verbaux puisqu'il y en a deux pour la séance du 3 juillet et celle du 17 juillet 2017. Il n'y a pas d'observations particulières ? *(Non)*

Je les mets successivement aux voix.

Pour le procès-verbal de la séance du 3 juillet ?

- Adopté à l'unanimité -

Pour le procès-verbal de la séance du 17 juillet ?

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance comme chaque fois des actes que j'ai été amené à signer à travers la délégation que me donne l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui est jointe aux convocations.

Je vous annonce la date du prochain Conseil Municipal comme nous le faisons chaque fois : le lundi 20 novembre 2017.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil, je donne en ce début de séance deux informations.

La première émane de M. Morales qui m'a fait part de sa décision de démissionner de son poste d'élus municipal de Villeurbanne, démission qui sera effective à compter du 1^{er} octobre 2017. Cela a été évoqué lors de la conférence des présidents. J'en ai informé le préfet mais, dans ce cas, c'est le maire qui est le premier destinataire de la lettre.

Conformément à ce qu'indique M. Morales, pour ce Conseil, il est encore excusé, mais pour le prochain, il ne sera plus là. Il sera remplacé sur la liste, à l'époque une liste commune, par la personne qui était derrière, Mme Dominique Itri, qui sera convoquée au prochain Conseil et qui aura affaire avec l'administration de la Ville avant pour remplir les formalités nécessaires.

J'attendais que ce soit fait ce soir pour adresser un mot personnel à M. Morales puisqu'il m'a dit que les circonstances de la vie le contraignaient à diminuer de façon radicale l'ensemble de ses activités professionnelles et politiques. Il se voit, dit-il, dans l'obligation raisonnable de démissionner de son poste d'élus municipal. Cela pouvait être porté à connaissance. Je lui répondrai en enregistrant cette démission et en accompagnant aussi le propos d'un commentaire plus personnel puisque nous avons siégé ensemble ou à côté pendant de nombreuses années dans ce Conseil Municipal.

La deuxième information émane de M. Martin, en tant que président du groupe Les Républicains, qui m'informe de la dissolution du groupe Les Républicains qui est constitué de M. Martin, Mme Maurice, M. Lacoste, Mme Panico et Mme Haziza. Il m'informe dans la même lettre d'un nouveau groupe qui s'appelle Les Républicains-

Changeons Villeurbanne, constitué de M. Martin, Mme Maurice, M. Lacoste et Mme Panico. Ces quatre personnes ont joint au courrier de M. Martin un courrier m'indiquant qu'elles adhéraient à ce groupe.

Le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne (excusez-moi si je dis « Les Républicains », on peut parfois raccourcir le propos) sera composé de quatre personnes et, de fait, Mme Haziza siègera dans les non-inscrits sauf s'il y avait des évolutions. Pour l'instant, c'est ainsi.

Voilà mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil. Nous avons un peu changé la façon dont il avait été ordonné mais cela a été évoqué en conférence des présidents. Il y a deux délibérations dont M. Vullierme est rapporteur que nous avons mises en début de séance.

1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MTONMARCHÉ – ADPM- PROJET DE REDYNAMISATION DU MARCHÉ MANUFACTURÉ DU QUARTIER GRANDCLEMENT – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Maurice pour deux minutes.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Juste un mot très rapide puisque la délibération dit bien des choses.

Elle fait suite au déplacement du marché forain manufacturé de la place Grandclément sur le secteur de la rue Poizat et du parking attenant à la gare de Villeurbanne. Il a connu quelques difficultés à démarrer et à retrouver sa clientèle d'origine. La Ville de Villeurbanne a accepté, dans un premier temps, de ne pas facturer les droits de place aux commerçants de ce marché sur le premier trimestre 2017. Pour redonner un coup d'accélérateur à la vie commerçante de ce marché, elle a organisé avec l'association MtonMarché une opération qui vise à donner de la visibilité aux commerçants, les 10 et 17 septembre. La Ville finance cette opération à hauteur de 5 000 €. C'est ce qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

De nouveau, le marché Grandclément est encore à l'honneur ce soir, et je ne pense pas que ce soit la dernière fois en plus. Vous nous demandez l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association MtonMarché, association qui a pour but d'aider à redynamiser ce marché par des actions le dimanche matin sur Grandclément, actions menées les 10 et 17 septembre pour les premières.

Le déplacement de ce marché a engendré pour les commerçants des changements d'habitudes de leur clientèle et une diminution drastique de leur chiffre d'affaires depuis le mois d'octobre 2016. À ce jour, soit presque un an après ce déplacement, les commerçants sont toujours très inquiets, leur perte de revenus étant toujours catastrophique.

Pour aider à compenser cette perte, vous nous avez déjà demandé au Conseil Municipal de mars de voter l'exonération des droits de place pour le 2^{ème} trimestre de cette année. Au prochain Conseil Municipal, qu'allons-nous encore voter pour ce marché ?

Nous savons tous que ce marché est mal placé, trop excentré, pas de distributeur d'argent à portée, des toilettes très éloignées, des produits manufacturés de qualité médiocre, bref, tout cela accentue les problèmes liés à ce déplacement.

Malgré les nombreuses réunions de quartier et sur place, rien n'est statué officiellement sur ce marché à ce jour. Alors, je vous repose la question, allons-nous chaque année (c'est-à-dire au minimum cinq ans) exonérer les commerçants des droits de place, distribuer des subventions faisant croire à un semblant d'intérêt de la municipalité ou allons-nous vraiment nous poser les vraies questions ?

À savoir, devons-nous conserver un marché manufacturé ? C'est une réflexion sur laquelle nous devons travailler, nous les élus et les habitants du quartier, car si c'est oui, une requalification de la qualité s'impose, avec moins de nuisances pour les habitants. Si c'est non, quel avenir pour ces forains et quel accompagnement leur proposer, sachant que le marché manufacturé amène une population extérieure au quartier dont nous nous passerions bien ?

L'automne et l'hiver arrivent à grands pas et je ne pense pas que ces saisons soient les meilleures pour leur pouvoir d'achat, et au printemps, nous serons de nouveau obligés de dépenser de l'argent public pour panser une situation sans fin.

Les habitants du quartier et moi-même attendons de votre part des réponses nettes et précises, un peu de courage politique permettrait au quartier Grandclément de retrouver une certaine sérénité et une qualité de marché non négligeable.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à M. Vullierme mais le courage pour vous serait d'aller jusqu'au bout et de dire que vous souhaitez la suppression du marché. Parce qu'à vous entendre, c'est quand même ce qui est là. Au moins, vous avez à la fin le mérite de poser les vraies questions mais comme vous le faites sur le mode interrogatif et avec les attendus que vous avez, on voit quelle est votre position.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, les qualificatifs que vous utilisez en parlant de produits de qualité médiocre qui au final sont les mêmes produits que ceux qui étaient déjà vendus sur la place Grandclément avant son déplacement montrent le peu de considération que vous avez pour ces professionnels, pour ces commerçants qui essaient aujourd'hui de travailler, d'apporter un service.

Mme Martine MAURICE.- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit quand même !

M. LE MAIRE.- Madame Maurice, nous vous avons entendue, l'échange peut être courtois mais, en même temps, n'interrompez pas M. Vullierme.

M. Didier VULLIERME.- Ces professionnels essaient d'apporter un service à la population villeurbannaise mais pas seulement, il est vrai que l'on n'est pas centré sur le microquartier de la gare Grandclément et que ce marché qui est un des plus importants de l'agglomération lyonnaise a une portée beaucoup plus large que ce secteur.

La réponse est simple : oui, nous souhaitons conserver ce marché sur Grandclément, un marché attenant au marché alimentaire puisque, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, seule la synergie des deux marchés peut leur permettre à l'un comme à l'autre de fonctionner. Si on déplaçait plus loin le marché manufacturé, il est certain que ce serait le conduire à sa perte et à sa mort, et autant le supprimer tout de suite. C'est peut-être ce que vous souhaitez.

Nous, nous souhaitons le conserver pendant le temps qui sera celui de la conception du projet urbain, de l'arrivée du tramway T6, pour voir comment ce secteur sera reconfiguré et comment nous pourrions réintégrer le marché manufacturé et le marché alimentaire pour leur permettre de se développer.

Quant à la question sur la population dont on se passerait bien à Villeurbanne, vous auriez pu être plus explicite. Je n'ai pas bien compris quelle population était souhaitable et quelle population n'était pas souhaitable. Sur les marchés, nous souhaitons accueillir tout le monde, tous ceux qui veulent y passer un moment et qui souhaitent y consommer.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix cette délibération.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Bravo pour deux minutes.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Là aussi, la délibération est explicite. C'est une délibération qui revient tous les ans, qui revient à verser à trois associations qui sont le Cyclub, La Prévention Routière et Les Droits du Piéton une subvention pour leur permettre d'agir sur notre territoire, mais j'en dirai plus selon les propos de notre collègue Hector Bravo.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, Monsieur le Maire, l'objet de cette courte intervention était juste pour attirer l'attention sur le fait qu'il est normal que nous subventionnions des associations qui se préoccupent de la qualité de nos routes, de la vie des cyclistes sur nos routes, mais vous n'êtes pas sans savoir que, dans la communauté urbaine, la métropole de Lyon, mais aussi dans d'autres grandes villes, lorsqu'on met les cyclistes sur la route, il y a plus d'accidents, qui parfois sont du fait des cyclistes eux-mêmes, de leur propre comportement, mais souvent aussi du comportement même des automobilistes.

Nous pourrions, je crois, travailler cette question sur la mortalité des cyclistes et l'accidentologie, notamment en aménageant nos voiries de façon différente et en cessant de peindre simplement des voies cyclables là où circulent des automobiles qui ont une carrosserie plutôt solide et qui ont une autorisation de circuler à 50 km, ce qui, pour un cycliste, est toujours fatal.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est un débat récurrent chaque fois qu'on installe des pistes ou des bandes cyclables, c'était le cas pour le cours Émile Zola, ce sera le cas pour d'autres. Les réponses sont nuancées suivant les cyclistes auxquels on s'adresse.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Un petit mot rapide puisque, effectivement, c'est un débat assez récurrent que nous avons eu déjà dès 2011 sur le cours Émile Zola, à savoir pistes sur le trottoir, bandes cyclables sur la chaussée, etc. Les avis sont partagés.

C'est quelque chose qui est mouvant, qui avance, c'est un sujet qui est relativement récent en France et sur l'agglomération, sur lequel la doctrine a tendance un peu à évoluer. Je me félicite que nous ayons de plus en plus de cyclistes, leur nombre augmente de façon très importante chaque année alors que le nombre de déplacements automobiles diminue. Au final, le nombre d'accidents de cyclistes ne suit pas dans les mêmes proportions : +25 % de cyclistes et +2 %, +3 %, +4 % d'accidents liés à la pratique du vélo.

C'est plutôt une bonne chose, cela tendrait à montrer que les aménagements, même s'ils ne sont pas parfaits, répondent quand même à l'usage du vélo.

Récemment, suite à un accident assez grave sur Villeurbanne, un travail a été fait avec les services de La Prévention Routière, avec la Métropole de Lyon dont la voirie est la responsabilité et la Ville de Villeurbanne pour réaménager un secteur qui est le rond-point de la Doua, pour voir comment améliorer la sécurité des cyclistes, un peu à titre expérimental. Il semblerait que cela porte plutôt ses fruits puisque c'est quelque chose qui sera dupliqué maintenant sur le reste de l'agglomération.

Nous avançons, c'est une préoccupation que nous avons, si quelqu'un a une vérité révélée, qu'il la donne mais, aujourd'hui, personne ne l'a à mon avis.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2016-2020 – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Nous aurons une intervention de tous les groupes. La rapporteure est Mme Reveyrand, je lui cède la parole pour une présentation. Ensuite, je donnerai la parole aux orateurs des groupes.

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire.

« *Changement climatique : des petits Portugais veulent saisir la justice européenne* », ce n'est pas plus tard qu'hier, c'était un titre de la presse. L'article évoquait des petits Portugais entre 5 et 14 ans qui voulaient attaquer en justice 47 États parce qu'ils ne respectaient pas leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Six enfants et adolescents, originaires de la région de Leiria, durement touchés l'été dernier par les incendies qui ont fait des ravages colossaux et des dizaines de victimes. Ils espèrent obtenir de la justice européenne qu'elle contraigne les pays attaqués à réduire effectivement leurs émissions de gaz à effet de serre mais aussi à renoncer à exploiter leurs réserves naturelles d'hydrocarbures.

Pour les enfants, les adultes ne font pas assez d'efforts pour protéger leur environnement. Tout cela peut paraître utopique mais il y a pourtant déjà plusieurs précédents : aux États-Unis, un groupe d'enfants a engagé une procédure contre l'État de Washington qu'ils accusent de ne pas les protéger des conséquences des changements climatiques. Aux Pays-Bas, ce ne sont pas moins de 800 citoyens qui ont réussi à faire condamner l'État accusé de ne pas avoir respecté ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, engagements fixés par les traités internationaux comme l'accord de Paris dont les Pays-Bas sont signataires.

Dans ce domaine, si l'échelle globale est intéressante et stratégique et l'intérêt des accords de Paris n'est plus à démontrer, l'échelle locale des communes est la plus pertinente pour agir. Une commune a un devoir d'exemplarité pour induire des comportements vertueux auprès de ses habitants. C'est le chemin que nous suivons à Villeurbanne. Le développement durable est depuis longtemps le prisme qui nous permet d'envisager toutes les actions et politiques de la collectivité, et c'est dans cet esprit que nous avons voulu signer la convention des maires pour une énergie locale durable en 2009, tout comme en 2015 la convention des maires pour l'adaptation au changement climatique.

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous présenter notre nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial que l'on appellera souvent PCAET, qui se doit de répondre aux exigences de la collectivité mais aussi de proposer des actions réalistes. Ce PCAET est le premier de la région, c'est un petit cocorico mais c'est vrai que nous en sommes fiers.

Nous nous sommes fixé des objectifs plus ambitieux pour 2030, toujours avec le fameux facteur 4 quand la plupart des villes sont encore sur l'objectif des 3 fois 20.

Je ne détaillerai pas les 84 pages de ce rapport très fourni, fruit d'un travail dynamique sur l'ensemble des politiques sectorielles de la ville, qui constituera une base de travail pour que Villeurbanne soit au premier rang des villes actrices de la lutte contre le changement climatique. Soixante actions ont été identifiées.

Quelques remarques d'ensemble.

Notre premier Plan Climat Énergie Territorial 2010-2014 avait été voté en 2011, il a pris de l'air depuis. Il consiste désormais en une démarche volontaire de la Ville puisque c'est dans la transition de Plan Climat Énergie Territorial (PCET) à Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) via la loi MAPTAM de 2014. Ces plans d'action sont devenus obligatoires uniquement pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Dans la lutte contre le changement climatique, changement climatique et pollution de l'air vont de pair. Il y a effectivement sur le changement climatique deux volets, le volet atténuation et le volet adaptation. Ce que l'on appelle le volet atténuation, ce sont les actions d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables, etc., et, dans le volet adaptation, on est plus dans des actions d'adaptation aux changements c'est-à-dire de types zéro phytosanitaire, végétalisation de la ville.

Vous retrouverez en bas de la diapositive projetée le logo qui présente les conventions auxquelles nous avons adhéré, d'une part la convention pour une énergie locale à laquelle nous avons adhéré en décembre 2009, d'autre part la convention pour l'adaptation au changement climatique à laquelle nous avons adhéré en mars 2015.

Du Plan Climat Énergie Territorial au Plan Climat Air Énergie Territorial, nous étions dans le premier cas dans un objectif de facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre pour 2050 et, sur un autre aspect, ce que l'on appelle les 3 fois 20, c'est-à-dire la réduction des consommations d'énergie de 20 %, la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % et la part d'énergies renouvelables dans les consommations de la Ville de 20 % à l'horizon 2020.

Aujourd'hui, ces objectifs sont atteints, l'échéance de 2020 est déjà dépassée pour nous et le nouvel objectif que nous nous sommes fixé est celui qui est inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial 2016-2020 : facteur 4 toujours pour 2050 et là nous proposons une réduction à 75 % des émissions de gaz à effet de serre, et l'objectif pour 2030 pour la collectivité est de passer des 3 fois 20 à 20, 32 et 40, c'est-à-dire -40 % de gaz à effet de serre (c'est ce qui est fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte pour 2030), et 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Sur la consommation d'énergie finale, un rappel et un constat d'abord, le fait qu'en matière de consommation d'énergie finale, l'industrie a fait beaucoup d'efforts surtout pour des raisons économiques mais qui vont dans le bon sens. Elle a été assez active, on le constate globalement, y compris d'ailleurs sur les questions de pollution de l'air.

Le gisement essentiel aujourd'hui réside dans le résidentiel et je pense que Béatrice Vessiller ne me contredira pas sur ce point.

En revanche, pour les émissions de gaz à effet de serre, la part des transports et celle de l'agriculture sont plus importantes que pour le graphique énergie mais, globalement, la superposition des deux graphiques n'est pas très éloignée.

Sur les orientations stratégiques que nous vous proposons, la première concerne le patrimoine communal et des services municipaux. Nous espérons et nous souhaitons être une collectivité exemplaire.

C'est aussi une obligation de la loi Grenelle qui est confirmée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte que j'évoquais tout à l'heure. C'est pour nous une volonté qui s'affirme tous les ans avec l'intégration d'un travail sur l'adaptation des équipements municipaux aux conditions estivales et des résultats aujourd'hui de ces politiques conduites qui nous amènent à une réduction de 8 % des gaz à effet de serre entre 2010 et 2013 qui a pu être constatée dans le dernier bilan carbone, le deuxième. Le premier bilan carbone date de 2011, le deuxième date de 2014.

Nous avons un exemple de rénovation thermique, celle du groupe scolaire Édouard Herriot, mais il y en a eu bien d'autres depuis et même avant. Actuellement, c'est le groupe scolaire Lazare Goujon qui fait l'objet d'importants travaux d'isolation thermique par l'extérieur et de requalification globale de l'enveloppe du bâtiment.

L'orientation stratégique 2 consiste à intégrer les questions du changement climatique et de l'air dans la façon de concevoir et de construire la ville. On constate effectivement des étés de plus en plus chauds et, à travers cela, des risques d'accroissement des inégalités sociales par la question de la précarité énergétique et des nuisances qui peuvent être apportées, notamment pour les bâtiments de logement social qui sont situés en bordure de grands axes routiers. D'ailleurs, j'évoque souvent quand j'en parle la question des Buers.

Mais aussi des résultats : dans l'action qui a été conduite à travers la politique de rénovation énergétique en direction des bailleurs sociaux depuis plusieurs années, on constate des résultats patents. Aujourd'hui, 9,6 % du parc des bailleurs sociaux a connu une rénovation thermique, ce qui est relativement important, sachant que l'ensemble du patrimoine n'est pas un patrimoine ancien.

On peut évoquer aussi dans cette deuxième orientation :

- La politique de rénovation énergétique en direction des propriétaires privés depuis 2013 qui a été précurseuse des plates-formes locales instituées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.
- Une volonté également de favoriser la biodiversité et notamment le végétal.
- Une attention particulière portée aux permis de construire sous l'angle des orientations, de la non-imperméabilisation des sols, des effets de vent, etc.

L'exemple qui vous est proposé là est celui de la réhabilitation thermique de la résidence Pélisson qui est une résidence d'Est Métropole Habitat, une requalification et une transformation du bâti à travers cette préoccupation énergétique qui peut être très intéressante en termes de patrimoine.

Sur l'orientation stratégique suivante, faire de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère l'affaire de tous, il s'agit davantage de s'adresser à la population, de la sensibiliser, de l'informer, de faciliter l'action des habitants. On constate un travail qui est fait pour l'engagement de tous en faveur du développement durable. Les comportements individuels peuvent réduire de 20 % les consommations énergétiques et les déchets.

L'idée de faciliter l'action citoyenne, c'est aussi par exemple faciliter la végétalisation de la ville et des espaces publics directement par les citoyens, c'est-à-dire à travers des micro-implantations florales. Nous avons quelques exemples à Villeurbanne avec Les Incroyables Comestibles que l'on peut saluer aujourd'hui et que l'on a salués déjà samedi à travers l'action qu'ils ont conduite notamment au parc des Droits de l'Homme.

C'est aussi favoriser l'économie circulaire avec divers exemples que l'on peut noter ici.

Les résultats sont donc patents, des composteurs de quartier se font à l'initiative d'habitants, nous en avons quatre pour le moment mais bien d'autres sont en projet.

Un marché de producteurs locaux est cité ici, l'action de sensibilisation au centre de plein air mais aussi en classe de découverte à Chamagnieu qui présente un lieu intéressant pour une action de développement durable pour les enfants ; et différentes actions comme les alternatives aux pesticides. J'ai cité la question du zéro phyto, elle est importante dans la réduction des gaz à effet de serre également.

Globalement, comme pour tous les PCAET, nous avons fait le choix de suivre la procédure réglementaire avec les consultations des autorités institutionnelles. Pour associer la population, au-delà du conseil du développement durable, nous avons choisi d'intégrer un élément qui est rendu obligatoire mais qui ne l'est pas de fait pour Villeurbanne, c'est la consultation des habitants.

Une consultation a été lancée par la Ville via Internet avec un questionnaire accompagné d'un résumé de 16 pages du Plan Climat puisqu'il est quand même assez important. Je vous invite tous à la faire connaître.

Dès 2015, nous avons atteint nos objectifs, l'échéance de 2020 est dépassée pour nous, il convient aujourd'hui de confirmer notre volonté en allant plus loin dans une attention de tous les instants pour le facteur 4 et notre 20/32/40. C'est ainsi que nous ferons notre part de l'entreprise titanesque à l'échelle de la planète. J'ai bon espoir que, comme pour le premier Plan Climat, celui-ci sera voté à l'unanimité.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand. Moi aussi, je le souhaite.

Chaque groupe a demandé quatre minutes sauf le groupe Front National qui n'en a demandé que trois.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons prêté attention au Plan Climat Air Énergie que vous nous avez présenté. Ce rapport fait une bonne synthèse de l'analyse globale du sujet car, bien naturellement, le sujet est de nature globale.

Nous notons toutefois quelques surprises car, pour les émissions de gaz à effet de serre, la part des transports est notée à 28 % et l'habitat à 18 % page 11, alors que le graphique régional de la page 35 donne l'habitat à plus de 39 %, ce que vous venez de nous présenter.

Les chiffres du ministère de l'Énergie, aujourd'hui ministère de la Transition Écologique et Solidaire, donnent seulement 15,8 % pour l'habitat en France. Sauf à penser que la région est très mauvaise pour l'habitat, il y a une incohérence. Les premiers chiffres sont conformes à ceux du ministère pour la France. Au passage, je félicite toutefois les services administratifs pour la qualité du document.

Nous devons retenir qu'en général, les transports représentent environ deux fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que le résidentiel alors que très peu de mesures concernent le transport. La France claironne le fait qu'elle affiche des objectifs forts pour le développement durable. Ces annonces sont utiles mais pas suffisantes et, par exemple, l'objectif de réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici

2050 est irréaliste. Je rappelle l'avis d'un expert de l'ADEME qui disait qu'il faudrait 50 à 150 ans pour atteindre cet objectif au rythme actuel.

Concernant le transport, la France n'investit pas assez dans les transports en commun ferrés de type métro ou train de banlieue. Vous allez me dire que le PDU traite de cela. Mais non car, dans votre rapport, le premier élément impactant les émissions de CO2 est le transport. La France a, par exemple, dans ses métropoles, trois fois moins de kilomètres de métro et de train de banlieue que l'Allemagne et que la plupart des pays nordiques. Pourtant ces transports émettent 10 à 15 fois moins de CO2 par passager au kilomètre parcouru.

Dans 30 ans nous, ou plus précisément les prochaines générations, constaterons les erreurs de la Métropole et de Villeurbanne à ce sujet. Peut-être y aura-t-il des procès comme vous venez de le signaler.

Pourtant, en investissant en France 2 Md€ par an pendant trente ans, nous pourrions rattraper l'Allemagne sur les transports en commun ferrés. Il s'agit donc principalement d'un manque de volonté de Villeurbanne, de la Métropole et de la France.

Le document insiste sur le recours nécessaire aux énergies renouvelables. Nous n'y reviendrons pas. Je me permets de rappeler que l'erreur fondamentale de la France, et Villeurbanne n'y est pour rien, est de maintenir un prix de l'électricité environ deux fois moins cher que dans les pays voisins. La conséquence est que de nombreuses technologies du renouvelable ne sont pas rentables en France alors qu'elles sont rentables ou à la limite de la rentabilité chez nos voisins. Les emplois dans ces technologies se développent donc chez nos voisins.

Plutôt que d'annoncer des dates hypothétiques de fin du nucléaire et des énergies fossiles comme le fait le gouvernement, il faudrait annoncer un alignement progressif du prix de l'électricité pour enfin pouvoir développer des emplois sur ces technologies en France au lieu d'essayer de maintenir ces industries sous perfusion d'argent public.

Mon dernier point d'intervention concernera les réseaux de chaleur tant mis en avant à Lyon. De nombreux scientifiques dont je fais partie contestent le bien-fondé des réseaux de chaleur. Un réseau de chauffage collectif n'est jamais contesté pour son efficacité au niveau d'un bâtiment. En revanche, au-delà d'une certaine distance, l'efficacité est incertaine. Ce constat sera d'autant plus vrai que les bâtiments seront mieux isolés. Pour la Métropole et Villeurbanne, historiquement concernées, il serait sans doute nécessaire de faire un vrai bilan.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole. Nous avons ensuite Mme Khelifi pour le groupe Europe Écologie Les Verts.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous saluons le travail remarquable réalisé pour la construction de ce nouveau PCAET riche de nombreuses actions et projets de la ville, deux ans après la COP21 de Paris.

Ce PCAET a le mérite de bien poser le diagnostic et les enjeux, dans tous les domaines, tant de consommations d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre, et de définir différentes actions.

On y apprend que le deuxième bilan carbone réalisé par la Ville en 2014 a démontré l'efficacité de démarches jusqu'à présent entreprises comme la rénovation énergétique du patrimoine municipal et l'optimisation de l'éclairage public.

La rénovation du patrimoine bâti pour des travaux de rénovation énergétique est à saluer et nous ne pouvons qu'inciter la Ville à la renforcer car elle permet aussi des économies sur le budget de fonctionnement, ce qui n'est pas à négliger en cette période de baisse croissante des dotations de l'État. Inciter à l'isolation des logements privés est également important, en particulier ceux des plus modestes, pour prévenir la vulnérabilité des personnes et la précarité énergétique. Les dispositifs de la Ville et celui de la Métropole Ecoréno'v sont extrêmement pertinents.

Quant à l'optimisation de l'éclairage public, c'est bien, mais c'est sur la sobriété énergétique et les économies d'énergie de façon globale qu'il faut aussi travailler. Le rapport Développement Durable de 2016 n'était d'ailleurs pas très rassurant et montrait une légère augmentation des consommations d'électricité pour la ville.

Par ailleurs, l'initiative citoyenne de l'association Toits en Transition qui réalise des panneaux photovoltaïques et qui se concrétise notamment sur la toiture de l'école Léon Jouhaux, initiative que nous soutenons, est une bonne chose. Si l'éolien ne peut se développer, comme il est indiqué dans le document, celui du solaire nous semble indispensable. Un objectif de mètres carrés de toiture ou de kilowattheures de production à installer ne pourrait-il pas être inclus dans le plan d'action avec notamment des projets sur d'autres toits de bâtiments publics pour des centrales citoyennes ?

Autre point, nous constatons que des efforts sont entrepris pour végétaliser la ville par l'aménagement notamment de nouveaux parcs, cela va dans le bon sens, et nous saluons la livraison cet été du parc Hugentobler mais, compte tenu du développement urbain de ces dix dernières années et des prévisions du PLU-H pour les quinze prochaines, bien plus de parcs, jardins, murs et toits végétalisés sont nécessaires pour rafraîchir la ville, réduire les îlots de chaleur, développer les puits carbone et proposer de nouveaux espaces pour la biodiversité, articulés avec des espaces de détente pour les habitants.

Sur cette question des parcs, pourquoi ne pas se donner un objectif de mètres carrés végétalisés à atteindre ? Y compris avec de nouveaux parcs. Cela permettrait de voir l'évolution de la part de la nature en ville.

L'enjeu pollution de l'air à présent. Comme il est rappelé dans le rapport, Villeurbanne est une ville très polluée. « *La présence du périphérique en bordure Est de la commune de Villeurbanne constitue une source importante de pollution liée aux transports* » à laquelle sont particulièrement exposées les populations les plus fragiles et les plus modestes.

Selon Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, la mauvaise qualité de l'air actuelle réduit jusqu'à deux ans l'espérance de vie des Lyonnais et des Villeurbannais. Les cas d'asthme sont de plus en plus fréquents. Cette pollution a un coût pour la santé des habitants et les finances publiques. Une demande d'ailleurs que les écologistes font depuis de nombreuses années permettrait de réduire cette pollution, à savoir l'abaissement de la

vitesse sur le boulevard Bonnevey à 70 km/h, comme prévu dans le PPA et jamais mis en œuvre.

Il faut nécessairement investir plus rapidement dans les transports alternatifs à la voiture. Le vélo bien sûr, les pistes cyclables mais surtout les transports en commun. Il est rappelé à plusieurs reprises que l'enjeu des déplacements est fondamental pour la ville de demain. Cet enjeu ne trouve pas systématiquement d'écho dans la réalité. Le C3 en est un bel exemple. Espérons que les années à venir permettront le développement de réseaux de transports en commun attractifs et inciteront au report modal de la voiture vers les transports en commun.

D'autre part, nous demandons la mise en place d'une zone à circulation restreinte, où ne rouleront que les véhicules autorisés (en fonction de la vignette Crit'air) : une grande concertation doit être organisée pour définir le périmètre, le calendrier et les véhicules concernés. Des aides financières sont à mettre en place pour accompagner le changement des véhicules les plus polluants pour les ménages les plus modestes et les artisans. Un périmètre Lyon-Villeurbanne « intrapériphérique » pourrait être mis en débat, des études sur les impacts attendus en matière de réduction de la pollution selon le périmètre retenu doivent être fournies aux citoyens.

Dans la réduction des gaz à effet de serre, vous faites également allusion à l'intégration de produits bio et locaux dans la restauration collective. Votre objectif qui est, je cite, de « *poursuivre l'optimisation de l'approvisionnement en produits locaux et biologiques* » semble tout à fait louable mais, pour l'instant, en ce qui concerne le bio, vous nous démontrez plutôt le contraire puisque sa part dans les cantines a plutôt tendance à se réduire. Pourquoi ne pas fixer des objectifs ambitieux d'approvisionnement...

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas demandé que l'on vous coupe le micro mais c'est vrai que vous commencez à avoir dépassé largement votre temps de parole mais continuez en essayant d'aller à la conclusion.

Mme Zemorda KHELIFI.- J'ai pratiquement terminé.

Par ailleurs, nous notons - et vous en remercions - que vous avez entendu la proposition de notre groupe. L'action 25 permettra d'expérimenter la démarche de désinvestissement carbone et d'inciter les opérateurs financiers de la ville à ne plus investir dans les secteurs d'activité polluants, consommateurs en ressources fossiles et, plus généralement, des activités destructrices du climat.

Pour résumer, ce PCAET est pragmatique, concret et répond aux exigences et urgences qui s'imposent aujourd'hui à notre Ville. Nous souhaitons que les budgets et les projets suivent. Le PCAET est pour nous une démarche collective au-delà des groupes politiques. Nous sommes preneurs d'une participation à une instance de pilotage consultative afin de pouvoir avoir quelques suivis d'indicateurs.

Parce que la transition écologique version Macron, c'est plutôt le CETA, la suppression des aides au maintien de l'agriculture bio, le prolongement des autorisations du Glyphosate, etc., c'est à nous, élus locaux, de redoubler d'efforts pour la rendre effective. Mais nous restons lucides sur le fait que sans action publique cohérente à toutes les échelles, la France ne parviendra à tenir les objectifs ambitieux des accords de Paris,

dont Macron a dit qu'ils n'étaient pas négociables. Rappelons-le sans cesse à ceux qui nous gouvernent !

Make Villeurbanne GREEN again, yes of course ! But also, make France GREEN again too !

Je vous remercie, excusez-moi pour le dépassement

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est avec grande attention que j'ai lu ce Plan Climat Air Énergie que vous nous soumettez. Je dois vous avouer que les évolutions environnementales exposées dans ce rapport ne sont guère optimistes et que cette lecture est aussi effrayante qu'un discours de Jean-Luc Mélenchon sur la loi travail ou qu'un dictateur coréen communiste qui confond feux d'artifice et essais nucléaires.

L'agglomération lyonnaise est très polluée et cette situation est préoccupante. Pour preuve, chaque année, la directrice d'Air Rhône-Alpes doit déclarer à la Commission européenne le nombre de personnes de l'agglomération exposées à des seuils de pollution non admissibles, et ce chiffre excède souvent 100 000 personnes.

L'état des lieux reste donc alarmant et, plus qu'une question environnementale, c'est une question de santé publique qui est en jeu. Ainsi, pour le second semestre de 2017, la qualité de l'air de l'agglomération était mentionnée comme bonne ou très bonne uniquement un jour sur deux. Les polluants dans l'air sont donc encore trop élevés et certains dépassent amplement les normes européennes, lesquelles sont bien moins exigeantes que celles de l'OMS. Pour rappel, ces polluants sont tous cancérigènes.

La situation de Villeurbanne n'est guère brillante. Nous restons la deuxième ville la plus polluée de la métropole, notamment à cause de la proximité des grands axes routiers fortement fréquentés donc pollués, mais aussi d'autres sources de pollution plus insidieuses comme la présence de sols pollués dans la commune. En 2012, on en recensait 34.

Face à ce désastre sanitaire et environnemental, une prise de conscience a permis la mise en place de mesures. Ainsi, en 2015, Lyon et l'agglomération étaient retenues dans le plan Villes Respirables du ministère de l'Écologie et un Plan Oxygène a été adopté en 2016 par la Métropole pour améliorer la qualité de l'air.

Depuis quinze ans, cette qualité s'améliore puisqu'on note des baisses significatives des polluants dans l'agglomération. Malheureusement, cela reste insuffisant pour réguler une pollution dont les seuils sont largement au-dessus de la moyenne nationale, notamment pour certains polluants.

Les mesures adoptées sont donc bien en dessous des enjeux et le résultat reste des pics chroniques de pollution dans certaines conditions météorologiques. Il suffit de se rappeler la situation de décembre 2016. Villeurbanne n'étant pas une île, notre population reste exposée à une pollution quotidienne. Bien sûr, ici aussi, des résultats sont visibles.

En 2014, quand je croisais un de vos principaux adjoints, ce dernier roulait en 4x4 alors qu'à présent il est en marche. Reste de d'autres espèrent passer de la Twingo au 4x4 en se mettant eux aussi en marche mais pour 2020 !

Cependant, notre commune reste donc soumise à une pollution dont nous ne pouvons que nous contenter de limiter les effets. Ainsi, la pollution issue du trafic routier est un vrai casse-tête car on ne peut pas du jour au lendemain supprimer les grands axes routiers ni renouveler l'ensemble du parc automobile. Certaines mesures prises récemment sont controversées, ainsi le réaménagement du cours Émile Zola n'aboutit au final qu'à déplacer la circulation sur d'autres axes et à créer aussi des embouteillages. Le déclassement d'une partie des autoroutes A6/A7 est bénéfique pour Lyon mais catastrophique pour notre commune où certains axes routiers jouxtent la commune.

De plus, difficile de maîtriser le cycle de circulation quand on sait que 70 % des déplacements à Lyon et Villeurbanne ne se font plus en voiture et que, lors des pics de pollution, 40 % de la pollution provenait de l'extérieur de la métropole.

Cependant, par rapport à ces mesures proposées dans ce plan, si elles semblent dans leur grande majorité acceptables, nous admettons que nous avons certaines réticences, notamment à faire subventionner par le contribuable des travaux d'isolation thermique de l'habitat.

Concernant les enjeux tout d'abord, je pense que plutôt que d'évoquer sans cesse les conséquences du réchauffement climatique, il vaudrait mieux se préoccuper de juguler la pollution actuelle qui est une question de santé publique. Le réchauffement climatique est une réalité qui a des conséquences sur notre environnement. Ainsi, il aura suffi d'une simple canicule en juin et juillet pour que les élus socialistes deviennent une espèce menacée en voie d'extinction.

En 2070, on nous dit dans le rapport que nous aurons le climat d'Alger. C'est presque logique puisque votre politique d'accueil des migrants fera en sorte que nous aurons bientôt la population qui va avec.

Quant à l'évolution des moustiques tigres, ils sont tout de même bien moins effrayants que nos habituels Gremlins qui jouent aux artificiers durant le 14 juillet.

Et quelle déception de lire que l'agriculture ne constitue que 0,02 % des émissions de polluants alors que nous sommes parvenus à devenir un haut lieu du trafic de cannabis !

Vous souhaitez sévir contre le brûlage des déchets verts alors que la tradition locale, qui reste d'ailleurs souvent impunie, c'est plutôt l'incendie des poubelles et des voitures.

À la lecture de ce rapport, on note la principale incohérence de votre politique...

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet, vous aviez demandé trois minutes, vous en êtes pratiquement à six, et il faut reconnaître que la dernière partie est un peu hors sujet, vous pourriez peut-être vous arrêter. On vous en saurait gré.

M. Stéphane PONCET.- En conclusion, malgré nos réticences sur certaines mesures, nous voterons ce Plan Climat bien que nous pensions qu'il s'agit là uniquement de tenter d'atténuer les effets de la pollution alors que les mesures efficaces relèvent plutôt des compétences de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai ensuite M. Merlin pour le groupe Radical Génération Écologiste et Citoyenne.

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Depuis 2009, comme il est indiqué dans la délibération, la Ville de Villeurbanne s'est engagée dans une démarche pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions dont tout le monde a pu mesurer les effets cet été avec des épisodes caniculaires très longs.

Dans le prolongement de son adhésion à la convention des maires pour une énergie locale durable en décembre 2009, la Ville a adopté son premier Plan Climat Énergie Territorial 2010-2014 en février 2011, en visant le facteur 4, c'est-à-dire diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, ainsi que les objectifs dits de 3 fois 20, c'est-à-dire, à l'horizon 2020, réduire ses consommations énergétiques de 20 %, réduire ses émissions de GES de 20 % et avoir une part d'énergies renouvelables de 20 % dans sa consommation.

Sans aller dans les détails de ce document qui est très riche, il montre l'ampleur du travail accompli et surtout j'ai noté un terme très important de « mobilisation » plusieurs fois utilisé dans le document, je ferai quelques remarques notamment par le prisme des 26 actions que la Ville va mettre en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de son activité. Ces 26 actions sont tout aussi vertueuses les unes que les autres.

Il y a dans ce domaine les partisans du toujours plus qui, au nom d'une compétence quasi innée, en rajoutent, les climatosceptiques et les habituels démagogues. Et puis, il y a ceux qui agissent.

Je dirai que ce plan est à la fois ambitieux, cohérent et innovant.

Ce plan est ambitieux. Par exemple, je prends l'action 5, il est dit qu'il faut atteindre une part de 32 % d'énergies renouvelables. Par exemple, la Ville de Bordeaux a affiché un objectif de 10 % en 2016 et 23 % en 2020.

Ce plan est cohérent avec des actions classiques comme l'action 6 « Mettre en œuvre le deuxième plan de déplacements administrations » où on assiste à un développement de la part modale du vélo, certes, de seulement 2 points de 6 % à 8 %, une baisse de ce qu'on appelle l'autosolisme de 3 points, de 32 % à 29 %, mais le gain attendu est de 20 % de moins des émissions de GES. Il faut donc continuer dans cette voie.

On peut citer aussi l'action 3 « Maîtriser et réduire les consommations électriques dans les équipements municipaux ». Je ferai peut-être une remarque : pourrait-on afficher un objectif chiffré ? Par exemple, la Ville de Bordeaux affiche -50 % d'objectif de réduction des consommations électriques, la Ville de Lille -10 %.

Ce plan est innovant pour moi parce qu'on proclame le droit à l'expérimentation. Par exemple, sur l'action 7 « Réaliser un audit global pour l'éclairage public et conduire une expérimentation sur le patrimoine sportif », il y a là une source aussi d'économies budgétaires, travail que nous avons déjà commencé à réaliser sur les fluides et, croyez-moi, le monde sportif y est très sensible.

Il est aussi vital de changer les comportements. Par exemple, sur l'action 24 « Mettre en place des formations de sensibilisation sur l'énergie et les écogestes ».

Ce plan fait également une part belle à l'appropriation par les citoyens. Il ne faut plus se contenter de sensibiliser, il faut être acteur, et les citoyens sont acteurs à travers des actions qui sont déclinées, les actions 48 à 60.

Il faut rappeler aussi la partie déplacements avec la part rééquilibrée de la voiture en ville. Nous faisons deux suggestions : puisque les élèves viennent de faire leur entrée, il serait bien de relancer la démarche Pedibus. Il faut aussi travailler sur un jalonnement piétonnier qui a déjà commencé par les parcs et jardins.

Sur le plan formel, les responsables de la mise en œuvre de ces actions sont bien identifiés et ils ont des objectifs affichés. Ce plan fait l'objet d'un suivi avec le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable que nous examinons chaque année.

Rien n'est jamais acquis dans le domaine du développement durable lorsque l'on voit par exemple que le président américain affiche clairement ses opinions de climatosceptique.

Nous voterons favorablement ce Plan Climat Énergie Territorial.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin. Pour le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver le futur Plan Climat Air Énergie Territorial pour la période 2016-2020, plan qui s'appuie sur le paquet climat européen de 2008, la loi Grenelle 2 de 2010, la loi MAPTAM et la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte.

Les objectifs de ce plan sont ambitieux, certes, mais nécessaires pour assurer à nos concitoyens une qualité de vie dans les années futures qui soit la plus optimale possible. Nous y voyons là une ambition affichée et des objectifs clairs pour 2020.

Vous annoncez un plan composé de 60 actions dont certaines sont intéressantes.

Je cite, entre autres :

- intégrer les questions du changement climatique et de l'air dans la façon de concevoir et construire la ville,
- anticiper et gérer les situations d'alerte,
- réduire les consommations énergétiques et les émissions directes de gaz à effet de serre du patrimoine communal,
- favoriser et valoriser l'économie circulaire.

Il ne se trouve plus grand monde aujourd'hui pour affirmer que l'Homme n'est pas en grande partie responsable du changement climatique, à part peut-être M. Trump et quelques climatosceptiques.

Il est d'ailleurs triste de voir que les actions engagées lors du sommet de Paris, même si pour certaines on peinait à voir réellement quels étaient les engagements pris, ont été stoppées par le plus grand pollueur de la planète.

La température moyenne a augmenté de plus de 1°C en France entre 1850 et 2012, et certains climatologues annoncent un réchauffement planétaire supérieur à 5°C d'ici la fin du XXI^e siècle si rien n'est entrepris.

Jacques Chirac avait fait un discours important à Johannesburg, parlant de maison qui brûle. Le constat est partagé par tous maintenant, Qui n'a pas souffert, notamment cet été dans l'agglomération, lors des six épisodes de canicule que nous avons subis ? Vingt-six jours de canicule constatés en une année, je crois que nous venons de battre un record dont nous nous serions bien passés.

Vous reprenez d'ailleurs dans le rapport une carte prévisionnelle de Météo France prévoyant pour Lyon une température moyenne estivale de 24° en 2070 alors que nous sommes actuellement sur un peu moins de 20°.

Nous avons, au travers du futur PLU-H, un outil de travail majeur pour limiter les effets des températures à venir. Soyons humbles, nous ne pourrions pas lutter à notre échelle face aux flux d'airs chauds remontant du Sahara. Par contre, nous pourrions lutter au travers d'espaces de respiration, de rafraîchissement, et seul le PLU-H, en imposant des zonages réservés aux parcs et jardins, aux bassins, pourra répondre à ces enjeux.

Nous espérons donc avoir bientôt dans cet hémicycle une présentation claire des zonages à venir, maintenant que la phase de consultation du PLU-H est terminée.

Un autre aspect doit être pris en compte en termes d'habitat, je veux parler ici de l'effet d'albédo bien connu des astronomes mais aussi des architectes. Plus nous construirons des places minérales, plus nous construirons des bâtiments qui réfléchiront les rayons infrarouges, plus importantes seront les températures la nuit. Cet aspect doit lui aussi être instancié dans le futur PLU-H au travers du coefficient de pleine terre.

Concernant les transports, nous ne pouvons que regretter, lors des épisodes de pollution majeurs, le peu d'intérêt que porte le Sytral à la mise en place de la gratuité des transports. Certes, le Sytral n'est pas le STIF parisien en termes de financement au travers des cotisations transports payées par les entreprises, mais ne nous leurrions pas, les vignettes Crit'Air, si elles sont un outil pour limiter les rejets polluants des véhicules d'ancienne génération, seront beaucoup trop restrictives en termes de transport pour de nombreux Français qui n'ont pas les moyens de renouveler leur véhicule personnel ni la possibilité de s'en passer. La gratuité des transports lors des épisodes de pollution est certes coûteuse pour la collectivité mais importante à leurs yeux pour continuer à aller travailler.

Nous avons d'ailleurs un point de divergence sur la place de la voiture en ville, la part donnée aux modes doux personnels (au vélo pour être clair) et l'avenir du secteur automobile. Tous les constructeurs automobiles ont pris le train en marche du véhicule électrique, sans attendre les annonces du ministre Hulot. Le dernier en date - Volvo - annonce d'ailleurs supprimer de sa gamme les véhicules essence et diesel d'ici 2019.

On constate aussi que la part modale des cyclistes n'augmente pas, malgré tous les efforts faits (Velo'V, bandes cyclables, parcs à vélo) et reste à Lyon stable aux alentours de 3 %. De nombreux spécialistes des transports estiment même qu'elle ne dépassera jamais les 5 % des trajets quotidiens.

Dans ce cas, pourquoi continuer à tracer des bandes cyclables en nombre alors que les besoins sont d'avoir quelques pistes cyclables - et je joue bien sur les mots - bien situées qui feraient office de rocade ? Demain, ces infrastructures routières supprimées pourraient être utilisées par des véhicules non polluants, ne l'oublions pas.

Un dernier aspect sur les actions de la municipalité qui peut être un fer de lance du changement de comportement tient à la filière de l'économie circulaire. Notre groupe est très sensible au développement des filières de réemploi de tout type de matériel au travers d'un réseau d'entreprises adaptées afin d'agir sur plusieurs facteurs :

- le retour à l'emploi de personnes handicapées ou en insertion,
- la meilleure récupération des matériaux polluants ou énergivores lors de leur fabrication,
- la remise sur le marché de matériels reconditionnés à coût réduit pour permettre demain à de nombreux Villeurbannais de s'équiper.

Ce circuit est vertueux. De nombreuses sociétés privées ont franchi le pas. Nous espérons que la mairie de Villeurbanne, à son niveau, le franchira aussi.

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne ne fera pas l'impasse sur ces enjeux majeurs pour notre commune et votera bien entendu le PCET 2016-2020.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Dommage que vous ayez franchi largement votre temps de parole. C'est aussi un franchissement.

Pour le groupe communiste, Hector Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Si on peut se convaincre de la nécessité de freiner les émissions de gaz à effet de serre, de contenir la pollution et donc de diminuer drastiquement la consommation d'énergies fossiles et d'avoir un comportement écoresponsable en observant l'épisode de cyclones qui ont ravagé les Caraïbes, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des esprits à convaincre pour qui il n'y a pas causalité entre l'activité humaine et les événements hors norme de la nature.

Cela prêterait sans doute à sourire s'il ne s'agissait pas du président le plus mal élu des États-Unis qui, aujourd'hui, menace trois États d'une guerre de grande ampleur.

Certes, les experts en climatologie qui se sont succédés après le passage des deux ouragans les plus importants, Harvey et Irma, expliquent qu'en période d'ouragan, il n'est pas étonnant d'en avoir mais, ce qui l'est bien plus, c'est la fréquence à laquelle les

ouragans de catégorie 5 se succèdent. Et cela est très probablement dû au réchauffement climatique.

Sans doute ces événements spectaculaires laissant des territoires dévastés sont souvent loin de nous, mais nous devons forcément nous rendre à l'évidence : même chez nous, le climat change. Les vagues de canicule et de sécheresse successives suivies par des tempêtes fortes ou des périodes d'hiver plutôt douces sont bien là, entraînant avec elles des modifications de la biodiversité.

Inimaginable voici encore quelques années, nous devons aujourd'hui vivre avec le moustique tigre, la chenille processionnaire ou encore la pyrale du buis. Bien sûr, c'est bien loin du risque d'un typhon mais à écouter les experts et lire le Plan Climat Air Énergie Territorial, on ne peut rester insensible.

Ainsi, on peut y lire que, entre 1980 et 2007, les températures moyennes annuelles ont augmenté d'environ 1,5 degré à Lyon Bron qui est la station de référence sur Lyon. Entre 1953 et 2009, la hausse des températures était d'environ 0,25 degré par décennie pour les températures maximales, et de 0,36 degré par décennie pour les températures minimales, ce qui induira vraisemblablement une quasi-disparition des périodes de gel.

Globalement, une augmentation d'environ 3,5 degrés est attendue avec une augmentation encore plus marquée en été, 4 à 8 degrés de température maximale. Cela signifie entre autres que la canicule de l'été 2003, 12 jours consécutifs, sera considérée comme habituelle à partir de la moitié du siècle.

Et plus loin encore, d'ici 2050, le fleuve Rhône pourrait perdre 30 % de son débit, mais le débit ne devrait pas être affecté en hiver.

Alors oui, il y a urgence à agir et de la façon la plus efficace possible, et les 60 actions décrites dans le rapport vont dans ce sens mais nous aurions voulu qu'elles aillent plus vite, plus haut, plus fort, car si la volonté y est indéniable, certaines mesures se heurtent au moins à deux facteurs majeurs qui ne sont pas en maîtrise à la commune :

D'une part, l'organisation des territoires au travers de la répartition des compétences entre Métropole et communes telles que la politique de logement au travers du PLU-H ou la réhabilitation de logements, et le PDU, alors que ce sont les leviers les plus importants qui ont un véritable poids sur la réduction des gaz à effet de serre puisque les principales sources de gaz à effet de serre sont les transports et le chauffage des habitations.

D'autre part, le financement même de ces mesures à l'aune des réductions budgétaires drastiques exigées par le gouvernement Macron, et cela est l'objet de la délibération suivante.

Avoir des politiques ambitieuses et volontaires en matière de développement durable devient plus difficile dans ces conditions, laissant de faibles marges de manœuvre qui, pour nombre, seront difficiles à mettre en place.

Remarquons toutefois l'action 5 « Atteindre 32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 » avec comme exemple l'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation sur la toiture du Rize, l'action 20 « Élargissement de repas sans viande » ou encore l'action 5 « Mettre à disposition les toitures municipales pour la production d'énergie citoyenne ».

Le solaire est certes présent comme source d'énergie puisque le potentiel est important mais pas assez à notre avis. On peut lire dans le rapport que le solaire thermique et le photovoltaïque constituent deux des trois gisements importants en matière d'ENR recensés par l'étude Axenne sur le territoire du Grand Lyon. Le gisement pour les installations solaires thermiques à l'horizon 2020 a été évalué à 300 GWh par an, soit 70 000 m² de capteurs, et à 72 GWh par an pour les installations photovoltaïques, soit 5 620 000 m². L'énergie solaire est d'autant plus intéressante que la capacité du solaire thermique et photovoltaïque devrait augmenter en corrélation avec l'augmentation de l'ensoleillement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo. Madame Gros-Izopet pour la dernière intervention du groupe socialiste ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons toutes et tous en mémoire la violence des ouragans qui ont frappé récemment les Caraïbes. Les tempêtes, les inondations, les canicules sont des manifestations désastreuses du dérèglement climatique. Les politiques d'atténuation au changement climatique et d'adaptation à ses conséquences doivent se mettre en place au plus vite dans tous les pays, même aux États-Unis. Il est de la responsabilité de chaque territoire de décliner à son échelle l'accord universel de Paris. Partout, des collectivités locales agissent, même aux États-Unis.

Villeurbanne s'est engagée très tôt en faveur du développement durable. Monsieur le Maire, en 2009, vous avez signé la convention des maires pour une énergie locale durable et, six ans plus tard, la convention des maires pour l'adaptation au changement climatique. En février 2011, ici même, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité son premier Plan Climat Énergie Territorial. Ses ambitions tenaient alors en deux formules : le facteur 3 et les 3 fois 20.

Diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre demeure une ligne d'horizon pour les trente prochaines années. Il s'agissait aussi d'introduire avant 2020 une part d'énergies renouvelables de 20 % dans notre consommation et de réduire de 20 % nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre.

Notre premier motif de satisfaction est venu du bilan carbone réalisé en 2014 sur le patrimoine et les services de la Ville. Nous sommes parvenus à une baisse de 8 % des émissions de gaz à effet de serre et nous avons atteint le 3 fois 20. La Ville donnait l'exemple, et pour que les habitants et les acteurs du territoire s'emparent mieux de ces enjeux, Monsieur le Maire, vous avez souhaité qu'un conseil local de développement durable se mette en place. À ce jour, c'est devenu un véritable espace de participation et de contribution à la lutte contre le réchauffement climatique sur notre territoire.

Notre nouveau Plan Climat maintient, bien évidemment, l'objectif du facteur 4 pour 2050. Il élève son effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 à 40 % et à 32 % le mix énergétique d'énergies renouvelables. C'est là une préconisation de la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Notre PCET s'est enrichi d'une majuscule, il est devenu le PCAET, le Plan Climat Air Énergie Territorial. C'est la marque d'une nouvelle ambition, celle d'améliorer la qualité de l'air extérieur. C'est là une question de santé publique, c'est aussi une problématique majeure de déplacements urbains.

L'agglomération lyonnaise dépasse les normes de pollution en matière de dioxyde d'azote et de particules fines. La récente décision de déclasser l'autoroute A6/A7 est une bonne nouvelle, pour autant, l'amélioration de la qualité dans la ville centre ne doit pas se faire au détriment de celle des habitants de l'Est. Pour notre ville, il s'agit de préserver la santé des habitants résidant le long du périphérique Laurent Bonnevey et de la rocade Est. Villeurbanne a proposé à la Métropole de réduire la vitesse de 20 km/h sur le périphérique.

C'est un nouveau plan qui est à la fois ambitieux, engagé et créatif que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui. Le groupe socialiste et apparentés votera naturellement cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand pour quelques éléments de réponse parce que des choses ont été énoncées.

Mme Anne REVEYRAND.- Quelques éléments de réponse rapide.

Vous avez énoncé beaucoup de choses sur la question des transports, il se trouve que beaucoup des questions posées ne sont pas résolues à l'échelle communale mais à celle de la Région. Par exemple, pour ce qui est des TER, ce n'est pas vraiment la préoccupation que nous avons ici dans la commune. Également pour ce qui concerne le Sytral ou le plan mode doux. Le Sytral a pourtant fait des investissements importants sur l'agglomération en matière de transports.

Sur la question des transports, M. Morel disait qu'il y avait très peu de mesures, ce que je trouve complètement erroné. Beaucoup de mesures ont été votées entre l'année dernière et cette année à la Métropole.

Pour revenir à la question des Pedibus, c'est une très bonne mesure qu'il faudrait peut-être remettre au goût du jour. C'est une proposition intéressante, elle repose quand même sur le bon vouloir des parents. Certains Pedibus existent mais sans en avoir le nom également.

Sur les jalonnements piétonniers, c'est une proposition également intéressante, nous avons un travail en cours qui s'appuie sur les trames vertes et bleues cette fois, non plus seulement entre les parcs et jardins mais pour relier des équipements publics. Cela fait partie de nos réflexions actuelles.

Sur la demande d'abaissement de vitesse du périphérique, Europe Écologie Les Verts nous disait qu'elle émanait de leur part. C'est quand même une demande que nous portons depuis un certain temps auprès de la Métropole, nous avons peut-être un peu d'antériorité.

Sur la question des zones de circulation restreinte et de l'implication de la population, nous avons un projet de mettre en place un conseil de développement durable associé à

une commission santé environnement sur le mois de décembre, de façon à pouvoir échanger avec la population sur la question des pics de pollution, la question de la pollution de fond parce qu'elle est aussi importante et peut-être même plus inquiétante finalement que les pics de pollution.

Sur le PLU-H, préoccupation constante de Richard Llung, vous avez parlé du coefficient pleine terre, d'albédo, ce sont des coefficients que nous utilisons et sur lesquels nous travaillons beaucoup actuellement dans le volet climat du Plan Paysage Environnement. Nous sommes arrivés, après un diagnostic du territoire villeurbannais, au stade de propositions des usages à venir. Nous avancerons sur ces questions aussi.

Je reviens à la question des transports. Sur les pistes cyclables, je suis toujours gênée d'entendre dire qu'il en faut absolument. Je fais aussi du vélo, je conçois que l'on puisse se sentir quelquefois en insécurité mais c'est quand même un discours du tout-voiture. Là où l'on devrait inverser les rapports dans le mode de déplacement, c'est-à-dire penser que la voiture est à côté des vélos, on se dit que la voiture est dangereuse pour les vélos parce qu'elle est omniprésente, parce qu'elle a ce rôle si important pour transporter les gens. Je pense que c'est une mauvaise façon de voir la ville.

On a parlé des consommations pour la collectivité de Villeurbanne, nous avons aussi une satisfaction, c'est que jusqu'à maintenant, on voyait augmenter les consommations de carburant et que, pour la première fois pour l'année 2016, le travail de ces plans de déplacements d'administrations a permis d'afficher une consommation en baisse.

Je voulais juste évoquer aussi la question de l'alimentation. Non, il n'y a pas de réduction du bio. Nous avons quand même une question d'échelle et nous ne sommes pas la seule commune à se bagarrer pour l'approvisionnement en bio.

Je voulais citer aussi à ce propos les mesures importantes qui ont été prises pour éviter le gaspillage alimentaire tout récemment et qui éviteront des repas jetés dans les cantines villeurbannaises.

Sur le photovoltaïque ou plus largement les énergies renouvelables, les centrales citoyennes, oui, nous avons permis l'implantation de la centrale sur le toit de Léon Jouhaux, avec un grand plaisir d'ailleurs. Nous étions très enthousiastes quand nous a été faite cette proposition. Nous verrons peut-être cette centrale au mois de décembre.

Le coût d'achat du kilowattheure a longtemps été rédhitoire pour l'ensemble des installations photovoltaïques, notamment celles de la ville. Nous avons toujours un plan d'extension de nos centrales photovoltaïques. Nous attribuerons peut-être un deuxième toit mais nous souhaitons réserver pour les usages de la collectivité des toits à cet effet.

Un audit énergétique important avait été fait dans les années quatre-vingt-dix sur le patrimoine de la Ville, c'est ce qui nous permet d'ailleurs de mesurer la progression que nous pouvons faire et la satisfaction que nous pouvons avoir par rapport à ce travail qui est fait par la direction générale des services techniques de la Ville.

Sur la question de la nature en ville, bien sûr, les parcs, ce n'est pas suffisant mais, d'ici la fin du mandat, un peu plus de 9,5 hectares d'espace nature auront été créés sur la ville. Nous accompagnons largement le développement de la ville avec de l'espace nature mais j'en reparlerai tout à l'heure.

Sur les gaz à effet de serre, dire qu'au rythme actuel, il faut 150 ans pour faire quelque chose, c'est un peu désolant et désespérant d'envisager les choses de cette manière. À mon sens, ce n'est pas au rythme actuel que l'on travaillera et que les collectivités prennent conscience de ce travail. Les Villes ont pris conscience du travail à faire mais, aujourd'hui, c'est aussi au citoyen de s'emparer de ces questions et à certains secteurs de l'activité économique.

Je suis un peu plus optimiste que ne l'est M. Morel qui parle de rythme actuel, nous changerons de braquet. Il faut y arriver de toute façon.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Reveyrand, merci aussi globalement aux intervenants et à la qualité du débat.

Je veux rappeler, non pas pour entrer dans des réponses supplémentaires, pour entrer vraiment dans le débat, qu'avec ce Plan Climat Air Énergie Territorial, nous allons bien au-delà de nos obligations puisque, c'est dit dans la délibération, aujourd'hui, la loi MAPTAM fait que ce sont les métropoles ou les collectivités plus importantes qui sont tenues et que nos obligations sont réduites à une part beaucoup plus restreinte que ce que nous avons présenté.

A partir de là, par rapport à cette démarche qui est volontaire, évidemment plus que consentie mais exigeante et qui a aussi des aspects expérimentaux sur un certain nombre de points, il serait un peu paradoxal d'entendre des critiques, même s'il n'y en a pas eu beaucoup, mais à dire qu'il faut faire davantage, nous allons déjà très largement au-delà de nos obligations. C'est quand même une façon d'apprécier les choses. Quand nous faisons beaucoup et que nous allons au-delà, venir nous en demander plus, cela a toujours un côté particulier. Je voulais le souligner même si l'ensemble des propos n'étaient pas seulement en direction de la Ville de Villeurbanne mais aussi de la Métropole voire du monde pour certains qui élargissent régulièrement leurs horizons.

Nous allons passer au vote de ce rapport.

- Adopté à l'unanimité -

4 – MODIFICATION DU TAUX D'ABATTEMENT GÉNÉRAL À LA BASE S'APPLIQUANT DANS LE CALCUL DE LA TAXE D'HABITATION AU TAUX MAXIMAL AUTORISÉ DE 15 % – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous passons à un débat différent dans son propos mais pour lequel chaque groupe a également demandé un temps de parole. M. Kabalo en est le rapporteur, je pense qu'il va présenter la délibération. J'ai constaté d'ailleurs, en lisant le compte rendu de la commission de l'économie, qu'il y avait eu un débat important, en tout cas qu'il avait été répondu à un certain nombre de questions. Je m'en réjouis et j'espère que ce qui a été évoqué en commission ne sera pas systématiquement redit dans le débat, mais chacun est libre de son propos.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le gouvernement a confirmé hier, lors de la présentation du projet de loi de finances 2018, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Cette suppression aura lieu en trois étapes : un tiers en 2018, un tiers en 2019 et enfin un tiers en 2020.

Cette suppression entraînera des modifications sur la perception des recettes fiscales liées à la taxe d'habitation pour notre commune. Pour mémoire et pour information, je vous rappelle qu'elle s'élève pour notre commune à environ 40 M€ sur un budget global proche de 169 M€.

Du fait de cette réforme programmée, l'État, en compensant cette recette aux collectivités, deviendra le premier contribuable local. Il est malgré tout difficile aujourd'hui de connaître précisément les contours de cette réforme, notamment concernant les compensations. Cependant, il est de notre responsabilité de préserver les recettes de notre collectivité pour les exercices futurs.

Avant compensation de l'État sur la base du dernier exercice, deux possibilités nous sont offertes : soit une augmentation des taux, pourquoi pas une baisse, soit une réduction des abattements.

Nous n'agissons pas avec précipitation mais avec une certaine urgence car nous devons délibérer sur la révision des abattements avant le 1^{er} octobre. Concernant les taux, le vote interviendra au mois de mars.

Nous proposons au travers de cette délibération de revoir notre abattement général à la base qui est historiquement élevé, très élevé. Seulement cinq villes en France pratiquent un taux aussi élevé. En effet, les taux généralement appliqués vont de 0 % à 15 %, il est à Villeurbanne aujourd'hui de 27,8 %. Nous l'avons ramené à ce taux de 27,8 % en 2002, au moment du passage à la taxe professionnelle unique puisqu'il était à l'époque de 35,81 %.

Bien entendu, nous maintenons les autres abattements au niveau actuel. Ils concernent les appartements pour charge de famille ou de handicap.

Nous proposons de ramener l'abattement général à la base à 15 % sachant que la fourchette autorisée est de 0 % à 15 % et qu'à l'intérieur de cette fourchette nous pourrions, ce que je ne préconise pas, faire le yo-yo, monter et descendre, comme le font certaines communes.

Cette proposition s'inscrit dans un contexte de baisse continue depuis un certain nombre d'années des dotations qui sont versées à la Ville par l'État et qui, seulement de 2014 à 2017, a privé notre commune de 26 M€ de recettes cumulées. Selon nos estimations, d'ici 2019, le cumul d'absence de ces recettes représentera un peu plus de 49 M€.

Il s'agit donc de ne pas priver la collectivité de ressources supplémentaires alors que nous n'aurions plus à l'avenir la capacité à agir sur cette taxe. De plus, je vous le rappelle, dans un contexte de forte diminution, nous avons toujours maintenu un fort niveau d'investissement que nous souhaitons évidemment conserver sur les prochains exercices.

Concernant la proposition qui vous est faite, il s'agit de mettre en œuvre notre responsabilité de gestion. Je pèse mes mots « responsabilité de gestion ». Il s'agit de se protéger d'une compensation qui serait très probablement figée dans le temps et dans la durée.

Voilà, chers collègues, le propos introductif lié à une réforme proposée par le gouvernement. Je laisse place au débat.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo de cette présentation succincte mais tout à fait claire des raisons qui nous conduisent à la délibération de ce soir, mais nous aurons l'occasion, dans le débat et les réponses qui pourront être apportées, d'y revenir et de l'explicitier davantage s'il le faut.

Pour le groupe UDI, M. Morel. Je rappelle que, là aussi, la demande a été fixée à quatre minutes par groupe, je souhaite qu'elle soit respectée le mieux possible.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le sujet abordé ici est délicat et d'ailleurs tous les groupes interviennent.

La France est championne d'Europe de l'impôt ! Plus précisément, la France, avec 58 % de prélèvements obligatoires, est championne d'Europe. L'impôt est nécessaire et permet notamment de financer la politique sociale. Malheureusement, le constat est amer car, malgré tous ces impôts, la France ne réussit pas à faire baisser le chômage et la pauvreté !

L'explication est l'inefficacité, au moins sur certains points, de notre administration. Aussi, par principe, nous sommes contre toute nouvelle augmentation de taxe ou de charge.

Toutefois, dans le cas présent, nous sommes favorables à ce que Villeurbanne « rentre dans le rang », c'est-à-dire renonce à un taux dérogatoire, malgré l'augmentation prévisible. En effet, la réforme de la taxe d'habitation annoncée reste floue à ce jour. C'est un peu la marque de fabrique du gouvernement.

Sur les ordonnances sur le Code du travail, on ne pouvait pas dire que cela n'était pas prévu car le projet Macron prévoyait très explicitement ces réformes. Nous soutenons cette réforme. En revanche, sur la réforme de la taxe d'habitation, c'est bien moins clair, même à ce jour. Nous sommes même en droit de nous demander si quelqu'un au gouvernement sait où l'on va !

Il est donc raisonnable que Villeurbanne revienne à un taux standard pour ne pas être moins bien traitée avec cette réforme en cours. Nous verrons pour la suite.

En revanche, l'aspect populiste de cette réforme est regrettable. Il consiste à annoncer un possible gain de pouvoir d'achat, en tout cas pour ceux qui ne devront pas payer davantage de CSG.

Tout laisse à penser que le gouvernement veut favoriser les très riches, pour des raisons certes objectives, et faire croire aux plus modestes que leur situation va s'améliorer.

Toutefois, le plus grave travers de cette réforme est un retour en arrière sans précédent sur la décentralisation. Le jacobinisme, cette doctrine bien française de l'État tout puissant et centralisateur, est mauvais. Nous préférons le principe de subsidiarité, la décentralisation, c'est-à-dire de considérer que c'est toujours plus efficace que la décision se prenne au plus proche des personnes concernées, même quand on est dans l'opposition.

En effet, l'histoire de l'humanité a toujours montré une plus forte efficacité et un meilleur ressenti quand les décisions se font au plus proche de la population. Cela n'est pas toujours possible, par exemple pour les lois du droit commun, mais pour les questions de financement d'une cité ou d'une métropole, c'est évident... sauf pour le gouvernement.

En fait, le gouvernement cherche à contraindre le budget des collectivités. Une analyse par rapport à nos voisins européens montre que le problème français est principalement la durée du temps de travail dans les administrations. Travailler un peu plus aurait permis d'augmenter un peu les salaires tout en faisant des économies structurelles. Là, bien au contraire, c'est l'investissement public des collectivités comme Villeurbanne qui risque d'être impacté.

Le dernier point que j'aborderai concerne les bailleurs sociaux : « Se gavent-ils ? », pouvait-on lire récemment. Le gouvernement dit que si. Il existe une solution simple pour trancher : avoir recours à un audit financier externe. En revanche, il y a peut-être un point d'accord sur la nécessité d'augmenter le nombre de logements sociaux ouverts à l'acquisition.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelle lucidité Monsieur Morel ! J'étais d'accord avec presque tout ce que vous avez dit mais, sans avoir d'audit, on peut déjà avoir un point de vue sur les réformes dans le domaine du logement social. C'est finalement mineur par rapport au reste de votre intervention.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous demandez de voter la baisse d'un taux d'abattement pratiqué sur la taxe d'habitation comme une mesure apparemment technique mais, en fait, c'est un choix financier très politique puisque cela revient à augmenter les impôts locaux, même si vous ne le formulez pas en ces termes.

En effet, depuis des années, la Ville avait fait le choix assumé de pratiquer ce taux élevé de 27.8 % pour l'abattement général à la base, abattement qui s'applique à tous les ménages qui paient la taxe d'habitation, quelles que soient leur situation familiale ou leurs ressources. Rappelons que seuls les ménages imposables sur le revenu paient la taxe d'habitation.

Ce taux élevé était autorisé par dérogation car la loi, vous l'avez rappelé Monsieur l'Adjoint, prévoit que le taux doit être compris entre 0 % et 15 %. Cet abattement ne fait pas l'objet de compensation de l'État contrairement aux autres abattements liés à la situation financière ou familiale des ménages. Donc, jusqu'à présent, la Ville n'était pas compensée sur ce manque à gagner et on peut dire que la Ville a fait sans avec, chaque année, un budget équilibré même s'il n'y avait pas cette recette liée à la compensation.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter un taux à 15 % pour respecter la loi et pour anticiper la suppression de la taxe d'habitation. Évidemment, les modalités d'application de cette mesure ne sont pas précisément connues, même si vous venez d'indiquer qu'elle serait applicable par tiers dès 2018. Mais l'on sait au moins que le manque à gagner pour

les collectivités par la suppression de la taxe d'habitation sera compensé par l'État, alors vous cherchez à augmenter les recettes 2018 afin que la compensation à venir soit la plus avantageuse possible pour la Ville.

C'est un choix de bon gestionnaire que nous vous reconnaissons bien volontiers. Pourtant, sur un tel sujet qui touche au pouvoir d'achat de dizaines de milliers de Villeurbannais, on ne peut se contenter de seulement faire des comptes.

D'une part, c'est une mesure qui nous paraît a priori injuste socialement car cette hausse s'appliquera à tous les ménages, sans prise en compte des revenus. Alors bien sûr, tant que l'on ne sait pas comment s'appliquera cette suppression par tiers et à quel tiers, il est difficile d'apprécier comment cette mesure de minoration de l'abattement se combinera avec la suppression de la taxe d'habitation et, de ce fait, quel sera l'impact financier moyen par ménage.

En l'absence d'informations de votre part après une question en commission sur l'impact de la seule minoration de l'abattement, si toutes choses étaient égales par ailleurs, nous avons tenté un calcul à partir de quelques exemples. Selon nos estimations, l'impact de cette seule minoration de l'abattement reviendrait à une hausse de 5 % à 8 %. Évidemment, ce ne sont que quelques exemples, cela resterait à confirmer sur un échantillon plus large. De fait, cela s'appliquerait à deux tiers des ménages qui ne seraient pas concernés par la suppression de la TH. Tout cela mérite d'être précisé.

En tout cas, ce que nous pouvons dire, c'est qu'argent du contribuable villeurbannais ou argent du contribuable français, c'est toujours le contribuable qui paye.

Nous aurions souhaité aussi connaître l'ordre de grandeur de la recette prévisionnelle attendue par cette minoration de l'abattement, toutes choses égales par ailleurs là encore, afin d'avoir un débat plus éclairé sur les autres choix possibles pour faire face à ce manque à gagner.

Vous l'avez dit, cela peut passer par augmenter les impôts avec une hausse du taux, c'est un peu le même esprit mais ce serait peut-être plus clair et plus transparent sur le montant des recettes attendues.

Monsieur l'adjoint, vous avez dit en commission que cette solution de hausse des taux présentait moins de marge de manœuvre que la minoration de l'abattement, c'est donc que vous avez bien un ordre de grandeur de l'une et l'autre mesures. D'ailleurs, la délibération nous indique qu'une hausse des taux n'est pas exclue si besoin. Le rapport parle d'une hausse, cela peut être une baisse, effectivement, et vous l'avez dit ainsi tout à l'heure, en tout cas cela peut être les deux.

Autre choix possible pour maintenir une même capacité d'investissement, ce pourrait être d'emprunter davantage, car nous savons que les ratios de la Ville sont assez bons et peuvent supporter une hausse de l'endettement.

Troisième choix qui serait un choix inverse si l'on acceptait de voir les recettes de fonctionnement baisser, il faudrait soit baisser les dépenses de fonctionnement, mais cela paraît difficile si la Ville veut garder un haut niveau de service public, notamment au regard de la population qui ne cesse d'augmenter. Cela pourrait être aussi de réduire

l'investissement. Dans ce cas, un débat avec les citoyens serait à organiser sur les projets qui doivent être reportés dans le temps voire annulés.

En tout cas, cette baisse d'abattement est un levier d'une politique fiscale plus large qui nous semble devoir être abordée dans sa globalité.

Pour toutes ces raisons, voter aujourd'hui cette mesure sans vision d'ensemble et sans étudier les alternatives nous semble un peu précipité, bien que vous disiez le contraire, Monsieur l'Adjoint, même si, encore une fois, nous mesurons la difficulté de l'exercice en l'absence d'informations précises sur la façon dont s'appliquera la suppression de la taxe d'habitation.

Mais plutôt que la réforme Macron sur une taxe d'habitation qui sera probablement du « vite fait mal fait », et plutôt que cette mesurette de l'abattement général, nous sommes favorables à une grande réforme de la fiscalité locale, notamment pour plus de justice sociale, avec la prise en compte des revenus dans les impôts locaux, mais aussi pour laisser des marges de manœuvre aux collectivités locales selon le principe de leur libre administration, ce qui, évidemment, est contraire à cette suppression de la taxe d'habitation. Comme vous l'avez dit, l'État sera le premier contribuable de la commune, ce qui est contraire à ce principe de libre administration des collectivités.

Votre proposition est quand même une hausse des impôts qui ne dit pas son nom, qui ne s'appliquera peut-être pas à tous les ménages, mais comme on n'en sait rien, nous avons décidé que nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La précipitation est que cela doit être fait avant la fin du mois de septembre, sinon on ne le fait pas. On pourrait s'éviter de poser des questions et de transformer en précipitation ce qui est une contrainte légale si nous voulons agir.

M. Poncet remplace Mme Morel ?

M. Stéphane PONCET.- Je vais lire son texte.

M. LE MAIRE.- Cela va être formidable !

M. Stéphane PONCET.- Le cumul des deux va vous réjouir, Monsieur le Maire, je le sens bien.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas possible que vous puissiez lire un texte de Mme Morel.

M. Stéphane PONCET.- C'est vrai, c'est difficile, du grand art.

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Cette précipitation, pour ne pas dire panique, à décider cette réduction d'abattement sur la taxe d'habitation en dit long sur le peu de confiance que vous accordez aux promesses du gouvernement Macron sur les pseudos compensations équivalentes à la suppression annoncée dans le temps de la taxe d'habitation. Nous admirons d'ailleurs, en quelque sorte, la position inconfortable d'équilibriste de M. Kabalo appuyant cette délibération, pour l'intérêt des finances de la Ville, sans pouvoir critiquer ses nouveaux amis.

Nous savons aujourd'hui que 300 M€ de crédits de paiement sont annulés depuis juin pour les collectivités, compensant, en principe, elles-mêmes, par une dotation, la

suppression progressive de la taxe d'habitation. Ce sont ces « peut-être » qui nous inquiètent et nous avons toutes les raisons d'être méfiants sur la suite car, dans le pire des cas, ce sont les contribuables qui seront les seules victimes du manque à gagner si je puis dire.

C'est une grande première à Villeurbanne de toucher aux acquis financiers mais il est bon de rappeler que si la loi plafonne cet abattement dérogatoire à 15 %, Villeurbanne fait partie de ces cinq communes au plan national à pouvoir bénéficier d'un taux supérieur jusqu'à 35 %. Cela résume une situation incroyablement fragile du potentiel fiscal villeurbannais.

Depuis l'année dernière, vous nous préparez à la hausse des taux d'imposition, vous le répétez aujourd'hui, sans compter un endettement accru n'ayant plus de rapport avec votre statut de meilleur gestionnaire de France. À ce titre, si vous aviez mieux anticipé les besoins en investissements publics, notamment pour les écoles dans le mandat précédent, la situation serait moins préoccupante pour l'avenir.

C'est une critique récurrente qui se renouvelle chaque année. Ne comptez pas sur le gouvernement actuel pour vous aider ; les seuls investissements qui l'intéressent seront ceux prévus en région parisienne pour les futurs jeux olympiques.

Vous ne savez pas nous dire combien de foyers fiscaux seront impactés par cette hausse brutale indirecte de plus de 12 % ni combien cela représentera en recette ; nous souhaitons cette précision en novembre prochain, et nous souhaitons savoir aussi l'importance du turnover des départs sur les nouveaux arrivants, sûrement le chiffre le plus embêtant à communiquer car ceci pourrait bien expliquer cela sur la stagnation des recettes fiscales. Les marges de manœuvre se réduisent comme peau de chagrin.

Ici, la classe moyenne n'a pas le privilège de vos faveurs, ce n'est pas nouveau, on le sait depuis longtemps. Si nous avons de la mémoire, il faut rappeler ici qu'elle a subi une croissance moyenne de la taxe d'habitation de 5 % sur la période 2013-2017 (nous sommes à mi-mandat, il semble normal de faire un point sur ces questions) pour des habitants ayant occupé le même logement, et de 5,6 % sur la taxe foncière. Pourtant, certaines communes plus vertueuses ont su diminuer leurs taxes comme Quincieux, Jonage et même Givors, et si les comparatifs sont difficiles à faire, cela veut quand même dire que la réduction de certaines dépenses de fonctionnement est encore envisageable avant de racketter, par facilité, le peu de contribuables qu'il vous reste, contribuables qui ne claquent pas encore des dents mais cela viendra !

Parce qu'il faut le dire tout net, ce besoin de trésorerie n'a qu'un but : financer le secteur social et rien de plus. Nous aurons l'occasion d'en parler en détail en fin d'année.

Nous ne cautionnerons pas cet exercice comptable au moment où l'on nous annonce une hausse de la CSG, une loi travail qui mettra du monde sur la paille et réduira le pouvoir d'achat des retraités, et sûrement d'autres surprises libérales dans les cartons qui nous attendent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Reconnaissons le mérite vous avez eu à lire le texte de Mme Morel avec ses incohérences habituelles et ses saillies dont on ne voit pas très bien

ce qu'elles viennent faire dans un propos comme celui-là. Mais de cela, nous pouvons sinon vous remercier tout au moins vous en rendre grâce en quelque sorte.

Monsieur Bocquet pour le groupe Radical Génération Écologie et Citoyenne ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Prosper Kabalo a rappelé l'annonce faite par le gouvernement de faire disparaître d'ici 2020 la taxe d'habitation en trois étapes, avec une première étape dès 2018. La suppression de la taxe d'habitation, c'est selon nous une bonne nouvelle pour les contribuables, une mauvaise pour les collectivités puisque, si le gouvernement s'est engagé à compenser le manque à gagner pour les collectivités locales, nous ignorons pour l'instant sur quelle base et quelle sera la nature de cette compensation.

Je disais une très bonne nouvelle pour les contribuables puisque la suppression de la taxe d'habitation, c'est la suppression d'une taxe d'abord quasiment incompréhensible mais surtout l'une des moins équitables ; l'équité n'est pas assurée horizontalement, deux logements similaires pouvant correspondre à deux impôts différents, ni verticalement, la taxe d'habitation n'étant absolument pas corrélée au niveau de revenus, ni même territorialement, faisant payer beaucoup les habitants des communes pauvres et peu ceux des communes riches. Il ne peut pas être injuste de supprimer un impôt injuste.

De plus, si certains voient dans les taxes locales les vertus de la décentralisation, nous y voyons nous les vices de la concurrence des territoires et la course au moins-disant fiscal.

Comparer d'ailleurs les prélèvements obligatoires entre les pays européens n'a pas beaucoup de sens puisque les produits fiscaux sont de nature très différente selon les pays, on ne peut pas vraiment les comparer.

La délibération présentée aujourd'hui propose de baisser le taux d'abattement. C'est une délibération qui est rendue effectivement nécessaire et opportune du fait de l'annonce du gouvernement du dégrèvement de 80 % des contribuables et, à terme, de sa suppression totale.

Si la suppression de la taxe d'habitation est une bonne chose, elle fait néanmoins craindre aux collectivités d'abord de ne plus disposer de ressources propres et donc de perdre leur autonomie et leur liberté d'administration. Elles voient aussi la crainte de voir récompenser les collectivités les moins exemplaires en matière de dépenses publiques. En effet, si le gouvernement venait à compenser par des dotations les ressources précédemment collectées par les Villes via la taxe d'habitation, il le ferait sur la base des exercices antérieurs. Ainsi, les collectivités exerçant une forte pression fiscale seraient paradoxalement récompensées en disposant d'une plus grande manne financière de la part de l'État, et des collectivités comme Villeurbanne seraient comparativement pénalisées et paieraient d'une certaine manière le fait d'avoir préservé autant que possible le contribuable par le passé.

Cette situation serait un très mauvais signe pour l'ensemble des collectivités et il faudra veiller au niveau national à trouver des méthodes de calcul plus fines.

Mais au niveau local, il convient de prendre acte de cette mesure et de la préparer au mieux. À Villeurbanne, l'abattement général est fixé à un niveau dérogatoire de 27,8 %

qui relève d'une dérogation accordée en 1975. Aujourd'hui, il s'agit de normaliser la situation villeurbannaise.

La décision de l'État va dans le bon sens mais le flou artistique sur les modalités de compensation engage les collectivités dans un jeu de dupes fiscal d'où les contribuables risquent de sortir perdants. Il faut avoir conscience de la pression fiscale que cela instituera sur certains ménages de classe moyenne d'ici à l'exonération promise par le gouvernement qui ne nous paraît pas encore suffisamment explicite.

La mise en œuvre de cette réforme étant imminente, il est impératif pour la Ville de normaliser la situation et d'utiliser un de nos derniers leviers d'action dans un contexte de restriction budgétaire. Nous approuvons donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Jean-Wilfried Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver la baisse au taux de 15 % de l'abattement général à la base contre 27,8 % auparavant.

Monsieur le Maire, lors de l'étude du compte administratif 2016, j'avais salué votre propos dénonçant la mesure démagogique annoncée par le candidat Macron, mesure devant exonérer 80 % des Français du paiement de la taxe d'habitation, mesure dont on ne savait pas trop à l'époque si elle serait compensée et sous quelle forme dans le temps.

Force est de constater aujourd'hui qu'au travers de cette délibération, vous prenez acte du futur désengagement de l'État à compenser dans la durée la disparition de cette ressource financière majeure de notre commune.

Votre adjoint aux finances était d'ailleurs bien marié lors de la commission économie pour nous expliquer que si cette délibération était passée, c'est parce que votre majorité voulait profiter d'un effet d'aubaine en augmentant sa base de rentrées fiscales en 2018 afin d'avoir une compensation supérieure et ainsi limiter pour les années à venir les effets de la baisse des dotations de l'État, mais qu'en même temps c'était une mesure de bon sens pour protéger notre commune face à l'État.

Que c'est joliment dit de la part d'un élu qui a défendu un candidat dont tout le monde disait que sa proposition était pernicieuse et dangereuse pour l'autonomie des collectivités locales !

Nous n'avons pas pu obtenir non plus, malgré nos diverses demandes, une estimation de ce supplément de ressources pour la commune. Bref, encore une fois, on navigue à vue sur un sujet structurant pour notre ville.

Alors, je me suis moi-même imposé le calcul de l'impact sur la base de la valeur locative 2016, soit 2 941 € pour les citoyens villeurbannais dans les trois cas concrets suivants :

- un célibataire,
- un couple sans enfant,

- un couple avec 2 enfants.

Il va de soi, mais vous l'aurez compris, que ce calcul est fait pour des contribuables qui ne seront pas exonérés de la taxe d'habitation.

L'objectif est bien d'avoir une estimation du supplément de taxe d'habitation qu'ils payeront en 2018. Cela représente 80 € d'impôts locaux en plus pour la part communale, soit une augmentation comprise entre 6 % et 11 % selon les cas avec, bien entendu, des valeurs locatives brutes qui sont dans la moyenne du marché.

Une double peine financière et morale en quelque sorte : financière car, pour les mêmes services publics, ils se retrouveront à payer plus, morale car ils auront encore plus l'impression d'être à Villeurbanne les seuls à payer, représentants de cette fraction des 20 % de Français que Monsieur Macron taxe de riches.

Alors que nos concitoyens ont souffert de la pression fiscale lors du quinquennat catastrophique de M. Hollande, Monsieur le Maire, vous appliquez encore une fois les bonnes vieilles méthodes socialistes pour régler vos problèmes : l'impôt, l'impôt et encore l'impôt.

Ce n'est pas notre façon de procéder. Quelles ont été les pistes que vous avez envisagées, si vous l'avez fait, pour optimiser les dépenses de la commune et limiter les impacts de la mesure Macron ?

Monsieur le Maire, le groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne ne franchira pas une ligne rouge de principe qui est pour notre groupe l'augmentation des impôts locaux comme seule réponse au désengagement de l'État socialo-macroniste et votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Bien. Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Crevons l'abcès tout de suite. En substance, ce qui nous est demandé au travers de cette délibération, c'est l'augmentation des impôts, en l'occurrence la taxe d'habitation qui doit, dans les prochains jours, être supprimée soi-disant pour 80 % des foyers par le gouvernement En Marche.

Cette suppression peut en apparence être une bonne nouvelle pour les contribuables mais une bien moins bonne pour les collectivités territoriales qui voient leurs ressources financières disparaître. D'ailleurs, de nombreux élus, maires et députés, de tous bords, sont montés au créneau contre cette mesure plus populiste que réellement efficace pour les finances du pays.

Vous nous demandez en quelque sorte de profiter de l'opportunité de la baisse des abattements à la base sur la valeur locative moyenne pour ne pas trop perdre sur nos finances. Le gouvernement annonce deux mesures qui nous toucheront gravement : la fin de la taxe d'habitation pour 80 %, probablement 85 % à Villeurbanne au vu des ressources des habitants, et la baisse de 13 Md€ de dotations générales de fonctionnement sur le mandat des collectivités.

Ces deux mesures laissent envisager une forte baisse des ressources. La taxe d'habitation devra être compensée par l'État avec une autre éventuelle ressource fiscale. Cette suppression de la taxe d'habitation se déroulerait en trois temps dont le premier serait pour 2018. Tout le monde devrait être concerné par cette baisse petit à petit en trois ans. Cette première tranche serait compensée en prenant comme base de calcul les ressources fiscales votées dans le cadre du budget primitif 2017.

À notre avis, l'orientation de la municipalité doit s'inscrire véritablement et le plus rapidement possible dans la clarté face à la politique du gouvernement Macron. Il est responsable d'anticiper les efforts budgétaires mais il faut marquer notre politique municipale par des actions résolument à gauche pour le maintien d'un service public de haut niveau et celui des emplois d'avenir.

Or, les politiques annoncées et la réduction très importante des subventions de la Politique de la Ville contraindront les associations et les centres sociaux à licencier et à revoir à la baisse leurs actions envers la population la plus en difficulté.

Les rythmes scolaires tels que nous les pratiquons seraient également mis en difficulté, ainsi que la présence de services publics dans les quartiers qui sont prévus d'être amplifiés.

Nous n'avons pas à accompagner les politiques d'austérité des gouvernements qui se succèdent depuis plus de quinze ans. Tenant cette ligne directrice et, au vu du pari qui est fait sur ce que sera la loi budgétaire, vous nous demandez de voter en substance une augmentation des impôts dont serait épargnée 85 % de la population à Villeurbanne, ce à quoi nous pourrions nous accommoder, mais à condition que nous soyons certains des intentions budgétaires de notre gouvernement, que nous soyons clairs sur nos propres politiques et que nous puissions poursuivre le programme pour lequel nous avons été élus.

Ces politiques gouvernementales sont la démonstration même que les communes n'ont de plus en plus qu'un rôle symbolique dans la démocratie locale. Ces politiques de réduction de l'influence des communes ont été voulues par les politiciens de droite comme de gauche qui se retrouvent aujourd'hui ensemble au gouvernement. Or, il n'y a jamais eu de position très claire sur ces politiques. On se place toujours en victime subissant les politiques nationales, il me semble que la clarté n'y est pas au vu d'autres soutiens, cela tend plutôt à convaincre d'une certaine complaisance envers elles.

Je crois, Monsieur le Maire, que nous devons à la population la clarté politique qu'elle est en droit d'obtenir. Nous devons dans la majorité nous prononcer clairement sur ces politiques d'austérité et notamment ce piège que sont la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des dotations en même temps par l'État.

Sans plus d'éclairement, la majorité de notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe socialiste, Monsieur Didier Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les gouvernements successifs ont eu la préoccupation de maîtriser les dépenses publiques. L'actuel n'échappe pas à cette règle, les annonces récentes, en l'occurrence hier pour une grande partie, font peser sur les collectivités un certain nombre

d'incertitudes. La question est de savoir quel sera le poids de la participation des collectivités à cet effort de réduction des déficits publics.

D'un côté, l'État annonce une baisse globale des dépenses publiques, de l'autre, il annonce que des budgets parmi les plus gros de l'État seront augmentés. Je pense à la Défense, à l'Intérieur, à la Justice et à l'Éducation. La question que l'on peut se poser est donc de savoir où seront faites les économies et si les collectivités ne seront pas la variable d'ajustement de l'équation de réduction des déficits publics de ce gouvernement.

C'est ainsi que j'entendais ce matin Philippe Richert, le président de l'Association des Régions de France et président de la Région Grand Est, s'étonner de la suppression annoncée un peu brutalement pour les Régions de 450 M€ prévus pour l'aide aux entreprises et au développement économique dans les territoires sans que cela n'ait jamais été évoqué auparavant, alors que cela avait été évoqué par le Parlement précédemment.

Cet exemple illustre à mon sens la tentation qui pourrait être celle de l'État de justement utiliser les collectivités dans leur diversité comme étant celles qui permettront d'équilibrer les augmentations du budget de l'État.

Une autre incertitude, et Prosper Kabalo en a parlé, concerne les mécanismes de compensation de la baisse de la taxe d'habitation pour les collectivités. Il y a deux façons de le faire : soit le dégrèvement qui consiste pour l'État à compenser à chaque contribuable tout ou partie de son impôt et la collectivité continue à percevoir intégralement le produit fiscal payé par la taxe, ce qui permet de faire évoluer, soit l'exonération, et c'est alors l'État qui, sur une base fixe, verse une compensation figée à l'instant T à la collectivité, la compensation de l'État reste alors fixe alors que les charges des communes augmentent au gré des besoins croissants des habitants. C'est un peu ce qu'a dit Prosper Kabalo tout à l'heure dans son propos.

Cette deuxième solution reviendrait immanquablement à des pertes de recettes pour les budgets locaux. À ce titre, nous avons tous en tête l'exemple de la suppression de la taxe professionnelle communale qui a amené à un montant fixe qui n'a jamais été revalorisé.

Incertitudes fiscales donc mais aussi inquiétudes et cela a été dit par plusieurs groupes, notamment par Jonathan Bocquet, quant à la libre administration des collectivités territoriales. Je crois que l'AMF, par la voix de son numéro 2, André Laignel, s'en est ému récemment.

Plusieurs raisons à cela. Je ne reviendrai pas sur le risque lié à la perte d'autonomie fiscale des collectivités qui a été pointé par plusieurs d'entre vous mais je dirai peut-être un mot sur une deuxième raison qui, à mon sens, n'est pas anecdotique et qui est liée à la méthode.

L'État propose de mettre en place des contrats sur les baisses de dépenses de fonctionnement des collectivités signés entre lesdites collectivités et les préfets. Cela devrait en principe concerner les 319 plus grandes collectivités de France dont la nôtre fait bien évidemment partie mais, aujourd'hui, on ne sait pas quelle sera la nature de ces contrats, quelles seront les contraintes pour les collectivités, quel sera le niveau de contrôle des préfets sur les communes, les Départements, les Régions, les

intercommunalités. Aujourd'hui, c'est un flou assez complet qui peut décemment nous interroger sur l'autonomie qui restera la nôtre dans l'avenir.

Incertitudes et inquiétudes pèsent donc sur les collectivités à l'aube du budget 2018. Il était donc nécessaire, pour une commune comme la nôtre, de s'adapter à ce contexte national pour se donner des marges de manœuvre financières et ainsi conserver à court et moyen terme une capacité d'action.

La modification de l'abattement généralisé à la base est une approche pragmatique pour anticiper les réformes à venir et nous permettre de continuer notre politique volontariste d'investissement. Le taux d'abattement général à la base à 27,8 % était particulièrement dérogatoire. En passant à 15 %, là où certaines communes qui ont fait les mêmes mécanismes sont passées à 0 %, on reste sur une politique d'abattement généreuse puisqu'il s'agit du maximum prévu par la loi et que les autres abattements, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, sont conservés à leur niveau maximum. Prosper Kabalo l'a rappelé tout à l'heure.

Depuis plusieurs années, Villeurbanne se montre vertueuse en maîtrisant sa dette, sa fiscalité et ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant un niveau important d'investissement. La délibération qui nous est proposée aujourd'hui est dans la droite ligne de cette responsabilité qui anime l'exécutif municipal depuis plusieurs mandats et qui doit nous permettre de maintenir un haut niveau d'investissement et de service public.

C'est pourquoi le groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Vullierme. Monsieur Kabalo, pour des éléments de réponse, d'explication ? Moi-même je dirai sans doute quelques mots ensuite.

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant d'entrer dans une explication plus globale, j'apporterai quelques réponses aux uns et aux autres.

Madame Vessiller, lorsque vous dites qu'il s'agit d'une mesure technique, le choix qui nous est proposé ce soir n'est pas une mesure technique mais une mesure de gestion, une mesure qui nous est imposée par une réforme du gouvernement dont je ne jugerai pas ce soir l'opportunité, bien que vous souhaitiez vous-même le grand soir fiscal. Cela fait des années que nous l'attendons tous mais ce n'est pas aujourd'hui et ce n'est pas une décision d'ordre technique que de décider ce vote ce soir au Conseil Municipal qui nous occupe avant le 1^{er} octobre parce que, tout simplement, c'est la date qui nous est imposée.

Ce n'est pas une mesure d'aubaine, Monsieur Martin, c'est un contexte à saisir compte tenu des impératifs pour ne pas passer à côté de cette date fixée, sachant que c'est la dernière limite pour pouvoir modifier les taux des abattements.

Concernant votre propos, Madame Vessiller sur le fait que les 80 % des foyers ne seront pas tous impactés, si ! C'est bien 80 % des foyers qui seront exonérés, qui bénéficieront dès la première année de la baisse du premier tiers. C'est bien l'intégralité des 80 %, cela a été tranché, nous sommes bien dans cette optique qui permet de ne pas pénaliser, comme vous sembliez le dire tout à l'heure.

Bien sûr, vous avez cette rhétorique, vous et d'autres, de nous dire que plutôt que d'appliquer ce type de mesure, il n'y a qu'à emprunter. On connaît cette facilité en termes de gestion mais qui dit emprunt dit charges financières. Nous pourrions, pourquoi pas au moment du budget ou du DOB, vous montrer ce que signifie le fait de se lancer dans un emprunt, avec quelle rapidité la dégradation des ratios financiers d'une commune se fait, alors que vous souhaitez toujours maintenir un investissement important (écoles ou autres crèches, etc.), vous avez toujours cette volonté mais il faut financer en face et l'emprunt n'est pas la meilleure des solutions, bien au contraire, puisque très vite on se retrouve face à des charges financières très importantes.

Monsieur Poncet, nous ne sommes pas du tout dans la panique, loin de là, ni dans la précipitation, nous sommes dans la gestion, c'est notre responsabilité. Nous avons des réformes, des textes de loi, des moments où des décisions sont prises, et il y va de notre responsabilité, ce que j'assume en tant qu'adjoint aux finances de la collectivité, de prendre cette décision ce soir, de vous proposer de ramener l'abattement général à la base à 15 %.

Nous ne sommes pas dans une situation de panique mais dans une situation qui nous occupe depuis plusieurs mandats à gérer notre commune en bons gestionnaires pour préserver nos futurs investissements, nos futurs exercices. C'est pour cette raison que nous avons pu maintenir depuis un grand nombre d'années un abattement général à la base aussi élevé, comme les autres abattements pour charge de famille ou pour handicapé. Je vous rappelle que Villeurbanne a été l'une des premières villes à mettre en place en 2009 un abattement de 10 % pour les personnes porteuses d'un handicap.

Non, ce n'est pas une panique mais de la gestion. Forcément, vous n'êtes pas habitué à ce type d'exercice et je peux comprendre votre réaction primaire d'imaginer que nous sommes dans un instant de panique.

Vous avez cette mauvaise foi de dire que, depuis un certain nombre d'années, nous annonçons cette hausse d'impôts. À aucun moment nous n'avons annoncé ni de hausse d'impôt ni de prévision fiscale. Nous avons dit au contraire, et les procès-verbaux sont là pour le prouver, que nous n'augmenterions pas les taux, qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts. Je précise, Madame Vessiller, que je n'ai pas dit qu'il pourrait y en avoir au mois de mars.

Il est donné la possibilité aux collectivités soit de monter les taux soit de les baisser mais, chez nous, il est exclu aujourd'hui d'avoir une action de hausse des taux en fonction de tous les éléments qui nous sont donnés en termes de chiffres. C'est pour cette raison que ce soir je ne peux pas vous apporter de précisions quant aux recettes qui nous seront versées, quant au coût.

Nous nous retrouvons tous dans les mêmes eaux de 80 € de hausse pour les 20 % restant qui seront impactés par cet abaissement de l'abattement général à la base, mais je me refuse ce soir à délivrer des montants de manière globale sur les recettes qui viendront de cet exercice et sur ce que cela coûtera à un foyer, peut-être au moment du DOB voire au moment du budget où nous aurons les contours de la réforme un peu plus précis et nous donnerons à ce moment-là des chiffres.

Monsieur Poncet, vous parlez d'une hausse à la fois de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, respectivement de 5 % et de 6 % depuis 2013. À Villeurbanne, nous n'avons pas augmenté les taux depuis 2009. Nous l'avons fait une fois en 2002, un peu moins de 5 %, et une fois en 2009, 2,5 %. À nouveau, le chiffre de 5 % sur la taxe d'habitation et de 6 % sur la taxe foncière depuis 2013 n'est pas du ressort de la Ville mais forcément des mesures gouvernementales comme couvrir l'inflation.

Vous avez tous cité cette réforme, certains la voteront, certains s'abstiendront, d'autres voteront contre. Monsieur Martin, Monsieur Juppé à Bordeaux, en juillet, a sauté sur le train et a ramené son taux d'abattement général à la base de 19 % à 15 % et il se targuait d'avoir le taux d'abattement général à la base le plus haut de France, il avait oublié de regarder en bas de la page, il y avait V comme Villeurbanne avec 27,5 % pendant que lui s'arrêtait un peu en dessous de 19 %. Je tiens à rappeler que certains de votre famille politique ont la même réflexion que nous sur la gestion de leur Ville. Je peux me féliciter quelque part de la gestion de Monsieur Juppé à Bordeaux.

Je regrette un peu, Monsieur Bravo, sans rentrer dans le débat politique et le jeu politicien, votre « idéologie politique » qui consiste à dire qu'on ne peut pas taxer les familles. Je crois qu'on est dans une mesure qui ne taxe pas de manière violente les familles à faibles revenus, ce seront plutôt les 20 % qui subiront, et encore dans un temps modéré puisqu'il est question d'une suppression totale de cette taxe d'habitation. Que n'auriez-vous pas dit certains ici qui voteront contre ce soir si, en 2018 ou en 2019, lorsque les compensations de l'État seront figées, un peu comme la taxe professionnelle unique, nous avons manqué le train d'avoir des recettes fiscales supplémentaires ! Vous nous reprocheriez peut-être de n'avoir pas eu la pertinence d'aller rechercher une recette qui, je vous le rappelle, en tout cas dans un premier temps, sera compensée à 80 % par l'État. C'est un paramètre important.

Je ne peux pas me priver aussi de citer un rapport de la Chambre régionale des comptes 2016 où on lisait, sans le dire, sans mots écrits mais sous-entendus, que Villeurbanne avait une politique d'abattement très forte, très importante et, d'une manière très susurrée, devait peut-être revoir les abattements.

Effectivement, elle relevait qu'à Villeurbanne, le montant moyen d'abattement était de 428 € quand, sur la strate au niveau national, il est de 227 € par habitant. Cela veut dire qu'elle relevait un écart de 201 € d'abattement proposé aux foyers fiscaux de Villeurbanne. Il y avait une remarque qui était peut-être insidieuse pour avoir à modifier nos taux.

J'ai voulu quand même, dans cette explication, ramener au risque par rapport à nos futurs investissements si nous n'avions pas pris cette mesure, et vous donner des exemples du coût d'un équipement que nous finançons sur nos propres recettes : pour une crèche de 42 places plus un relais maternel, comme celui qui sera ouvert au Terrain des Sœurs, la charge nette pour la Ville est de 333 000 €. Même principe pour le Carré de Soie, la charge nette pour la Ville sur un équipement petite enfance est de 252 000 €. Quand je dis « charge nette », cela veut dire qu'après les recettes payées par les familles et les compensations de la CAF et autres, il nous reste sur un tel équipement plus de 300 000 € de financement.

Le groupe scolaire Rosa Parks représente une charge nette pour la Ville d'à peu près 800 000 €.

Dans les réunions budgétaires ce matin, Agnès Thouvenot me faisait remarquer, concernant la santé scolaire, que seulement 11 villes en France supportaient l'intégralité de la charge des frais de santé dans les groupes scolaires. Pour Villeurbanne, cela représente 760 000 € pour une subvention de 25 000 € alors qu'elle est financée en totalité par l'Éducation nationale. Nous nous sommes promis avec Agnès Thouvenot d'aller voir, pourquoi pas jusqu'au ministre de l'Éducation, pour que cette charge ne soit plus supportée par la Ville mais plutôt par l'État.

Cela veut dire que si nous ne maintenons pas ces recettes, alors que nous avons subi depuis 2013 la baisse des dotations de l'État, 26 M€ de recettes en moins en 2017, 13 Md€ si nous allons jusqu'en 2019, nous serons proches de 50 M€ de recettes en moins.

Le fonds de péréquation intercommunal a commencé en 2012, il a coûté à la Ville 150 000 €. En 2018, il coûtera à notre commune 1,85 M€.

Voilà des chiffres simples, concrets, qui sont de l'ordre de notre gestion au quotidien et auxquels nous devons faire face, en tout cas anticiper la nécessité de financer toutes ces opérations.

Je vais vous délivrer un petit secret, même s'il n'est pas très important. Nous aurons un niveau d'investissement jamais égalé en termes de projets sur notre commune pour l'exercice 2018. Il faut financer ces projets. C'est en prenant des mesures comme celle de ce soir que nous nous devons de faire preuve d'intelligence et de responsabilité.

J'aurais aimé, comme Anne Reveyrand, avoir un vote unanime pour cette délibération, cela ne sera pas le cas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci mes chers collègues de vos interventions. C'est un sujet difficile parce que la fiscalité locale (j'imagine ceux qui nous écoutent ou même ceux qui quelquefois dans ce Conseil regardent cela d'un peu plus loin) appelle toujours une certaine technicité et fait que l'on peut dire après beaucoup de bêtises quand on en parle et se tromper, un peu comme l'a fait Mme Vessiller en mélangeant beaucoup de choses. Je m'étonne que dans son propos elle ait fait beaucoup d'erreurs. Passons.

Il convient de rappeler quelques fondamentaux ce soir. Ils ont été énoncés d'ailleurs par certains d'entre vous.

Ce qui amène cette délibération, c'est la réforme de la taxe d'habitation sinon il n'y aurait pas eu de délibération ce soir de cette nature. Je ne dis pas que nous nous serions interdits de réfléchir demain aux abattements à la base, comme d'ailleurs la Chambre régionale des comptes nous y incitait. Elle l'a fait sans savoir les propositions qui étaient celles d'aujourd'hui au niveau de la loi de finances qui arrivera. Mais il n'y aurait pas eu l'urgence ou la nécessité de le faire avant la fin de ce mois.

Sur le contexte de la taxe d'habitation, j'ai dit ce que j'ai dit, pour lequel M. Martin m'a félicité, mais pas seulement lui, c'est le propos de l'ensemble des collectivités locales, je ne sais même pas s'il y a des exceptions : c'est une réforme que je considère comme très

injuste, elle part de la non-révision des bases locatives qui crée des injustices mais, en même temps, elle propose un système qui n'est pas bon, pour moi et la plupart des élus locaux. À cela, il y a beaucoup de griefs, ils ont été rappelés ici.

Il y a le fait que quand on aura un impôt local qui ne sera payé que par 20 % des gens, cela lui enlèvera beaucoup de légitimité. Cela posera d'ailleurs peut-être un problème constitutionnel.

Il y a le fait que c'est toujours facile de dire qu'on va supprimer un impôt, c'est ce que dit effectivement le gouvernement, on se réjouit de payer cela en moins, sauf que ce seront les contribuables au niveau national qui le feront. Nous nous retrouverons dans un jeu de balance qu'il ne faut pas oublier.

Plus fondamentalement, au-delà de cela, je trouve que l'impôt local, dans la mesure où il sert à quelque chose que les gens mesurent au niveau d'une commune, est un lien démocratique de citoyenneté. Les gens payent des impôts, ils peuvent contester ce que l'on fait mais, au moins, il y a un rapport entre la recette fiscale qu'ils apportent et les réalisations que fait ou que ne fait pas une collectivité ou qu'elle fait dans un axe et pas dans un autre.

Je rappelle quand même que dans l'histoire de l'impôt, l'impôt sur le revenu a été établi au XIXe siècle, les forces de droite, les forces conservatrices n'en voulaient pas. C'est un ministre qui s'appelait Caillaux qui était plutôt issu de ces rangs-là...

M. Régis LACOSTE.- Un radical-socialiste !

M. LE MAIRE.- C'était un radical-socialiste modéré, je vous l'accorde. En tout cas, l'impôt sur le revenu en tant que tel signifie quelque chose, il y avait avant des gens qui n'en payaient pas du tout quelle que soit leur fortune. Cela dit quelque chose dans une démocratie, dans un rapport de citoyenneté qu'on a avec une collectivité comme en l'occurrence une collectivité territoriale. Le fait que ce soit l'État qui va dégrever ce qui est utilisé pour une compensation, cela éloigne incontestablement le citoyen du produit de ce qu'on lui demande. C'est une vraie réalité.

C'est aussi une marche arrière considérable par rapport aux réformes de la décentralisation qui ont été initiées en 1981 par Gaston Defferre, en tout cas avec François Mitterrand, qui avaient pour objet de donner une certaine autonomie, et l'autonomie des collectivités locales, c'est aussi une autonomie fiscale. D'où d'ailleurs le principe de constitutionnalité qui sera aussi peut-être examiné et qui fera peut-être que cette loi ne passera pas comme une lettre à la poste malgré le grand nombre de députés LREM à l'Assemblée nationale.

Je ne change pas de discours, c'est aussi celui d'une très grande majorité ici des élus de notre assemblée.

Une fois que l'on a dit cela, comme nous vivons dans une République et que nous appliquons la loi, quand une loi de finances met en musique la suppression de la taxe d'habitation, c'est aussi de notre responsabilité, c'est notre intelligence que de nous mettre dans une situation proactive. Si nous ne faisons rien, puisqu'il y aura une compensation ou un dégrèvement qui revient à des recettes fiscales supplémentaires que l'État nous attribuera, cela veut dire que nous tirons un trait dessus.

Prosper Kabalo l'a très bien dit, certains sont fidèles au principe « Pas d'augmentation » (excusez-moi Monsieur Martin de me retourner vers vous mais, cette fois-ci, non pas pour dire que je suis d'accord), ce principe de l'étouffement, quand on est dans l'opposition, c'est un peu facile. Plus on est étouffé et plus cela vous plaît. Après, vous direz dans une autre phrase qu'il faut mettre en place des caméras, avoir des policiers municipaux, faire davantage dans le domaine de l'éducation. Nous nous serons nous-mêmes installés dans un costume étroit si nous ne contribuons pas à desserrer les sangles.

C'est une posture rhétorique d'opposition, elle a quand même véritablement ses limites et elle ne résiste quand même pas à un examen tout à fait honnête.

Prosper Kabalo a raison de rappeler qu'on ne peut pas comme ça donner des chiffres, même si tout le monde a un peu tourné autour pour voir ce que cela pouvait représenter. D'abord, ce sera pour les personnes qui sont dans les 20 %. À Villeurbanne, le revenu moyen par habitant est plutôt plus faible que la moyenne nationale, ce sera moins de 20 %. Je le dis simplement comme cela.

Ensuite, cela signifie que, pour les trois ans qui viennent (les choses sont écrites, il n'y a pas d'incertitudes, semble-t-il, même si la loi de finances n'est pas votée, tout le monde au début dans les 85 % aura un tiers en moins, le deuxième tiers en 2019 et le troisième tiers l'année suivante), cela s'inscrira par rapport à la feuille d'impôt dans une baisse. Moyennant tout ce que j'ai dit avant en disant que, de toute façon, c'était quand même de la fiscalité, les gens, au niveau de leur feuille d'impôt, auront plus de baisse qu'ils n'auront d'augmentation qui résultera de la baisse des taxes.

Ne pas voir cela dans ce contexte qui est un peu mouvant, c'est quand même être un peu aveugle, comme les chevaux qui ont des œillères.

Dire, comme le fait Mme Vessiller, qu'on ne va pas le voter parce qu'on peut faire appel à l'emprunt, ce n'est pas sérieux. Vous êtes les premiers à nous demander, vous l'avez fait encore tout à l'heure dans les rapports, à faire davantage en matière d'investissement, à faire davantage en matière de fonctionnement, et lorsqu'on veut un peu desserrer la contrainte en élargissant une base fiscale sans augmenter les taux, il ne faut pas le faire. Il y a quand même quelque chose qui pour moi est vraiment en contradiction entre des propos qui sont tenus à certains moments et ceux qui sont tenus à d'autres.

Je termine en disant que nous aurons affaire, dans les années qui viennent, au-delà de la situation difficile qui est la nôtre, comme toutes les collectivités locales, à des baisses annoncées conséquentes. Il y a eu celle de Hollande, 10 Md€ sur quatre ans jusqu'en 2019. Avec l'élection du nouveau président de la République et du gouvernement, on en remet 10 et on en a même remis 3 au mois de juin. C'est 13 !

L'inénarrable Castaner nous raconte qu'on ira avec les collectivités locales, qu'on ne baissera pas pour celles qui privilégieront l'investissement. Tout cela est assez consternant et montre que le rapport aujourd'hui, sur ce plan, de ce gouvernement avec les collectivités territoriales est désastreux. Il émane d'une grande méconnaissance de ce qu'ont les collectivités territoriales. On a l'impression d'avoir des mesures de Bercy qui viennent sans filtre alors qu'avant il y avait quelquefois des politiques qui étaient là au moins pour les tempérer, pour les traduire un peu.

Or, dans ce domaine, je ne vais pas vous parler de logement social mais cela ressemble à cela, je pourrais en parler longtemps, je l'ai fait et nous le referons, il y a une méconnaissance de ce que sont les offices HLM qui ne se gavent pas. Cela conduit à l'étouffement du logement social.

Les associations d'élus, que ce soit les petits maires, les moyens maires, les grands maires, les maires de France Urbaine, sont debout par rapport à cela. La réunion de France Urbaine qui a eu lieu, où beaucoup de ministres sont venus, a témoigné d'un état d'esprit de l'ensemble des élus des collectivités territoriales qu'on avait jamais connu dans le passé. Il y a toujours eu des difficultés, des protestations, mais jamais à ce niveau-là.

On peut penser peut-être qu'ils seront davantage entendus. Comme l'a rappelé Didier Vullierme, le fait que l'ensemble des Régions de France quittent le forum de discussion, cela ne s'est jamais passé. À ce niveau-là, on a un jacobinisme vis-à-vis des collectivités territoriales qui est extraordinaire, qui va à rebours de la décentralisation qui a été mise en place à partir de 1981 et qui s'est plutôt poursuivie.

Pour autant, et c'est la délibération d'aujourd'hui, dans un tel contexte, sans enlever le discours politique qui peut être différent selon où on se trouve, même si quelquefois on peut se retrouver un peu en tant que gestionnaires d'une collectivité locale, à nous de nous situer dans une attitude qui ne soit pas elle-même de nous garrotter davantage et de voir qu'il y a une « opportunité » de voter cette baisse des taux à un taux qui reste un taux maximum. Marseille est à 0, Angers est à 10, Bordeaux est revenu à 15. Autour de nous, Nice est à 10. Nous restons quand même à un taux d'abattement à la base qui est maximum par rapport à ce qu'est la loi, même si nous étions avant dans un système dérogatoire.

Considérons tout cela pour voir que la décision que nous prenons est pragmatique, elle consiste à ne pas nous mettre dans un système encore plus enserré que celui dans lequel nous sommes déjà. La raison devrait conduire beaucoup d'entre nous ici à voter cette délibération.

Je mets aux voix cette délibération.

- Adopté à la majorité (34 pour - 12 contre - 6 abstentions) -

Nous poursuivons l'examen de notre ordre du jour avec une série de rapports présentés par Monsieur Kabalo pour lesquels il n'y a pas de demande de délibération.

5 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « KLOBB HOUSE », 8-10 RUE COLONEL KLOBB À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

6 – GARANTIE D’EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 35 LOGEMENTS, RÉSIDENCE « ORGANZA » (BÂTIMENTS P1B), 48 RUE DECOMBEROUSSE (ZAC DE LA SOIE) À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

7 – GARANTIE D’EMPRUNT SOCIÉTÉ FONCIÈRE D’HABITAT ET HUMANISME - RÉHABILITATION DE 4 LOGEMENTS, 2 COURS TOLSTOÏ À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

8 – GARANTIE D’EMPRUNT SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS – RÉSIDENCE « PAR-DESSUS LES TOITS », 262-266 RUE DE PRESSENSE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

9 – GARANTIE D’EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS (PLUS-PLAI), RÉSIDENCE « GRAND TERREO », SITUÉ 14 RUE CHARRIN À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

10 – CESSION D’UN BÂTIMENT PROPRIÉTÉ DE LA VILLE SITUÉE 136 RUE LOUIS BECKER – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous n’avons pas de demande d’intervention. C’est pourtant une décision importante qui nous permettra d’avoir quelques recettes supplémentaires pour un bâtiment que nous louons pour l’essentiel à l’association Santé Mentale et Communautés.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

Ensuite, M. Llung est rapporteur de deux délibérations « marronnier », qui sont chacune des ventes de patrimoine.

11 – VENTE DE PATRIMOINE SEMCODA, 23 RUE PASCAL - 20 RUE FRANÇOIS GILLET – M. Richard LLUNG

12 – VENTE DE PATRIMOINE LMH - LYON MÉTROPOLÉ HABITAT - RÉSIDENCE PIERRE FRESNAY, 10-12 RUE D'HANOI ET 8 RUE HENRI ROLLAND – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- M. Bravo a demandé une intervention groupée.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit de deux délibérations qui concernent la vente de logement social, ce sont des délibérations « marronnier » mais dans un contexte qui ne l'est pas.

L'une concerne la SEMCODA qui est un organisme bailleur social 23, rue Pascal et 20, rue Gillet, pour 60 logements PLS qui datent de 1998. L'autre concerne des logements rue d'Hanoï de Lyon Métropole Habitat, 50 logements qui datent de 1987.

J'en profite pour dire qu'il y a actuellement 1 443 logements sociaux en vente à Villeurbanne dont 1 200 sont conventionnés, 490 sont vendus. C'est une partie de l'explication des forts investissements des bailleurs sociaux actuellement.

Je reviendrai sans doute tout à l'heure après l'intervention du groupe communiste.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Au moment où se termine le 78^e congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Strasbourg, le congrès des bailleurs sociaux, le gouvernement serait avisé d'avoir une plus grande écoute telle la colère est grande et les dangers sur le logement social jamais inégalés par le Plan Logement.

Tous les intervenants sont unanimes quant aux mesures sur la baisse des APL non plus de 5 € mais de 50 € à 60 € par mois. L'objectif serait de faire baisser les loyers et ainsi produire sur le dos des bailleurs sociaux une économie de 1,5 Md€ à 2 Md€. « *C'est colossal* » s'exprime Cédric Van Styvendael, bien connu à Villeurbanne et nouveau président de Housing Europe.

« Cette somme considérable, explique-t-il, nous empêchera de faire correctement notre travail, cela menace directement notre capacité à réinvestir les résultats de notre exploitation annuelle. La différence entre les loyers et ce que l'on dépense, cette différence aujourd'hui ne rémunère pas l'actionnaire. Elle est réinvestie dans la production et l'entretien du patrimoine. On parle de supprimer 80 % de cette capacité d'investissement, c'est colossal. On y va très brutalement sans avoir de mesures en face qui viennent compenser. »

Alain Cacheux, président de la Fédération des offices publics de l'habitat et ancien député socialiste, ne dit pas autre chose estimant lui à 70 % la perte d'autofinancement.

Jean-Yves Mano, président de l'association de consommateurs CLCV de poursuivre : « *Les bailleurs sociaux sont sacrifiés et ce sont les plus modestes qui vont y perdre. Les satisfaits du Plan Logement sont les promoteurs qui pourront toujours construire dans des zones non denses avec peu de locataires. Les sacrifiés, ce sont les bailleurs sociaux avec 1,4 Md€ à 2 Md€ par an de recettes*

en moins. C'est l'abandon de travaux d'économie d'énergie, de constructions neuves et d'entretien. Et pourtant, les loyers du secteur privé sont trop élevés dans la majorité des villes mais le gouvernement ne prend aucune mesure sur ce sujet » fait-il remarquer justement.

Nous savons tous ici que les loyers des HLM sont justement encadrés et c'est injustement que l'on demande de les baisser.

Jean-Yves Mano fait aussi remarquer qu'en baissant les loyers des logements sociaux, le gouvernement agrandira l'écart avec le secteur privé et les locataires quitteront encore moins leur logement social qu'aujourd'hui.

Roland Ries, maire de Strasbourg, déclare à *La Tribune* : « *Le risque est grand de voir freiner à Strasbourg comme ailleurs la production de logements sociaux.* »

À eux seuls, analyse *Le Monde* dans son article du 26 septembre, ils construisent 100 000 logements par an avec un concours minime de l'État de 1 %.

L'exécutif veut obliger les 723 bailleurs sociaux à baisser leurs loyers en échange de la diminution des aides personnalisées au logement. Or, tel qu'annoncée, la décision du gouvernement s'appliquera à tous les HLM et ils ne sont pas tous dans la même situation. Une soixantaine fait déjà l'objet d'un plan de redressement selon *Le Monde*, et le chiffre pourrait fortement augmenter avec les coupes claires dans leur budget.

Les bailleurs sociaux ne disent pas autre chose et estiment que plus d'une centaine d'organismes HLM se trouveraient en difficulté si la mesure était adoptée, notamment dans les départements les plus en difficulté et les secteurs les plus touchés par la crise économique.

« *On va détruire les organismes plus fragiles qui sont sur les territoires les plus pauvres.* » estime Frédéric Paul, délégué général à l'Union sociale pour l'habitat. « *Nos calculs indiquent que très vite, 120 organismes sur 500 iront au tapis, explique-t-il, et dans un pays où la pauvreté s'accroît, les perdants seront les locataires et les demandeurs de logement.* »

Le directeur général de Seine-Saint-Denis Habitat, Yves Nedelec, a expliqué qu'il n'était pas possible de compenser cette baisse en boostant la vente de logements sociaux ou en augmentant les surloyers, comme le suggère le gouvernement, vu la pauvreté des locataires.

C'est d'ailleurs ce que l'on peut voir dans cette délibération, c'est la difficulté à vendre ces logements.

À trop vouloir accélérer les ventes, on risque aussi de multiplier les copropriétés dégradées, mettant ainsi en garde les bailleurs sociaux qui ne veulent pas non plus se départir de leurs meilleurs biens qui leur assurent rendement et mixité sociale.

« *C'est la casse du siècle* » tonne Eddie Jacquemart, président de la Confédération nationale du logement. Le gouvernement va faire 1,4 Md€ d'économies en les prenant dans les poches des locataires alors qu'il s'appête à perdre plus de 3 Md€ en baissant l'ISF.

Quant à la fondation Abbé Pierre, par la voix de Manuel Domergue, ce prélèvement dans le budget des bailleurs sociaux représente une baisse aberrante au moment où il y a 4 millions de mal-logés. Cela fait autant d'argent en moins pour la prévention des expulsions ou pour la rénovation d'un parc qui se paupérise.

Ultime conséquence, la pression sera plus forte sur les locataires sommés de quitter leur appartement s'ils ne répondent plus aux critères. Le gouvernement souhaite en effet que les commissions d'attribution des logements HLM évaluent la situation des locataires tous les six ans pour éviter que de grands logements ne soient sous-occupés, ce qui risque de poser problème à nombre d'entre eux dans un marché tendu.

Dans ces conditions, il était logique que les bailleurs sociaux aient purement et simplement cessé les discussions au sujet de la baisse des APL avec le gouvernement. « *Non aux propositions du gouvernement ! Non, le logement social n'est pas une variable économique !* » déclarait à l'ouverture du congrès le président de l'Union sociale pour l'habitat, Jean-Louis Dumont. Nous avons une ligne rouge : pas de baisse des APL depuis 15 ans. Depuis 15 ans, elles ont déjà diminué de 15 %.

C'est une autre politique de logement social qu'il faut pour notre pays. Ce gouvernement, constitué de chefs d'entreprise, ne semble rien connaître aux réalités sociales, ou alors c'est qu'il est totalement insensible.

Nous voterons contre ces deux délibérations. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung, voulez-vous dire un mot ?

M. Richard LLUNG.- Oui, s'il vous plaît.

J'écoutais attentivement Hector Bravo qui a fait un panorama de l'état des opinions qui se sont exprimées à l'occasion du congrès HLM auquel je participais moi-même à Strasbourg ces jours-ci.

Je voudrais ajouter au constat qu'il a évoqué d'autres mesures, d'abord parce que c'est cumulatif avec la baisse de 5 € annoncée en juillet pour tous les locataires. Ce qui est cumulatif, ce sont les nouvelles baisses d'APL pour les bailleurs sociaux, 50 €, pour obtenir une économie de 1,7 Md€ d'après le gouvernement.

Il y a aussi le gel des loyers pour les bailleurs sociaux, pour ceux qui ne sont pas concernés par les APL, la suppression des APL pour les accédants à la propriété, ce qui devrait ralentir les acquisitions de logements sociaux et donc ralentir aussi les possibilités de laisser des places vacantes pour de nouveaux entrants dans le logement social.

Nous sommes dans une logique où M. Castaner qui a été cité tout à l'heure développe avec la loi de finances - en tout cas c'est ce qu'il a dit comme porte-parole du gouvernement - une logique économique ou gestionnaire, je ne sais pas le terme qui convient, qui est d'inverser la courbe de la dépense publique. Cela a été annoncé très clairement.

L'ennui, c'est qu'inverser la courbe de la dépense publique, c'est inverser la courbe de la solidarité tout simplement. Pour ma part, je partage assez ce que vous avez dit, je trouve ces mesures assez injustes, assez dangereuses et assez lâches.

Injustes parce que s'il y a construction de logements sociaux publics (je parle bien des publics parce qu'il y a aussi le logement social avec les bailleurs privés, c'est une autre problématique), c'est qu'il y a des besoins et ces besoins sont liés à la décorrélation des revenus réels des habitants. On cite souvent les revenus moyens à Villeurbanne, ils sont

de l'ordre de 2 600 € à 1 700 € par mois à peu près, ce n'est pas très élevé, avec les prix qui eux montent fortement parce qu'il y a une pression foncière.

La demande à la Métropole de Lyon actuellement est de l'ordre de 50 000 demandeurs de logement social et, à Villeurbanne, de près de 7 000. C'est énorme. Pourtant, nous produisons beaucoup, cette année qui est une année exceptionnelle, il sera construit 800 logements sociaux, c'est du jamais vu à Villeurbanne. Nous avons fait d'énormes efforts parce que c'est la Ville qui garantit les emprunts des bailleurs.

Donc c'est un manquement à la solidarité nationale que de diminuer les capacités d'investissement des bailleurs sociaux, en tout cas selon moi.

Je trouve que c'est assez dangereux à terme parce que cela pousse les bailleurs à vendre leur patrimoine. C'est le cas de certaines délibérations qui jusqu'à présent, selon moi, n'ont jamais posé de problème puisque leur rythme est lent. Vendre un bâtiment pour un bailleur, c'est souvent une dizaine d'années, cela se fait très lentement. Ces logements sont ensuite décomptés du taux SRU mais on en a construit entre-temps, on est dans une dynamique qui n'était pas dangereuse jusqu'à présent.

En revanche, comme cela sert à financer la construction de logements sociaux parce que les bailleurs réinvestissent dans la construction, il se peut qu'ils soient amenés dans un premier temps à accélérer cette vente de logements sociaux pour compenser les pertes de recettes. Cela donne des résultats qui, en général, ne sont pas souhaitables. On l'a observé en Angleterre avec ce qu'a fait Margaret Thatcher dans les années quatre-vingt, cela a abouti à des impayés assez importants et des bailleurs qui ne gardent que les logements pour les plus défavorisés, c'est-à-dire les moins avantageux à la vente.

Cela veut dire qu'on s'autorise des parties de ville qui ne gardent que du logement assez dégradé, en tout cas pas le plus moderne. Cela peut être tout à fait dangereux à terme et je pense qu'il faut modérer les intentions gouvernementales sur ce point parce que ce sont des risques qui ne sont pas du tout théoriques.

Enfin, je trouve ces mesures un peu lâches, et là c'est mon opinion personnelle, parce que la véritable cause de l'augmentation des prix, c'est la pression foncière. Ce ne sont pas les pauvres qui font augmenter les prix, cela n'existe pas, c'est la pression foncière. Ce sont les avantages fiscaux, loi Pinel ou autres, qui certes contribuent à la dynamique de la construction mais qui aussi produisent des logements inadaptés aux besoins de la population, et on le voit concrètement à Villeurbanne. Je cite souvent les T4 et T5 qui se sont écroulés depuis que nous sommes passés en zone A investisseur de 12 % à 1 % pour les T5, de 24 % à 12 % pour les T4. Cela veut dire que l'on ne peut plus accueillir de familles tout simplement. Les T2 ont explosé puisque ce sont des petites surfaces quel que soit le lieu de Villeurbanne, que ce soit près ou pas des transports en commun. Cela s'explique très bien, les investisseurs achètent un produit de défiscalisation, ils n'achètent pas un appartement, et on n'a pas du tout le même résultat à l'arrivée.

Si j'avais une suggestion à faire au gouvernement par l'intermédiaire soit de la presse soit de ceux qui soutiennent son action, ce serait plutôt de plafonner les défiscalisations. Qu'il y en ait, je veux bien le concevoir, cela peut favoriser la construction et il le faut, mais qu'il y en ait sans limite, je trouve que c'est très dommageable, y compris pour notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

À l'occasion de cette délibération, nous abordons le problème du logement social et des mesures qui seront proposées dans la loi de finances. C'est bien. M. Bravo l'a fait, nous sommes d'accord très largement avec ce qu'il a énoncé, d'autant qu'il a cité des personnes que nous connaissons bien et qui nous sont chères. Richard Llung a complété ce propos.

Néanmoins les deux délibérations sont récurrentes, elles n'entrent pas aujourd'hui dans cette accélération, dans cette proposition qui est de vendre du patrimoine pour remplacer la baisse des APL, ce qui est assez consternant parce que cela ne se fera pas comme cela, il ne suffit pas de dire aux offices qu'il faut en vendre plus pour qu'il y ait des acheteurs. Nous ne sommes pas dans une espèce de mécanique où il suffit de dire que l'on va en vendre.

Aujourd'hui, le rythme des acquisitions se fait quand des locataires étaient depuis longtemps dans un appartement et qu'ils souhaitent l'acheter à un moment. On restait dans quelque chose qui était assez résiduel, une mesure d'accession sociale à la propriété d'une certaine manière, à des conditions souvent assez avantageuses pour l'occupant.

Pour compléter, puisque Richard Llung a cité les 800 logements au niveau de la Ville, l'office que je préside, Est Métropole Habitat, y contribue assez largement, même très largement avec, cette année, près de 350 logements construits, des réhabilitations avec des ambitions énergétiques importantes aux Buers et dans d'autres quartiers. Il est évident que l'application stricte de la baisse des APL telle qu'elle est envisagée de 50 € à 60 € fait qu'il n'y aura plus d'autofinancement. Réfléchissez un peu, au niveau du budget de la Ville, si nous n'avions plus d'autofinancement, nous en verrions aussi les conséquences. Plus d'autofinancement, c'est plus de constructions, plus de réhabilitations.

Il y a là quelque chose qui relève non pas du malentendu mais de la méconnaissance profonde de ce qu'est le logement social et qui est contraire aux objectifs de produire davantage.

Je mets ces deux délibérations aux voix.

Pour le patrimoine SEMCODA rue Pascal ?

- Adopté à la majorité (41 pour - 11 contre) -

Pour le patrimoine LMH ?

- Adopté à la majorité (41 pour - 11 contre) -

13 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 58 COURS TOLSTOÏ – Mme Nathalie PERRET

Mme Nathalie PERRET.- La délibération concerne l'acquisition par voie de préemption des murs d'un commerce en rez-de-chaussée qui est situé au 58 du cours Tolstoï. L'emplacement de ce local est stratégique car il est attenant au fonds de commerce du Traiteur Breton qui est un commerce de bouche qualitatif.

Il s'agit d'une opération innovante qui s'inscrit dans la réflexion globale d'un projet économique pour le cours Tolstoï.

Un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat a été mis en place fin 2012. Il confère un droit de préemption sur les fonds artisanaux, sur les fonds de commerce et les baux commerciaux. Le cédant a ainsi l'obligation de déclarer à la mairie le prix et les conditions de la cession envisagée. Ce droit n'a pas été mis en œuvre depuis 2012 mais il permet à la Ville de réaliser une veille et une observation permanente de suivi des évolutions sur ce territoire en matière de cession.

Dans le contexte actuel de requalification du cours Tolstoï avec la mise en site propre du C3, la création du T6 et le réaménagement de la place Grandclément, la Ville a souhaité disposer d'une stratégie prospective pour un devenir économique pérenne du cours Tolstoï et des polarités du Totem et de Grandclément.

Pour mener à bien cette réflexion, la Ville a fait appel à un cabinet d'études et cette étude a permis d'identifier trois secteurs stratégiques, avec la préconisation d'un plan d'action et l'identification d'actions à court terme :

- Le secteur 1 autour du Totem qui va jusqu'à la rue Pascal, où il est préconisé de maintenir et de renforcer la commercialité.
- Le secteur 2 qui va de la rue Pascal à la place Grandclément, où il est plutôt conseillé d'accompagner la mutation vers une fonction économique mixte à dominante non commerciale.
- Le secteur 3 qui sera autour de la place Grandclément, où il s'agira de faire muter le secteur vers une fonction économique innovante et de destination.

L'opération qui est présentée aujourd'hui s'inscrit pleinement dans les préconisations qui ont été faites sur le secteur 1 et la Ville dispose pour le faire d'un outil qu'on appelle le droit de préemption urbain, qui permet d'amorcer la dynamique en ayant une maîtrise foncière des murs commerciaux. En étant propriétaire, la Ville pourra choisir l'exploitant et l'activité qu'il exercera dans ce local lorsque le bail arrivera à échéance.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir contextualisé cette petite acquisition et de l'avoir mise dans un cadre de réflexion prospective plus large.

Pour le groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons que nous féliciter pour ce changement de politique de la municipalité. En effet, les commerces, les artisans et, de façon plus générale, l'activité libérale n'ont jamais fait partie des points forts de la politique de la Ville.

Il faut dire que tous ces acteurs travaillent en général plus de 50 heures par semaine pour pouvoir s'en sortir, ce qui est un peu, par principe, contraire à l'idéologie de la majorité municipale. Ils représentent toutefois plus de 20 % des emplois en France. C'est moins que le secteur public qui représente 31 % mais plus que l'industrie qui est tombée à 14 %.

Le cours Tolstoï dépérit depuis longtemps. C'est donc à la municipalité de prendre des initiatives pour dynamiser ces différentes activités.

Aujourd'hui, nous restons un peu sur notre faim car nous avons l'impression que l'action est plus de tenter de maintenir en vie un quartier et qu'une véritable politique des activités professionnelles dans les quartiers n'est pas encore au rendez-vous.

Malheureusement, une autre politique de la ville et de la Métropole est défavorable à ces activités : la mobilité. En effet, fort souvent, ces activités ont besoin d'un accès facile en véhicule utilitaire, mais comme la politique de la Métropole est de pénaliser les véhicules particuliers sous de faux prétextes, à terme, de pollution, les véhicules utilitaires en pâtissent. Il faudra qu'un jour quelqu'un explique à la Métropole que les véhicules particuliers et utilitaires seront, pour l'essentiel, propres dans dix ans, mais qu'ils ne pourront plus circuler à Lyon et Villeurbanne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous avez toujours l'art de partir d'un petit sujet et de finir je ne sais trop où, même s'il y a un lien évidemment. C'est un peu large quand même. Heureusement que vous ne nous avez pas traités de fainéants au début parce que vous avez failli. Ce n'était pas loin quand même puisque vous avez comparé les gens qui travaillaient 50 heures par semaine aux socialistes qui eux, sous-entendu, travaillent beaucoup moins. Le propos n'était pas très éloigné de ce genre de chose.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est une nouvelle démarche de la Ville de se lancer dans l'acquisition de locaux commerciaux dans l'idée de préserver et de renforcer une activité commerciale sur le secteur Totem/Tolstoï. Cela découle d'une étude économique effectuée sur l'ensemble du cours Tolstoï. Cette étude souligne que l'activité commerciale linéaire sur l'ensemble du cours n'a plus de sens aujourd'hui, ne correspond plus aux modalités d'achat actuelles, et que c'est un secteur à renforcer commercialement.

Nous soutenons ce type d'action nouvelle réalisée par la Ville pour soutenir le commerce de proximité dans les quartiers qui en ont besoin, et nous pensons que c'est d'autant plus nécessaire que l'on peut favoriser les circuits courts et produits de qualité pour tous. Nous souhaitons que la Ville soutienne la création de filières courtes en allant chercher des porteurs de projets, en les aidant à l'installation dans des locaux adaptés et agréables.

Comme cela a été dit en commission, ce type d'acquisition par la Ville doit profiter à des implantations d'activités de bon niveau, conformes aux orientations validées en termes de prospective économique et commerciale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Perret, quelques mots ?

Mme Natalie PERRET.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que j'ai évoqué dans mon propos introductif les trois secteurs et, sur le secteur 2, en lien avec Agnès Thouvenot, nous réfléchissons aussi au fait d'implanter de l'économie sociale et solidaire et des activités de santé notamment.

M. LE MAIRE.- Merci. C'était à propos.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN TERRAIN BÂTI SITUÉ 4 RUE DU CAPITAINE FERBER – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Vous avez un plan joint à la délibération qui permet de voir les terrains qui sont déjà propriétés de la Ville, ceux de la Métropole et ceux qui restent éventuellement à acquérir.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION- ALLIADÉ HABITAT – 16 A 20 RUE LOUIS ADAM ET 40 AVENUE MARC SANGNIER – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

16 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ALSTOM : MODIFICATION DU PRIX D'ACQUISITION D'UN SQUARE ACQUIS PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PUP AVEC LA SOCIÉTÉ SCI VILLEURBANNE 130 BLUM – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est essentiellement Alstom pour le situer encore par rapport à un nom qui va bientôt disparaître.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) LIBERTÉ/FAYS : INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PARTICIPATION - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIÉTÉ HPL FAYS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Là, on en est au début.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

18 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA ZAC MAISONS-NEUVES – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Mme Sultan en est la rapporteure, comme elle l'avait été d'ailleurs à un précédent Conseil Municipal pour mettre en place la délégation de service public. Je rappelle que cette mise en place avait déjà été accompagnée d'un débat qui n'était pas simplement celui de la mise en place mais qui abordait les problèmes de fond par rapport à ce qu'est une délégation de service public et ce qu'elle n'est pas.

Il y a quatre intervenants mais Mme Sultan a la parole.

Mme Sarah SULTAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération de ce soir est la troisième étape de la mise en œuvre de la délégation de service public pour la gestion d'équipement municipal d'accueil du jeune enfant de la ZAC Maisons-Neuves.

En effet, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire ont émis un avis préalablement à la présentation au vote du Conseil Municipal de la présente délibération.

Cette délibération est donc le démarrage officiel de la délégation de service public pour l'EAJE ZAC Maisons-Neuves.

Chers collègues, cette délibération est explicite et elle précise clairement les motivations de la collectivité à recourir à la DSP et les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. Je n'ajouterai rien à cette délibération, j'attendrai l'intervention des différents groupes pour répondre à leurs questions.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Sultan.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts Front de Gauche, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Merci. Je m'excuse par avance parce que je pense que je vais un peu dépasser mon temps de parole. J'ai essayé de réduire au maximum.

M. LE MAIRE.- Vous avez été particulièrement disert en commission.

M. Olivier GLUCK.- J'ai essayé de réduire mon intervention au maximum mais, après y avoir passé une dizaine d'heures, je n'ai pas pu réduire davantage.

Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous demandez d'approuver le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion de la future crèche de la ZAC Maisons-Neuves.

Vous n'aurez pas notre approbation et nous allons essayer de nous en expliquer assez longuement car le sujet nous paraît d'une grande importance.

Nous considérons qu'à travers cette délégation de service public, vous faites un choix de société qui n'est pas le nôtre. Votre choix est éminemment politique et constitue un tournant dans cette mandature.

Je pressens déjà votre réponse, vous essaieriez de nous faire passer pour des idéologues, des archaïques qui refusent de voir la souplesse et la flexibilité que cette DSP apporterait. Je pense que c'est tout le contraire et je vous remercie d'entendre l'argumentation qui va suivre sans la dénigrer.

J'ai relu les échanges que nous avons eus le 29 mai dernier au moment de la saisine de la CCSPL. Je demandais ce qui justifiait ce choix de délégation de service public de la petite enfance par rapport à la régie. Mes suppositions sur vos motivations ont bien été confirmées depuis.

Premièrement, vous comptez sur le délégataire pour augmenter le taux d'occupation de la structure. Les crèches municipales sont-elles difficiles à remplir ? D'ailleurs, quels sont les taux d'occupation actuels ? Arrive-t-il que le seuil de 70 % fixé par la CAF ne soit pas atteint et, si oui, pourquoi ? Comment le délégataire pourra-t-il accroître le taux d'occupation dès lors que le processus d'attribution des places reste complètement géré par la Ville ? À moins que sa marge de manœuvre ne se situe au niveau de l'accueil occasionnel qui pourtant permet de mener une véritable politique de lutte contre les inégalités.

L'appel d'offres fixera-t-il la part de l'accueil occasionnel au même niveau que pour les autres crèches municipales ? Certes, un fort taux d'occupation rentabilise la structure mais cela peut dégrader les conditions de travail du personnel et aller à l'encontre d'une politique de mixité sociale et de diversification du type d'accueil.

Ensuite, vous souhaitez ne pas gérer du personnel supplémentaire et éviter une hausse de la masse salariale. Il est normal qu'une ville comme la nôtre, avec sa forte croissance de population, ouvre de nouveaux équipements avec les personnels correspondants. D'ailleurs, faut-il rappeler que le taux de couverture petite enfance de Villeurbanne est parmi les plus mauvais du Rhône ? C'est donc une très bonne chose que de nouveaux équipements voient le jour. La Ville de Lyon gère une cinquantaine de crèches en régie municipale pour une population trois fois supérieure à celle de Villeurbanne et nous ne serions pas capables de gérer plus de 13 crèches en régie ?

Madame l'Adjointe, vous disiez le 29 mai une chose très juste : *« Il faut s'occuper de notre personnel car pour être bien traitant avec des enfants, il faut que nous soyons bien traitants avec lui. »*. Pensez-vous qu'un personnel non-fonctionnaire est mieux traité, moins sous pression, qu'un personnel municipal ?

En prenant soin de ses personnels, la Ville peut montrer l'intérêt de la gestion municipale par rapport à une délégation de service public.

Tout cela a un coût et nous nous devons d'y mettre les moyens pour les besoins des enfants et des parents en gardant la maîtrise complète du service, et donc du personnel, grâce à la régie municipale.

Tout cela a un coût donc mais pourtant la délibération indique que le coût de revient par place est le même pour la Ville en régie ou en délégation. J'ai demandé en commission le coût moyen actuel pour la Ville mais je n'ai pas eu la réponse dans le compte rendu. Pouvez-vous nous le donner ? Mais où est donc le problème avec le fonctionnement en régie s'il ne s'agit pas de faire des économies ?

Madame l'Adjointe, vous disiez : « *Même s'il n'y a qu'un enfant à 7 heures du matin, il faut deux personnes pour l'accueillir.* » Mais, vous m'inquiétez ! Cela sera-t-il différent avec le délégataire ? Bien sûr que non ! À moins qu'il n'ouvre pas à 7 heures du matin ? Mais j'ai bien cru lire que le service serait identique et les horaires en particulier. Le délégataire ne pourra donc pas faire des économies sur ce point. Mais comment va-t-il faire ?

Vous disiez qu'il fallait « *des assistantes sociales parce qu'il faut gérer des familles en difficulté.* » Cela sera-t-il différent avec le délégataire ? À moins que la mixité sociale ne disparaisse avec lui ?

Sur le coût, le 29 mai, vous finissiez quand même par dire que la DSP permettait des économies sur le fonctionnement de l'équipement, les charges administratives pour le recrutement des personnels et la gestion des remplacements. Dans cette délibération, vous parlez de ces mêmes coûts indirects sans être en mesure de les chiffrer. Pour notre part, cela ne peut pas être un argument qui motive le passage en délégation, d'autant plus si vous n'êtes pas en mesure de le chiffrer.

Pour justifier la délégation, vous écrivez : « *Les conditions de recrutement de personnel par la Ville sont peu attractives.* » Pourquoi ? Les salaires des fonctionnaires territoriaux sont-ils moindres que ceux des personnels du futur délégataire ? Les personnels du privé ont-ils plus de congés ? Sont-ils plus heureux ? Bien sûr que non !

L'explication se trouve dans le compte rendu de la CCSPL qui indique que la Ville a recours à des vacataires pour les remplacements et que cela est peu attractif... alors que le délégataire aura lui recours à l'intérim qui serait donc plus attractif ! Dans la famille précarité, je voudrais l'intérim ! Cela tombe bien, la loi sur les ordonnances Macron qui généralise l'intérim et la précarité va bientôt repasser au Parlement ! À l'encontre de cette vision, nous proposons de gérer au maximum les remplacements par des personnels titulaires, comme cela se fait dans d'autres services et dans d'autres villes.

Des études montrent que le taux de rendement du délégataire dans le cadre d'une DSP est généralement supérieur à 8 % et peut atteindre 17 % ou plus. Est-ce faire de l'idéologie que de le signaler ? Vous écrivez que le délégataire reverse à la Ville une partie de l'excédent sous forme d'intéressement. Quel sera le taux de rendement du délégataire ? Ne pourrait-on pas exiger qu'il soit quasi-nul dans le contrat de délégation ? Cela permettrait de cibler les réponses à l'appel d'offres sur le secteur associatif ou mutualiste.

Pour la restauration dans la crèche, qui fournira les repas dans le cadre de la délégation ? Voilà un autre point important sur lequel nous perdons la maîtrise.

Un point encore obscur pour nous : vous indiquez qu'il n'y a aucune différence entre les deux modes de gestion car le service aux usagers et le prix de revient par place sont identiques. Le délégataire aurait les mêmes recettes que la Ville à travers la Prestation de Service Unique de la CAF et la participation des familles. Il devrait également avoir des coûts de fonctionnement identiques et les mêmes coûts indirects que la Ville pour la gestion des personnels et des remplacements. Comment pourra-t-il dégager un excédent ? Le personnel ne sera-t-il pas la variable d'ajustement ? Et c'est donc indirectement la qualité du service public qui sera dégradée.

Le rapport national de la CNAF transmis en commission le montre bien : les coûts de personnel sont de 9,28 € par heure réalisée dans le secteur public contre 6,83 € dans le secteur associatif et 6,52 € dans les entreprises privées. Par ailleurs, dans le public, 57 % des structures ont du personnel de moins de 3 ans d'expérience contre plus de 80 % dans le secteur privé ou associatif ! Le turnover est également beaucoup plus important dès que l'on délègue. Tout cela n'a-t-il pas un impact sur la qualité du service ?

J'ai essayé de poser des questions, d'avancer des arguments qui plaident contre la délégation. Le comité technique paritaire du 20 juillet 2017 s'est lui aussi prononcé contre le projet. Je rappelle d'ailleurs que *« lorsque l'autorité territoriale prend une décision contraire à l'avis ou à la proposition émise par le CTP, cette décision doit être motivée. »* Votre principale motivation est que la Ville n'a pas les moyens de gérer du personnel supplémentaire. Nous contestons cette affirmation car il s'agit avant tout d'un choix politique. Déléguer un service public revient, par définition, à en perdre la maîtrise pour partie, notamment celle du personnel.

Or, la petite enfance est un secteur où la Ville peut mener de véritables politiques pour combattre les inégalités sociales, les inégalités femmes/hommes et bien d'autres. Elles commencent dès le plus jeune âge et les crèches municipales sont un vecteur d'égalité entre citoyens.

Il s'agit aussi de dépister très tôt des maladies du jeune enfant, de l'éduquer au goût, à une alimentation équilibrée, à limiter l'usage des écrans... et on pourrait donner d'autres exemples. Tout cela est très important, particulièrement pour les publics défavorisés. Mais cela nous échappe en partie lorsque nous déléguons le service.

Monsieur le Maire, j'espère donc que vous n'allez pas encore me dire que je fais de l'idéologie, manière de dénigrer le fond de mon propos sans y répondre de façon argumentée. Vous pensez sans doute être dans le pragmatisme en choisissant la délégation de service public pour ne pas augmenter la masse salariale. Vous intégrez ainsi le discours ambiant qu'il y aurait trop de fonctionnaires. Pensez-vous qu'il y a trop de fonctionnaires territoriaux à Villeurbanne et plus généralement en France ? Comme vous, je suis un homme de raison. J'ose penser que le pragmatisme est plutôt du côté de la maîtrise du service par la Ville, avec l'embauche de fonctionnaires territoriaux pour faire un travail que la Ville sait faire, qu'ils savent faire.

Chers collègues, vous ne pouvez pas voter cette délibération sans prendre tout cela en considération et donc sans être conscients du choix politique que votre vote entérinera.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne résiste pas au fait de vous dire que vous avez voté contre la délibération tout à l'heure sur la baisse du taux d'abattement et en même temps vous nous demandez d'en faire plus ! Le pragmatisme vous a conduit à quoi ? Qu'est-ce qui vous a fait faire cela ? Vous demandez tout et son contraire.

Nous sommes dans une situation où nous avons la capacité d'augmenter peut-être demain, d'être moins serrés dans nos frais de fonctionnement mais là, il n'y a plus aucun problème. Il y a quand même une rhétorique de la négation qui est difficile à suivre.

M. Olivier GLUCK.- Une réponse très courte si vous le permettez sur ce point : le vote tout à l'heure était très compliqué. Nous avons hésité sur le contre ou pas, nous n'allons pas revenir dessus mais il y a des raisons qui font que ce vote était difficile à faire.

M. LE MAIRE.- Cela ne vaut pas absolution. Quand c'est compliqué, on essaie de comprendre.

Je vais donner la parole aux autres intervenants, M. Bravo, et ensuite, si j'ai bien compris, ce sera Alain Brissard qui parlera à la fois pour le groupe socialiste et pour le groupe Radical Génération Écologie et Citoyenne.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Mon intervention sera très rapide car, en grande partie, à quelques virgules près sans doute, elle aurait pu rejoindre celle d'Olivier Gluck qui vient d'intervenir.

Je suis persuadé qu'il y aura une perte de maîtrise sur les crèches et sur un signe politique. Excusez-moi mais je reviens à mon intervention de tout à l'heure, nous sommes bien là dans la démonstration que les collectivités territoriales sont en train de perdre du terrain du fait des ponctions budgétaires qu'impose l'État aujourd'hui. Aujourd'hui, vous en faites la démonstration avec cette DSP, malheureusement.

Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous n'acceptons pas cette politique qui mène à la précarité, encore plus à la misère, et qui porte des salaires bas avec des intérimaires qui ne changeront peut-être pas tous les jours, même s'ils peuvent très bien le faire. Sans doute que votre aisance économique ne vous permet pas de voir toutes les réalités que vit la société française aujourd'hui. Ne vous asseyez pas sur vos petits lauriers sur lesquels beaucoup de gens...

M. LE MAIRE.- Arrêtez les insinuations ! Les petits lauriers, vous savez que des mutuelles gèrent des crèches, il y a de l'économie sociale et solidaire, est-ce que ce sont des affreux capitalistes qui font trimer les gens ? Quand même, il faut éviter les peintures dignes de Dickens dans l'Angleterre du XIXe !

M. Hector BRAVO.- Bien sûr, Monsieur le Maire, vous avez entièrement raison, c'est pour cela même que la pauvreté continue d'augmenter en France d'ailleurs. C'est un fait indéniable et aussi à Villeurbanne. Mais bon, je crois que nous ne serons pas d'accord sur cette DSP. Malheureusement, une fois plus dans notre propre groupe, nous ne sommes pas d'accord mais la majorité de ce groupe votera contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur le mode de gestion du futur équipement d'accueil du jeune enfant en cours de construction sur le quartier des Maisons-Neuves. Il s'agit donc d'une délibération technique.

Dans ce cadre, j'ai bien noté la vigilance exprimée par les précédents groupes sur le fait que le service rendu soit à la hauteur de ce qu'offrent les autres équipements municipaux dédiés à la petite enfance. C'est un enjeu important et cette vigilance est bien entendu

partagée par le groupe socialiste et apparentés, tout autant que par le groupe Radical Génération Écologiste et Citoyenne qui se joint à mon intervention.

Cependant, le regard que nous portons sur cette délibération est beaucoup plus nuancé que celui de nos collègues. Comme l'a indiqué Sarah Sultan, nous parlons d'une expérimentation, expérimentation d'un mode de gestion autorisé par la loi Sapin et offrant aux collectivités un outil supplémentaire dans la façon de rendre ce service d'accueil aux jeunes enfants, aux habitants de Villeurbanne.

Alors, bien entendu, se lancer dans une expérimentation, c'est prendre le risque de se confronter à la nouveauté, à l'inconnu, avec son lot de fantasmes, d'inquiétudes dont certaines se sont exprimées à travers les propos de mes collègues. Ces inquiétudes sont bien entendu à prendre en compte et, de ce point de vue, la délibération contient les éléments permettant de rassurer nos collègues et les parents qui confieront leur enfant à l'équipe retenue.

À travers le travail des services de la Ville, l'accompagnement technique dont ils se sont dotés, les choix faits en termes de durée, de contenu, de contraintes imposées au délégataire, les garde-fous imposés par la loi, les risques pris sont maîtrisés et les conditions d'une expérimentation réussie nous paraissent réunies pour cette délibération.

Certains voudraient lire à travers cette délibération une orientation de long terme qui irait bien au-delà du périmètre de cet équipement et qui ouvrirait à l'initiative privée des pans entiers de notre action communale. C'est une vigilance louable. Néanmoins, je rappellerai que le contexte budgétaire nous interdit l'immobilisme. Chacun a vu la baisse des recettes communales telle qu'elle nous est imposée depuis quelques années et telle qu'elle se dessine sous différents masques pour l'année 2018. Chacun s'est exprimé sur ce sujet lors de la délibération précédente présentée par Prosper Kabalo.

Oui, cette contrainte imposée nous oblige à anticiper, à tester des outils qui apparaissent plus souples en termes de déploiement. Ce n'est pas une volonté de notre part mais un pragmatisme responsable face à une tendance que nous ne maîtrisons pas, mais je ne souhaiterais pas que nous nous engluions dans ces considérations budgétaires.

Si le découpage de nos décisions ou de nos projets en de multiples délibérations nous conduit parfois à mettre l'accent sur ces détails techniques qui, s'ils ont leur importance, nous font parfois perdre de vue la finalité de nos interventions, je voudrais saluer l'étape que nous nous apprêtons à franchir dans le projet de créer un EAJE sur le quartier des Maisons-Neuves, car c'est avant tout ce résultat qui intéresse nos concitoyens. Nous ne sommes pas ici dans un colloque sur le service public mais dans la discussion d'une délibération qui vise à rendre réel un service répondant aux besoins de la population croissante du quartier.

Ce projet est en effet un des résultats attendus de la démarche « Grandir à Villeurbanne » qui vise à doter la Ville d'une politique éducative cohérente pour les jeunes Villeurbannais de 0 à 25 ans, et qui est aujourd'hui pilotée par les trois adjoints concernés : Sarah Sultan, Daniel Berthilier et Jonathan Bocquet.

Déclinée par quartier, c'est dans le cadre de cette démarche qu'avait été pointé du doigt ce besoin d'un nouvel accueil petite enfance sur le quartier Ferrandière Maisons-Neuves dont nous voyons l'avènement se rapprocher. Cette démarche illustre d'ailleurs l'état

d'esprit dans lequel la municipalité inscrit son action, loin des clivages dans lesquels certains voudraient nous pousser. Ces comités locaux sont des lieux de rencontre qui réunissent des acteurs municipaux, des acteurs associatifs, des acteurs de l'Éducation nationale, ils montrent bien comment ces différences de statut constituent non pas un obstacle mais une richesse à exploiter au profit des habitants.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Gluck, en commission, j'ai répondu très longuement à toutes vos questions. Vous verrez les comptes rendus des commissions. Je peux concevoir que la délégation de service public ne soit pas possible dans vos groupes mais, sincèrement, nous ne sommes pas en train de créer une crèche au rabais. Nous allons créer deux équipements en 2019 qui sortiront en même temps : le Terrain des Sœurs avec un relais, avec un ALSH de 42 places et je vous disais que 42 places, c'était 18 personnes embauchées. Ce n'est pas que nous ne voulons pas embaucher, nous ne trouvons pas. Ce sont des métiers sous tension, nous ne trouvons pas.

Aujourd'hui, nous avons un arrêt maladie à la crèche Hannah Arendt, la directrice qui est infirmière, qui est en longue maladie, et pour trouver une remplaçante, ce n'est pas évident. Nous avons une éducatrice de jeunes enfants, nous avons demandé une dérogation à la PMI pour que nous puissions ne pas avoir une infirmière et c'est notre coordonnatrice qui va tous les jours pour voir comment cela se passe.

Ce n'est pas une volonté de dire que nous sommes contre les fonctionnaires ! Quand je vous dis qu'il faut être bienveillant avec le personnel, c'est très important pour nous, et quand je dis nous, c'est parce que je ne suis pas toute seule dans cette aventure.

Je vous l'avais dit, nous n'attendons pas forcément d'économies financières. Nous aurons les mêmes exigences que pour les EAJE gérées en régie directe. Le cahier des charges est explicite, la qualité sera la même, mais cela nous permettra de limiter l'augmentation des charges de gestion.

Je vais vous donner plein d'exemples parce que la petite enfance, c'est une histoire. Cela fait un an que nous n'avons pas de pédiatre, non pas parce que nous ne pouvons pas le payer mais parce que nous n'en trouvons pas. Ne pas avoir de pédiatre, c'est ne pas pouvoir faire entrer les enfants en septembre. Heureusement que nous travaillons main dans la main avec la direction de la Santé Publique qui nous a mis un médecin à disposition. Une enfant est née trisomique, les parents ont attendu trois mois pour qu'elle puisse entrer dans l'équipement petite enfance parce qu'il faut un pédiatre. Tout est contraint.

Quand je vous dis qu'il faut deux personnes, oui, c'est contraint, même quand on n'a qu'un enfant, deux personnes le matin et deux personnes le soir. Nous ne faisons pas ce que nous voulons, tout est contrôlé.

Oui, nous avons des remplacements pérennes et d'autres qui sont en vacation mais nous ne sommes pas capables de savoir s'il y aura une épidémie de grippe, si on aura des

congés maternité, s'il y aura des décès dans les familles. C'est vraiment tous les jours qu'il faut travailler ces remplacements et trouver les bonnes personnes.

Le délégataire sera bien obligé d'avoir des remplacements et il ne restera pas un an sans pédiatre parce que nous serons vigilants.

Ce cahier des charges est blindé. Quand on téléphone à une famille pour lui dire qu'elle peut venir trois demi-journées, s'il pleut, elle ne vient pas, elle ne vous avertit pas. Il faut rappeler la famille qui est en liste d'attente. Ce sont aussi des charges administratives. Là, nous allons imposer qu'une personne fasse tout cela.

Très sincèrement, je vous respecte, je ne vais pas parler d'idéologie, le mot ne vous plaît pas. J'ai l'impression que la délégation de service public pour la Ville, c'est comme si on avait une façon de s'acheter une vertu en transférant l'usure physique et les risques psychosociaux à des entreprises privées. Je trouve cela très injuste. J'ai passé plusieurs coups de fil à des collègues qui sont adjoints à la petite enfance de tous bords, eux me disent que c'est bien, nous créons encore des places parce qu'eux arrêtent, ils restent avec ce qu'ils ont et ils n'avancent pas. Ils ont un budget contraint, ils ne créent pas.

C'est injuste pour Villeurbanne parce que, sincèrement, nous continuons de créer d'ici 2020 le Terrain des Sœurs, le pôle enfance de la rue Rollet, la ZAC Maisons-Neuves. Nous aurions pu tout arrêter et privilégier l'accueil individuel. Nous avons 1 200 assistants maternels dans cette ville, 14 relais municipaux et gratuits. Pour la petite info, à Lyon, il n'y a qu'un relais municipal.

Nous pourrions travailler sur le sujet mais vous savez très bien qu'une maman seule avec deux enfants ne peut pas payer une assistante maternelle. Nous travaillons aujourd'hui pour être au plus près des besoins de ces familles parce que quand on gagne le SMIC et que l'on a deux enfants, on ne peut pas payer une assistante maternelle.

Très sincèrement, nous sommes plusieurs dans cette aventure, l'ensemble de la direction Petite Enfance et la DGA, je n'ai pas l'impression de vendre mon âme, je ne pourrais pas. La seule chose que je sais aujourd'hui, c'est qu'en septembre 2019, 140 familles auront une place en crèche.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Évidemment, on ne va pas traiter M. Gluck d'idéologue puisqu'il nous l'interdit mais cela en avait le goût et la saveur. Je ne prononcerai pas le mot mais vous êtes quand même très caricatural dans la façon dont vous décrivez les choses. Malgré toutes les explications, malgré l'engagement dont fait preuve Sarah Sultan et elle vous a dit les choses, je ne vais pas les reprendre, vous êtes quand même un adepte d'un système, si ce n'est pas un système bureaucratique, jacobin, il n'y a rien d'autre à côté hors le fait d'avoir une diversité de modes d'accueil. Cela correspond quelquefois peut-être à des évolutions sociétales que, par ailleurs, dans ce que vous dites dans d'autres lieux, vous souhaitez : la diversité des modes de gestion suivant les quartiers. C'est aussi quelque chose que l'on peut entendre sur ce plan.

Vouloir qu'absolument dans ce domaine tout cela vienne d'en haut à travers une gestion municipale, nous le faisons très largement, nous ne fermons pas des crèches municipales

pour les confier à des régies. C'est déjà une situation qui reste celle-là. Là, nous avons trois ouvertures. Dans les arguments forts qui ont conduit à cela, Mme Sultan vous l'a rappelé, si nous voulons bien les ouvrir, cela nous conduit à cette diversification.

Je rappelle que les « entreprises » qui seront candidates peuvent être des mutuelles. À Villeurbanne, nous avons des places à la Mutualité. La Mutualité, ce sont des vilains patrons qui font suer ? Il faudrait quelquefois un peu voir les choses. Il y a de l'économie sociale et solidaire, c'est sans doute ce que nous ferons avec la rue Rollet plus tard.

Cette vue caricaturale d'une société figée dans laquelle un seul modèle serait susceptible d'apporter une réponse, appelons-le comme vous le voulez mais la caricature du procureur - et je ne qualifierai pas le procureur auquel je pense - est au rendez-vous.

De plus, vous avez dit quelque chose qui est faux, c'est que nous en perdons la maîtrise. Hector Bravo l'a dit aussi d'ailleurs. Pourquoi est-ce que nous en perdons la maîtrise ? Nous n'en perdons pas la maîtrise, c'est encadré comme le reste et, tous les trois ans, nous pouvons changer si cela ne convient pas. Est-ce cela perdre la maîtrise ?

La délégation de service public est ce qu'elle est. Elle est utilisée par beaucoup de collectivités locales de tous bords, je le dis aussi. Cela tempère les jugements lapidaires que l'on peut avoir là-dessus, y compris d'ailleurs dans le secteur de la petite enfance ailleurs qu'ici à Villeurbanne ou dans l'agglomération.

C'est pour cette raison que je trouve que ces propos fermés mériteraient de s'ouvrir à la réalité du monde et que cette réalité, sur ce plan, peut être considérée comme des facteurs positifs.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (43 pour - 9 contre) -

19 – TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DANS LES CIMETIÈRES DE VILLEURBANNE (MODIFICATIF) – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – TARIFICATION DU CAFÉ DU RIZE –M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Initialement, des intervenants s'étaient inscrits mais je crois que personne n'a demandé la parole. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 3 abstentions) -

22 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL POUR L'ASSOCIATION UNI EST – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 abstentions - 1 NPPV) –

23 – RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS EN TEMPS PÉRISCOLAIRE ET DES DIRECTEURS DES ÉCOLES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, M. Morel pour l'UDI et M. Lacoste.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Cette délibération complète celle qui précédait puisque nous permettons d'avoir une rémunération horaire liée à la nécessité de pouvoir avoir des temps d'échanges entre les personnels municipaux, notamment ATSEM, et les directions d'école. Nous avons besoin de remplacer les ATSEM quand elles ne seront pas là pendant ces temps. C'est vraiment très peu de temps par an mais il nous fallait une délibération spécifique.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Berthilier. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une question de détail mais générale porte sur les montants affichés : s'agit-il de montants bruts ou nets ? Juste pour clarifier.

Concernant la prime pour les directeurs d'école, l'indemnité qu'ils perçoivent ne nous pose pas de problème, sauf sans doute le montant un peu dérisoire en fonction du temps consacré, mais quelle est la durée moyenne que ces attributions impliquent ?

Pour les animateurs, la ligne « non diplômé » continue de nous gêner : le périscolaire n'est pas de notre point de vue une activité pour former des animateurs, il devrait être proposé aux élèves pour les ouvrir sur des activités passionnantes ou au minimum permettant l'ouverture sur le monde.

Certaines études montrent que le point faible du périscolaire est le manque d'évaluation des activités. Certains pays et communes proposent du périscolaire de qualité (musique, danse, sport, théâtre, culture...) qui exige un fort niveau de qualification. Pourtant, c'est parfois proposé à titre gratuit.

Le critère d'évaluation souvent retenu dans les études est le niveau de qualification des intervenants. Malheureusement, les retours que nous pouvons avoir des parents à Villeurbanne ne sont pas bons : le périscolaire est souvent considéré comme une garderie !

Quand aura-t-on un vrai bilan, avec précisément la qualification des intervenants, la nature des interventions et les volumes horaires associés ?

Un sujet connexe est la politique de l'éducation en France. La doctrine d'égalitarisme du précédent gouvernement avait surtout conduit à un nivellement par le bas, politique chère à la gauche !

Visiblement, tout cela est fini, le nouveau ministre est revenu en arrière sur presque tous les sujets, et cela est passé presque inaperçu. Il faut dire que la population adhère à cette démarche.

Pour conclure, nous considérons que le périscolaire et les rythmes scolaires mériteraient enfin un vrai débat de fond qui a été esquivé pour le moment.

M. LE MAIRE.- Reconnaissez que nous vous laissons parler largement parce qu'avec le plus petit groupe de l'assemblée, c'est vous qui parlez le plus. Reconnaissez notre grande générosité démocratique ! Je ne vous demande pas de dire merci mais vous pourriez simplement être plus précautionneux quelquefois dans votre expression.

Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez un rapport sur la rémunération des animateurs en temps périscolaire et des directeurs d'école.

Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour faire le point sur la rentrée scolaire à Villeurbanne. Hélas, toujours pas de communication officielle de votre part au premier Conseil Municipal d'automne sur le bilan de la rentrée des classes à Villeurbanne.

Élus du Conseil Municipal, nous devons nous contenter de votre campagne de communication : dossier de quatre pages dans le dernier *Viva* et affichage dans la ville.

Au-delà de belles photos et de slogans, nous aimerions avoir un état des lieux concret, précis, chiffré sur les constructions, les extensions et les rénovations, mais surtout sur les effectifs, leur évolution par classe d'âge, les prévisions démographiques, les quartiers suffisamment couverts par un réseau scolaire et les quartiers en déficit de places.

Un bilan aussi sur la restauration scolaire qui reste la grande préoccupation des parents, l'évolution des inscriptions et la capacité de la Ville à faire face.

Un point positif, Monsieur Berthilier, vous voyez, nous avons une approche objective : l'équipement des groupes scolaires en vidéoprojecteurs interactifs, demande que je fais en Conseil Municipal depuis 2008. Une conséquence peut-être de votre passage à la Métropole ?

Un dernier point sur les nouveautés de la rentrée voulues par le ministre de l'Éducation nationale, question déjà posée lors du Conseil du 3 juillet dernier : les 12 élèves maximum en CP dans les « réseaux d'éducation prioritaire renforcée » (REP+), quelle est la situation pour Villeurbanne ? Combien de classes sont concernées ? Quels groupes scolaires ? Avons-nous les locaux et les financements nécessaires ?

Deuxième mesure et non des moindres, les rythmes scolaires. Plus de 43 % des communes sont déjà revenues à la semaine de 4 jours avec un décret seulement publié fin juin 2017. Pour la rentrée 2018, une grande majorité des communes auront abandonné la réforme Peillon.

Vous parliez, Monsieur le Maire, avant les vacances d'été, d'évaluation pour permettre d'éventuels ajustements. Qu'en est-il de cette évaluation et des éventuels ajustements ?

Merci d'en informer notre assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Lacoste.

Les questions que vous posez sont assez légitimes, nous communiquons quand même sur ce sujet, nous informons, mais il existe un lieu où vous pourriez quelquefois nous prévenir pour éviter que ce soit simplement des effets de manche. Il existe une commission dans laquelle il y a l'éducation et vous demanderiez que des informations puissent être données à la rentrée, nous l'avons fait dans de nombreux cas, on le ferait volontiers. Cela crédibiliserait peut-être davantage votre demande et cela éviterait simplement d'en faire un petit effet de tribune comme vous savez si bien le faire en émaillant votre propos de considérations qui ont peu de chose à voir avec la réalité du périscolaire aujourd'hui et la rémunération des animateurs.

Je vous conseille, l'année prochaine, si vous voulez persévérer dans cette demande d'informations, de le faire dans le cadre des commissions qui sont un cadre municipal tout à fait adapté à ce genre de chose. Mais M. Berthilier va sûrement quand même vous apporter quelques éléments de réponse.

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, M. Lacoste soulignait qu'il y avait beaucoup de choses dans *Viva*, je le renvoie à cette très bonne publication. Vous aurez beaucoup de chiffres, vous aurez des photos aussi qui vous permettront de constater l'avancement du plan que nous avons mis en œuvre de 75 M€. Je vous rappelle que c'est quand même un plan historique que nous avons présenté. Vous pouvez faire la relation entre les affiches que l'on peut voir en ville sur les 75 M€ et la concrétisation dans les écoles.

Je vous propose peut-être rapidement de vous donner quelques éléments par rapport aux différentes questions qui ont été posées.

D'abord, sur la délibération, Monsieur Morel, je vous confirme que c'est en montant brut. Ces taux sont tout à fait justes. Les temps du mercredi et ces heures de préparation, ce sont des tout petits temps par rapport aux temps du midi et du soir. Ce que nous pratiquons à Villeurbanne en matière de rémunération des animateurs diplômés est souvent bien supérieur à ce qui se pratique dans d'autres villes, y compris dans d'autres grandes villes proches.

De ce point de vue, la dénomination BAFA est un minimum, on peut avoir d'autres niveaux de diplôme qui concourent au taux d'encadrement. Je vous rappelle que le taux prévu par la DDCS dans les accueils de loisirs, c'est 50 % de diplômés au minimum et nous en sommes à plus de 60 %. Il doit y avoir 80 % entre les diplômés et les personnes en cours de formation et nous sommes largement à ces taux. Cela permet aussi de donner de l'emploi à de très nombreux jeunes. Je pense que vous ne pourrez qu'être d'accord avec cet objectif.

Vous avez posé des questions qui sont bien plus larges, vous citez certaines études dont j'aimerais bien avoir connaissance ou certains parents. Je ne sais pas si ce sont les mêmes que Mme Haziza avait croisés puisqu'on prend un parent, on entend une parole et on en fait une politique. C'est un peu plus compliqué que cela normalement. Je ne mésestime aucune parole et je suis toujours preneur de les avoir directement. Donc n'hésitez pas.

Nous aurons l'occasion, effectivement, si Monsieur le Maire le permet, de faire une présentation des éléments de rentrée en commission éducation, ce sera vraiment avec plaisir mais, finalement, ce qui est intéressant de voir, c'est la dynamique, la façon dont les choses évoluent.

De ce point de vue, je réponds d'ores et déjà à quelques questions rapidement sur la mise en place des dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée, nous sommes aujourd'hui à un dédoublement physique qui a été opéré dans un des CP de l'école Saint-Exupéry et nous sommes à du co-enseignement, c'est-à-dire un doublement du nombre d'enseignants, ce qui revient au même en taux d'encadrement mais ce qui n'est pas un dédoublement physique dans l'autre classe de Saint-Exupéry et dans toutes les classes des écoles Jules Guesde et Albert Camus.

Pourquoi ? Parce qu'entre l'annonce et la mise en œuvre, il s'est passé peu de temps, organiser des dédoublements physiques était compliqué, et ce n'était pas forcément toujours souhaité dans la configuration des écoles mais aussi par les enseignants. Le fait de pouvoir tester différentes choses, c'est-à-dire à la fois du co-enseignement et du dédoublement physique, c'est ce qui nous donnera aussi la vision sur l'avenir.

Si on ne veut pas que cette mesure soit de la poudre de perlimpinpin, il faut qu'elle se concrétise pédagogiquement et que l'on puisse vraiment prendre le temps d'en évaluer les bénéfices ; que l'on puisse aussi vérifier que les postes qui étaient promis arrivent parce que les annonces qui ont eu lieu hier des moyens pour l'Éducation, c'est zéro création de poste pour le budget de l'Éducation nationale, c'est-à-dire des reports du second degré sur le premier degré. Sur le premier degré, on ne peut qu'être satisfait, sur le second degré, en revanche, on ne peut avoir que de l'inquiétude.

De ce point de vue, nous verrons de manière assez pragmatique pour l'an prochain parce que nous devons aller maintenant sur les REP, nous toucherons les CP et les CE1. Nous ferons de la meilleure des manières possibles parce que ce n'est pas une mesure à laquelle on peut s'opposer a priori, à condition qu'elle soit faite de manière vraiment concrète et accompagnée d'un point de vue pédagogique.

Financièrement, pour le moment, l'État n'a pas du tout mis en œuvre ce qu'il avait promis, c'est quand même assez inquiétant parce que nous n'avons pas de moyens supplémentaires pour créer des locaux, et quand bien même nous les aurions, la mise en œuvre prend un peu de temps. De plus, cela crée des coûts de fonctionnement parce que chaque fois que l'on ouvre une classe, on donne une dotation à la nouvelle classe créée.

Pour terminer, sur les rythmes scolaires, c'est un sujet que nous avons déjà abordé lors du Conseil Municipal précédent, je n'y reviendrai pas trop en détail ici, d'autant plus que nous sommes en attente d'un positionnement de l'inspecteur d'académie, de la DDCS et de la CAF. Je vous rappelle que les rythmes scolaires et les activités périscolaires, c'est quelque chose de partenarial. C'est d'abord l'Éducation nationale qui a choisi d'organiser

ces temps scolaires d'une certaine manière, et c'est ensuite la Ville qui met en œuvre des activités périscolaires financées par la CAF et encadrées par des règles de la DDCCS.

Il faut qu'avec tous ces partenaires nous ayons une vision commune, une évaluation scientifique, précise, et qu'il y ait une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative parmi lesquels, évidemment, les enseignants, mais aussi les parents.

Nous ferons quelque chose d'un peu plus scientifique, vous ne m'en voudrez pas Monsieur Morel. Dans ce que j'ai entendu pour le moment, si on posait simplement la question sur un plan de l'organisation personnelle des familles, certaines seraient pour telle organisation et d'autres pour telle autre, ce n'est pas ainsi que l'on fait de la politique. La politique, c'est par rapport à des objectifs que l'on se fixe et par rapport aussi à la mise en œuvre de ces objectifs qui soit le plus compatible avec ce que peuvent attendre ou supporter les différents acteurs.

C'est ce à quoi nous nous attacherons dans les prochains mois mais nous ne serons pas sur une question de savoir si c'est 4 jours ou 4,5 jours, nous serons sur une concertation et une évaluation globale d'un dispositif qui a été mis en place voici trois ans seulement mais trois ans quand même. Cela permet aujourd'hui d'avoir un regard beaucoup plus précis et concerté dessus.

M. Morel voulait peut-être inclure Villeurbanne dans tout ce qu'il citait de qualitatif, en tout cas je ne laisserai pas dire qu'il y a un défaut de qualité dans ce que nous avons fait parce qu'entre ce que nos animateurs font, dans des taux d'encadrement, avec des coordinateurs périscolaires dans chaque groupe scolaire, et ce que nous proposons également avec tout le réseau associatif, des éducateurs sportifs, des acteurs culturels qui interviennent dans nos écoles, c'est d'un très haut niveau, et je crois que cela contribue beaucoup aujourd'hui à ce que les familles n'aient pas finalement tant envie que cela que nous changions l'organisation que nous avons mise en place.

M. LE MAIRE.- Nous ne voulons pas simplement rendre un bilan, nous sommes beaucoup plus ambitieux que vous, nous voulons à la fois avoir un bilan et pouvoir tracer des perspectives. Je crois que c'est ce que M. Damien Berthilier a très bien expliqué.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

24 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉLIE WIESEL - OPÉRATION TERRAIN DES SŒURS – Mme Anne REVEYRAND

25 – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT ET D'ESPACE PUBLIC PIÉTONNIER EN CŒUR D'ÎLOT GALLINE SALENGRO – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons deux rapports de programme d'aménagement, l'un présenté par Mme Reveyrand, l'autre par M. Llung. Mme Vessiller a demandé à avoir la parole sur Élie Wiesel, M. Poncet veut une intervention groupée sur à la fois Élie Wiesel et le terrain de sport Galline Salengro, et M. Ikhlef Chick sur Élie Wiesel. Nous vous

donnerons la parole dans cet ordre, et M. Poncet anticipera dans son intervention sur les deux rapports.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous réjouissons de voir enfin arriver la phase opérationnelle du parc du Terrain des Sœurs Élie Wiesel, avec la définition de ce programme d'aménagement, réjouissance néanmoins contenue car les travaux ne démarreront finalement que dans un an.

Le programme met l'accent sur les continuités écologiques, la biodiversité, la création d'un îlot de fraîcheur grâce à l'infiltration des eaux pluviales et à une forte présence de végétal, et comprend aussi l'aménagement d'un jardin collectif qui permettra aux habitants de jardiner ensemble. Nous souscrivons complètement à ces objectifs !

En attendant les aménagements définitifs, nous suggérons que la Ville crée, comme elle sait si bien le faire pour les écoles, des parcs préfigurateurs ! Ou des espaces éphémères comme elle l'a fait rue Léon Chomel ou Jean Bourgey sur quelques terrains de la ZAC des Gratte-ciel.

Ainsi, ce futur parc Élie Wiesel pourrait offrir un espace public accessible avec des aménagements éphémères pendant l'année qui vient, avec des aménagements minimum dans la mesure où ces usages seraient compatibles, au moins sur une partie, avec les chantiers de bâtiment en cours.

Mais d'autres sites peuvent se prêter à être pendant quelques années des parcs préfigurateurs : nous pensons notamment au futur projet de parc à Grandclément de 4 hectares prévu quelque part entre la gare et la rue Léon Blum, d'autant que plusieurs terrains sont déjà sous maîtrise foncière publique et pourraient faire l'objet d'un tel projet dans l'attente du parc définitif. Et au moins, avec un parc préfigurateur, on n'a pas besoin d'acheter des bâtiments modulaires, donc le coût d'aménagement provisoire reste somme toute modeste.

Le programme intéressant du parc Élie Wiesel ne doit pas faire oublier que de l'autre côté de la rue du 8 mai, dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Buers nord, l'aménagement derrière la barre de Pranard prévoit de réduire un parc de pied d'immeuble en coupant plusieurs arbres, pour faire passer une voie nouvelle. Un projet urbain dont l'intérêt peine à convaincre les habitants. Bien sûr, nous connaissons les exigences de l'ANRU en matière de désenclavement et de création de voies nouvelles, des exigences parfois un peu dogmatiques...

Évidemment, les deux projets ne sont pas liés mais il est quand même dommage de réduire un parc tout en en créant un autre de l'autre côté.

Pour ce qui est du parc Élie Wiesel, bien évidemment, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On retrouve bien Mme Vessiller, ce serait dommage de ne pas instrumentaliser une petite insatisfaction par rapport à l'aménagement des Buers. Parfois, on pourrait imaginer avoir une vue un peu plus globale des choses et ne pas être uniquement dans un porte-voix revendicatif qui trouve en plus des réponses. On pourrait

aussi dire qu'on ne fait pas d'opération NPNRU aux Buers, il ne passera pas de voie. Quand même, quelquefois ! Vous n'avez pas dit cela mais ce genre de chose est toujours suggéré.

Mme Béatrice VESSILLER.- Le dogmatisme de l'ANRU sur le désenclavement peut être mis en question, Monsieur le Maire. C'est simplement mon propos, ce n'est pas de l'instrumentalisation.

M. LE MAIRE.- C'est ce que nous avons fait depuis le début mais vous êtes toujours en train de chercher un petit truc et puis on y va. Je n'ai pas de leçon à vous donner mais, quelquefois, on peut être fatigué de ce genre de remarque qui n'ouvre pas très largement sur la politique que nous menons dans ce domaine.

J'avais oublié de donner la parole à Mme Reveyrand pour présenter son rapport mais comme Mme Vessiller l'a fait au début en disant tout ce que nous allons faire, elle y reviendra dans sa réponse.

Je donne la parole d'abord à M. Poncet qui sera sans doute sur un registre un peu différent.

M. Stéphane PONCET.- Concernant la création de parcs et de terrains de sport, nous sommes tout à fait favorables, on devrait même les multiplier, pour deux raisons. La première, c'est que cela permet à une certaine jeunesse un peu turbulente de pratiquer une activité sportive plutôt que de participer à des compétitions sportives avec les forces de l'ordre. La deuxième, c'est que cela permet aussi de stopper la densification de la ville dont vous êtes un des grands apôtres.

Je rappelle que Villeurbanne, c'est plus proche de Manhattan que du village verdoyant des hobbits.

La question qui nous préoccupe là, c'est celle de la sécurité. Au mois de juin, il y a eu rue Florian une occupation un peu intempestive d'un terrain avec des individus qui avaient décidé en fin de soirée de mettre en place un spectacle pyrotechnique, à la plus grande joie de ceux qui dorment parce qu'ils travaillent le lendemain. C'est pourquoi je vous pose la question, je relaie une demande des habitants : que comptez-vous faire pour assurer la sécurité sur ces terrains et dans ces parcs occupés de façon complètement indue ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Ma prévision était juste.

Monsieur Ikhlef Chick ?

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Renforcer la nature en ville est un élément fort de l'urbanisme à Villeurbanne, dans ce mandat notamment. C'est aussi une façon de répondre aux enjeux de la question climatique à notre niveau local.

Le parc Élie Wiesel s'inscrit complètement dans cette orientation puisqu'il permettra de rendre la ville perméable par des îlots à plus de fraîcheur. Cet espace qui concerne tout de même 4 300 mètres carrés de parc public a été pensé en cohérence avec l'aménagement

de ce qui gravite à ses alentours dont les Buers, et ce jusqu'aux Buers nord. Il jouxtera également le pôle petit enfance Helen Keller.

Il s'agit d'une pierre essentielle de la rénovation du secteur car il s'inscrit dans la continuité du lien entre les réhabilitations faites par EMH et les réalisations prochaines, notamment la réhabilitation de la résidence Pranard.

La dimension relative à la voirie autour de ce parc n'a pas non plus été négligée puisque seront réalisés une piste cyclable et un chemin piéton aux abords du parc. Ceci illustre bien notre parti pris pour une voirie partagée par tous les modes de déplacement en privilégiant les plus apaisés.

L'équipement en lui-même sera composé d'un espace destiné aux jeunes enfants et à des jardins partagés avec un mobilier urbain qui prévoit des espaces détente avec des bancs pour les promeneurs. Il traduit ainsi notre volonté de rencontre et de favoriser la mixité sociale puisqu'il sera in fine le lien entre les habitations pavillonnaires à l'ouest et les lieux de résidence collective à l'est.

En termes de logique de développement urbain le long de la bande verte que représente le parc Élie Wiesel, les futurs logements en construction assureront parfaitement la continuité paysagère d'est en ouest.

Mais, à Villeurbanne, nous concevons aussi le développement urbain en l'accompagnant par la création d'espaces végétalisés. Ceci nous paraît nécessaire lorsque nous faisons de l'enjeu de renforcer la nature en ville un objectif à part entière à chaque projet de réaménagement. C'est typiquement le cas du Terrain du Rectorat avec le parc Jacob Hugentobler, pour citer cet exemple de belle réalisation toute récente, qui présage d'ailleurs de ce que sera le parc Élie Wiesel dans cette logique.

Être à la hauteur de cette politique ambitieuse incluant cette dimension requiert évidemment une bonne gestion du foncier dont nous disposons. J'en profite donc pour souligner l'objectif d'équilibre auquel nous tenons tant entre le bâti et les espaces verts créés dans l'espace public. Je crois qu'en la matière, nous ne pouvons que nous féliciter de ce modèle de gestion du foncier.

Pour conclure, sans vouloir vous abreuver de chiffres, je vais tout de même en rappeler quelques-uns, ce qui me permettra de rappeler par la même occasion le volontarisme de la Ville en matière de création d'espaces verts : 9,5 hectares d'espaces verts vont être créés sur ce mandat et cela représente depuis 2015 2,5 hectares pour ce qui concerne les parcs : Jacob Hugentobler inauguré voici quelques jours, la prairie centrale de la ZAC des Maisons-Neuves et la dizaine d'arbres plantés sur la voirie pour ne citer que ces exemples.

Voilà ce que signifie pour nous redonner toute sa place à la nature en ville pour aérer notre cité, et le parc Élie Wiesel participera lui aussi à la rendre plus agréable.

Naturellement, sans mauvais jeu de mots, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ikhlef Chick.

Mme Reveyrand puis je donnerai la parole à M. Llung qui n'a pas non plus présenté la délibération pour quelques mots de présentation sur l'espace Galline Salengro, et éventuellement quelques éléments de réponse dans le débat.

Anne Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Une présentation initiale qui arrive a posteriori.

Encore un jardin ! En juillet, je vous présentais la requalification du square Dreieich en placette arborée. En septembre, c'est le parc Élie Wiesel que je soumetts à votre vote. Rassurez-vous, il n'y aura pas un parc à chaque Conseil Municipal, nous n'avons pas décidé encore de transformer Villeurbanne en Amazonie, mais le parc Élie Wiesel sera bien différent du parc Jacob Hugentobler que nous avons inauguré voici 15 jours, un peu plus nature peut-être, un peu plus plaine de jeux, les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes. Ici, plutôt que la Balme et la Rize, c'est la plaine alluviale du Rhône que l'on va célébrer à travers une végétation liée à l'eau dans la partie centrale de ce parc.

Il a bien été dit que ce parc est de 4 400 mètres carrés, ce qui n'est quand même pas négligeable. Il se situe sur le Terrain des Sœurs. Je souligne encore une fois qu'il a la particularité de constituer un lien entre les Buers et Croix-Luizet dans l'extrême est de l'avenue Roger Salengro par une promenade piétonne qui le parcourra en diagonal.

Également un très grand parvis sur la rue du 8 mai 45 permettra de le relier à l'ensemble Buers nord qui connaîtra dans les années à venir une grande mutation et qui a déjà fait l'objet de travaux de la part de la Ville, notamment sur des espaces existants, en concertation avec la population, des espaces qui sont gérés par la Ville dont le foncier appartient à la Ville.

Dans les temps à venir, effectivement, cette promenade sera créée mais je pense que Richard Llung en parlera, nous commençons à y travailler.

Sur le jardin partagé, nous y tenions absolument et il est inscrit dans le programme qui a été présenté par l'entreprise de paysage aux habitants dans une réunion d'information. Une première préfiguration de ce jardin a été accompagnée par la Ville, nous sommes aussi quelquefois dans la préfiguration qui a été évoquée par Béatrice Vessiller. Je retiens l'idée plus largement sur les préfigurations, nous y sommes attentifs et nous essayons de trouver les localisations, sauf que pour ce parc précisément, la programmation est à très court terme, on ne va pas aujourd'hui lancer une préfiguration qui nous amènerait à faire un certain nombre d'aménagements dans un premier temps alors que la réalisation sera toute proche.

Je voulais aussi dire que la volonté que nous avons de végétaliser la ville pour des raisons autant de loisirs que de paysage ou de climatisation ne se suffit pas de ce type d'espace. Au-delà de l'ensemble du Terrain des Sœurs qui fait l'objet d'un traitement qui donne quand même une belle place à la nature, il convient de citer la végétalisation de la toiture de la crèche Helen Keller, la gestion des eaux pluviales, les mails piétons arborés, le parvis de plus de 800 mètres carrés devant l'équipement petit enfance. Les formes de nature en ville sont donc diverses et il n'y a pas que les parcs, même si celui-là contribuera aux 9,5 hectares qui seront créés d'ici la fin du mandat.

Quand je parle de formes de nature en ville qui sont diverses, on y recourt beaucoup et l'habitant constitue aussi cette nature. Des jardins du tissu pavillonnaire aux micro-implantations florales qui existent à Villeurbanne, jusqu'aux Incroyables Comestibles dont nous avons salué le travail ce samedi au parc des Droits de l'Homme, les Villeurbannais sont aussi largement sollicités et associés à notre collective production de nature.

Je pourrais redire que le développement urbain est systématiquement accompagné de cet effort de nature et que nous œuvrons à l'adaptation au changement climatique par la présence de toujours plus de nature dans la ville qui permet de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur qui ont été évoqués et dont nous avons tant souffert en cette dernière période estivale que nous ne pouvons pas l'oublier.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Llung pour à la fois présenter le rapport et éventuellement peut-être réagir sur les problématiques de sécurité, notamment sur cet espace futur de Galline Salengro ?

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots pour cette opération Galline Salengro. D'abord, c'est une opération qui est très ancienne, qui a mis du temps à voir le jour. Il y avait des terrains qui appartenaient à la Ville et des terrains privés. Cette opération a commencé en 2008, nous en avons parlé ici au Conseil Municipal en 2010, puis en 2012, en 2013 et en 2014 pour les cessions foncières qui se sont succédées.

Cette opération est aujourd'hui terminée, il y a des logements sociaux (45) qui sont à la reconstitution de Vert Buisson, 133 logements étudiants sociaux, une résidence seniors et du logement privé. C'est plutôt une belle opération, je crois.

Il y avait aussi le terrain de proximité qui avait été délocalisé un temps et qui réintégrera ce secteur Galline Salengro, avec quand même des avantages à citer : nous pourrions traverser demain cet îlot Galline Salengro là où c'était impossible auparavant. C'était plus court à pied, lorsqu'on habite de l'autre côté, pour aller aux commerces par exemple. Le terrain de sport de proximité reconstitué bénéficiera aux différents groupes scolaires et au collège aux heures de ces établissements, et aussi bien sûr aux habitants le reste du temps.

Je voudrais signaler qu'entre les cessions foncières, ce terrain qui avait été acheté par la Ville 180 000 € et que nous avons vendu 1,2 M€ au prix du marché tout simplement, et les équipements tels qu'ils sont prévus, nous avons un solde bénéficiaire de 500 000 €, lesquels sont affectés aux locaux des jardiniers par exemple qui seront installés au 6 rue René Dumont qui est tout à côté du parc Dumont. C'est aussi une opération qui ne coûte pas cher aux finances publiques puisque, pour un solde nul, nous avons des équipements publics neufs.

L'aménagement a été pensé avec la direction de la Proximité pour que l'usage puisse être contenu. Il y a effectivement des usages indéliçats, cela arrive dans les parcs publics dans une ville dense comme Villeurbanne. Il a été décidé que l'aménagement prévoyait, et c'est le cas, une ouverture et une fermeture aux horaires des parcs et jardins de Villeurbanne,

ce qui veut dire que l'on pourra utiliser cet équipement ou traverser cet îlot la journée, on ne le pourra pas le soir après la fermeture des parcs.

Ce n'est pas la réponse à tout mais ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés sur les espaces publics qu'il faut les supprimer. Nous sommes d'accord ? Ce n'est pas tout à fait la même problématique.

Quant au développement urbain que vous avez qualifié d'intensif, Ikhlef Chick et Anne Reveyrand ont très bien répondu, il n'y a pas de développement urbain sans développement d'espaces libres, sans le développement d'espaces publics. On vivrait bien mal sinon. C'est le travail que nous avons entamé et que nous réalisons régulièrement.

J'aurai l'occasion, au Conseil Municipal de novembre, de vous présenter les avancées de ce point de vue. Cela se chiffre en hectares, soit pour l'usage public libre j'allais dire, comme on l'est quand on est citoyen dans une ville, soit pour l'usage sportif puisque nous manquons de terrains de grands jeux dans cette ville et il fallait prévoir leur extension possible ou leur relocalisation sur les projets urbains. Tout cela est fait.

J'ajouterai aussi quand même, y compris aux propos d'Anne Reveyrand, le parc de Grandclément, Béatrice Vessiller l'a cité tout à l'heure. J'en profite pour corriger un chiffre, ce ne sont pas 4 hectares mais 3 hectares de mémoire, les 4 hectares voire un peu plus, c'est l'ensemble autour de ce parc qui comprend aussi la promenade de la gare. C'est moi qui suis à l'origine de cette petite confusion lors d'un Conseil Municipal, je vous prie de m'en excuser.

Le nouveau parc lui-même d'un seul tenant fera 3,3 hectares.

D'autres mesures que je cite simplement pour mémoire : l'inventaire des arbres de Villeurbanne qui, pour beaucoup, seront protégés, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et aussi des choses plus fines sur les nouveaux zonages qui prévoient des coefficients de pleine terre plus importants, ce qui veut dire concrètement l'implantation d'arbres plus importante. Quand on a un coefficient de pleine terre, cela veut dire qu'il n'y a pas de nappe de parking dessous et que des grands arbres peuvent être plantés.

Je m'arrête là pour cette présentation et je laisse peut-être le maire conclure sur les autres aspects.

M. LE MAIRE.- Nous sommes partis d'un sujet très intéressant mais que l'on a élargi, c'était aussi pour répondre à des questions.

Monsieur Poncet, sur la problématique des espaces publics, on sait bien qu'il y a des débordements et que les réponses ne sont pas faciles, elles ne passent pas forcément par des brigades de CRS que l'on utilise quand même quelquefois mais nous serons toujours dans des réponses pragmatiques.

Il y a aussi quelques raisons d'évolution positive. Vous ne regardez pas trop ce qui va mieux, vous regardez toujours ce qui va plus mal. Le parc Vaillant Couturier, voici trois ans, au mois de juillet, avait été le théâtre de ce que vous avez raconté pour Florian, des feux d'artifices, du bruit. Depuis deux ans, il y a eu des aménagements au niveau des barrières, de l'éclairage, qui font que le parc Vaillant Couturier est paisible. Je ne dis pas que c'est pour l'éternité mais cela montre que quelquefois, sur un certain nombre de sujets comme celui-là, on évolue favorablement.

Je voulais simplement souligner ce point non pas d'anecdote mais d'éclairage et non pas de conclusion générale.

Je mets ces rapports aux voix.

Pour le parc Élie Wiesel ?

- Adopté à l'unanimité -

Pour le terrain de sport et d'espaces publics piétonniers de l'îlot Galline Salengro ?

- Adopté à l'unanimité -

26 – AUTORISATION DE DÉPOSER DES PERMIS DE DÉMOLIR ET DE CONSTRUIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONSTRUCTION MODULAIRE DANS LE GROUPE SCOLAIRE LAZARE GOUJON – M. Damien BERTHILIER

27 – PROGRAMME POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉCOLE PRÉFIGURATRICE DANS LA ZAC CARRÉ DE SOIE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- J'ai une intervention de Mme Branska-Farille pour laquelle on m'a dit qu'elle portait aussi sur l'école préfiguratrice du Carré de Soie, mais pour le deuxième rapport, il y aura d'autres interventions.

Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

S'agissant du rapport sur le permis de démolir et de construire pour la mise en place d'une construction modulaire dans le groupe scolaire Lazare Goujon, c'est simplement une régularisation administrative de ce que nous faisons, c'est-à-dire remplacer un modulaire ancien par un modulaire plus récent pour cette BCD qui sera intégrée dans les travaux de restructuration de l'extension, ce qui justifie aussi la délibération de ce jour.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour la deuxième délibération ?

M. Damien BERTHILIER.- Nous sommes dans la concrétisation de ce que M. Lacoste demandait tout à l'heure, c'est-à-dire des moyens conséquents pour les écoles. Nous sommes sur la préfiguration de l'école de la ZAC Carré de Soie.

Vous avez des visuels, le premier étant le plan du quartier avec, au nord, la rue Léon Blum, à l'est la future rue Charlotte Delbo qui bordera l'école préfiguratrice. Un peu plus en bas à gauche, vous retrouvez la rue de la Soie et le site de la future école définitive. Le plan suivant permettra de voir de manière très synthétique la future école préfiguratrice.

Nous sommes en septembre et, d'ores et déjà, les choses sont déjà prêtes pour être lancées pour une ouverture à la rentrée scolaire prochaine. C'est un investissement qui va vraiment dans la préfiguration d'un ensemble qui est un groupe scolaire pour la ZAC Carré de Soie, qui sera d'abord dimensionné à 15 classes pour aboutir à 25 classes quand la ZAC entrera dans sa deuxième phase. L'école préfiguratrice en elle-même est dimensionnée à l'origine pour 5 classes maternelles et élémentaires, avec une restauration

scolaire sur place, et pourra être modulée d'ajout de classes supplémentaires au cours des trois années qui nous feront rejoindre la rentrée 2021 à laquelle l'école définitive ouvrira sur la ZAC.

J'attends les remarques et questions éventuelles de mes collègues.

M. LE MAIRE.- Tout le monde a demandé deux minutes, je le rappelle.

Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En fait, ce n'est pas une intervention, c'est juste une explication de vote.

Nous allons voter pour ces deux rapports et nous vous félicitons pour la bonne réactivité face aux problèmes surgissant mais ce bricolage d'urgence démontre quand même que la bonne gestion de la Ville dont vous êtes si fiers s'est faite au détriment des équipements publics dont les Villeurbannais payent les frais aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous avons peine à voir des félicitations à travers la suite de votre propos. M. Berthilier vous répondra sans doute sur le bricolage.

Madame Vessiller pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste ? Cela nous ferait plaisir que vous la retiriez aussi...

M. Régis LACOSTE.- Vous allez vous embêter !

M. LE MAIRE.- Nous sommes ravis.

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez à notre assemblée un programme pour la réalisation d'une école préfiguratrice dans la ZAC Carré de Soie. Encore une école préfiguratrice pour les élèves de Villeurbanne ! Chacun se souvient des débats agités concernant la première école préfiguratrice de la ZAC Gratte-ciel Nord, des manifestations des parents d'élèves et des enseignants hostiles jusqu'au sein du Conseil Municipal. Quel bel après-midi !

Depuis, vous ne cessez de vanter l'exemplarité de ces constructions modulaires. Ayant enseigné dans des modulaires pourtant modernes et pratiques, je vous l'assure, rien ne vaut une vraie salle de classe.

Pour la ZAC Carré de Soie, nous sommes dans la même situation que Rosa Parks où vous étiez incapables de prévoir et d'anticiper la montée des effectifs des écoles du centre-ville. Dans une ZAC en construction où tous les élèves ne sont pas encore arrivés, vous auriez pu là aussi anticiper.

Une fois de plus, les équipements publics sont prévus après la construction des programmes immobiliers publics et privés. Vous annoncez 5 classes modulaires pour la rentrée 2018 et 4 autres en cas de besoin. Pourquoi ? La construction du groupe scolaire n'a pas été une priorité dans le projet de ZAC pour une ouverture plus rapide. Problème de financement ou de maîtrise du projet dirigé par la Métropole ? Dans cette opération, il

est vrai, vous n'êtes pas pilote mais un partenaire. Espérons pour les élèves, les familles et les enseignants que le modulaire restera provisoire et que les délais de construction seront tenus.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Mathieu Soares pour le groupe communiste ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie Monsieur le Maire.

J'aurai un propos bien sûr différent de celui de M. Lacoste, vous l'imaginez, mais pour faire écho à ce que nous nous disions en début de séance sur la question de maintenir un service public de haute qualité, je crois que l'on minimise cette délibération aujourd'hui. Il faut le dire clairement, on est en train de s'apprêter à ouvrir une école pour la rentrée prochaine et c'est la deuxième école ouverte de ce mandat après Rosa Parks.

Alors oui, c'est une école en modulaire, en préfabriqué, en Algeco, on peut appeler cela comme on veut, pour ma part, je n'ai aucun complexe à dire ces mots parce que ce n'est sûrement pas une sous-école que l'on va ouvrir à la rentrée 2018.

Je le dis comme cela parce que l'originalité de ces écoles préfiguratrices, c'est bien d'inscrire dans le paysage, dans le quotidien, une école là où il n'y a encore uniquement qu'un projet urbain.

Je dirai un premier mot tout d'abord sur les conditions d'accueil dans ces fameuses écoles. Honnêtement, comme beaucoup d'entre vous, j'ai participé aux débats de ce Conseil Municipal, et c'est vrai que j'étais un peu hésitant quand on m'a annoncé ce projet d'une école en Algeco, en modulaire. Nous avons tous nos souvenirs. Mais j'ai bien dû me rendre à l'évidence lorsque nous sommes allés visiter cette première école du genre Rosa Parks, nos collègues du groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne étaient présents, je ne vous ai pas vraiment vu avoir une vraie critique sur les conditions d'accueil de cette école.

L'isolation thermique et phonique est idéale, les salles sont prêtes à recevoir les élèves, etc., le tout a été quand même confirmé par le nombre de demandes de professeurs des écoles pour venir y enseigner, comme quoi, finalement, il y a aussi cette idée de participer à l'installation d'une école qui est intéressante pour eux dans une carrière professionnelle.

Un deuxième mot sur ce choix des écoles préfiguratrices. Je reviendrai sur ce que disait Mme Branska-Farille, ce n'est ni un bricolage ni une solution de facilité, c'est la volonté de marquer au cœur d'un projet urbain la création d'une école, de faire en sorte que cette école évolue au fur et à mesure de la construction du quartier, au fur et à mesure des besoins des habitants qui arrivent.

Je n'oublie pas que c'est quand même un coût supplémentaire par rapport à une démarche classique mais c'est le choix d'inscrire l'ambition éducative partout où nous construisons. D'une manière très concrète, c'est aussi travailler le périmètre scolaire, mieux répartir les enfants dans nos écoles. C'est accompagner aussi l'arrivée de ces nouveaux habitants avec une école qui s'adapte à leur vie et à leur quotidien.

Je conclurai avec un peu de prospective parce que le fait de passer par des écoles préfiguratrices, c'est aussi se laisser le temps de penser la construction d'une école. C'est associer ces nouveaux habitants, les élèves et les enseignants à ce qui deviendra quelques années après l'école du quartier. J'aimerais que l'on cesse de penser qu'aujourd'hui on construit une école sur un modèle unique, l'école qui accueillera les Villeurbannais de demain se crée aujourd'hui avec la question de la place du numérique, de la polyvalence et de la modularité des espaces, du rapport à son environnement direct, etc. Autant de questions qui méritent des débats intenses avec les citoyens.

Pour vous donner un dernier exemple sur le groupe scolaire Rosa Parks qui est en projet, l'architecte l'a présenté au conseil d'école l'an dernier. Il a quand même pensé cette école totalement intégrée dans un nouveau quartier. Les parents et les enseignants planchent depuis l'année dernière sur les « finitions » de l'école pour parler grossièrement mais qui restent encore finalement l'aspect pratique et concret de l'école et de la façon dont on la vit. Même aujourd'hui, les élèves actuels sont associés d'une manière pédagogique à la finalisation de l'ouvrage, ce qui laisse penser qu'ils construisent peut-être aujourd'hui l'école de leurs futurs enfants et c'est quelque chose d'assez intéressant.

Voilà finalement quelque part la traduction, dans un contexte budgétaire honteusement contraint par l'État, on le disait en début de séance, de ce qu'est une ville éducatrice.

Vous avez là, Monsieur l'Adjoint, le soutien du groupe communiste et je m'excuse de vous avoir volé la réponse sur la question du bricolage.

M. LE MAIRE.- Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport centré sur l'école préfiguratrice doit être remis dans son contexte global. Il convient de souligner les efforts entrepris par la majorité pour le développement urbain cohérent et la revitalisation de certains quartiers.

C'est ainsi le cas pour le secteur du Carré de Soie qui, pour celles et ceux qui y vivent ou le fréquentent, connaît une mutation sans précédent. Ainsi, le Carré de Soie, c'est aujourd'hui 3 000 habitants potentiels, 3 500 salariés, sur 11 hectares de ZAC, ce qui en fait actuellement le plus grand projet urbain de Villeurbanne.

C'est dans ce contexte que l'école préfiguratrice est à intégrer. Il s'agit pour la majorité municipale de poursuivre sa politique visant à proposer une offre complète de services publics aux habitants pour faciliter leur quotidien.

En plus de l'école, il convient par exemple de mentionner la crèche et le gymnase.

L'école préfiguratrice répond à la volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fréquentation des écoles existantes. Comme l'a rappelé Damien Berthilier, elle s'inscrit dans un calendrier spécifique où elle est le point de départ de la création d'un ensemble pédagogique global : salles de classe, locaux d'activité, restaurant scolaire.

Certains esprits chagrins pourront toujours critiquer cette solution. Certains utilisent le terme de bricolage. Il convient de leur rappeler qu'il faut faire preuve de réalisme par rapport aux situations d'aménagement urbain. Il existe une différence de mécanisme et de temporalité entre l'investissement privé et public qui génère des calendriers différents

entre l'installation des équipements commerciaux, des habitations et la construction des équipements publics.

Rappelons-nous des critiques démesurées émises par certains de nos collègues concernant l'école préfiguratrice Rosa Parks. Un an après, tout le monde ou presque est satisfait et reconnaît la grande qualité de ce projet. Il en sera de même avec celle de Carré de Soie.

Enfin, il convient de souligner que l'adoption de ce schéma pour des périodes de transition n'est pas une spécificité villeurbanaise puisqu'elle est en vigueur, par exemple dans les communes de Lyon, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons ou Rillieux.

Le groupe socialiste et apparentés apporte donc son soutien entier à cette solution réaliste et pragmatique visant à apporter un service de qualité aux habitants.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque.

Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais commencer par répondre à ceux qui n'ont pas parlé parce qu'il y a parfois des silences qui valent presque approbation. Je pourrais notamment dire au groupe EELV, parti de gauche, que l'on avait effectivement l'année dernière des propos sur l'école Rosa Parks qui étaient proches de l'apocalypse en termes de tout ce que pouvait représenter le concept d'une école modulaire, mais je me félicite que vous ayez pu, grâce à cette expérience, voir que nous pouvions mener ce projet correctement.

Je le dis notamment pour les manifestations que vous avez citées, je crois que c'est M. Lacoste, je vous invite à vous retourner vers la salle, il ne me semble pas qu'il y ait des banderoles aujourd'hui alors que nous délibérons de ce sujet.

Plus intéressant que cela, Monsieur Lacoste, ce sont les habitants qui ont demandé que nous ayons ce choix d'école préfiguratrice modulaire. Ce sont les représentants de l'inter quartier Carré de Soie qui l'ont demandé. L'autre solution aurait été d'envoyer les élèves sur d'autres écoles mais nous voulions d'ores et déjà, même s'il y a encore peu d'habitants à la rentrée 2018, pouvoir accueillir tout le monde sur place dans une école qui commence à se construire, parce que c'est le début d'une longue construction.

M. Soares a dit, et il a raison, qu'il ne fallait pas minimiser ce que nous délibérons ce soir, il faut d'autant moins le minimiser que nous aurons l'occasion à plusieurs reprises d'y revenir, à la fois sur la dénomination de cette école, sans doute lors d'un prochain Conseil Municipal, mais également sur toute la programmation de l'école définitive, parce que c'est un projet véritablement ambitieux que nous avons sur cette école Carré de Soie.

Sur la partie modulaire, Monsieur Lacoste et Madame Branska-Farille, nous sommes tout à fait dans l'anticipation. L'école est prévue dans la ZAC dès le départ. Simplement, les réalités urbaines sur un quartier qui est en train de se construire sont là et n'échappent à personne, que l'on soit à Villeurbanne, Lyon, Rillieux ou Vaulx-en-Velin, c'est la même chose, c'est-à-dire qu'il y a un problème de disponibilité foncière. Il y avait en l'occurrence KomplexKapharnaüm, il s'agissait de pouvoir trouver une solution qui soit convenable car nous souhaitons que son activité puisse se poursuivre. Il y a des voiries qui ne peuvent pas être toutes réalisées et il n'était pas question que nous ayons une

école certes toute belle mais que les élèves pour y arriver passent par des chemins compliqués.

Là, ce que nous avons comme garantie, c'est d'avoir un terrain disponible, qui sera le terrain du futur gymnase, et d'avoir une voirie qui sera elle-même disponible, qui permettra aux élèves de pouvoir venir dans de bonnes conditions. Nous construirons en même temps, avec les élèves (c'est ce qui est intéressant) et les enseignants de l'école préfiguratrice l'école en dur. C'est quelque chose qui est aujourd'hui tout à fait normal et banal dans les conceptions urbaines dans lesquelles nous sommes.

Je suis désolé, Monsieur Lacoste, si vous avez une mauvaise expérience personnelle des modulaires, je suis prêt à tout faire pour vous faire changer d'avis. Venez parce qu'il y a aujourd'hui des enseignants qui viennent nous reprocher de ne pas mettre autant de confort que celui qu'ils trouvent dans les modulaires, je pense notamment à la climatisation. Figurez-vous qu'on est parfois mieux dans des modulaires que dans des bâtiments en dur !

Évidemment, ce n'est pas forcément un modèle en soi, nous sommes d'accord, mais pour trois ans, je vous assure que ce sera vraiment mieux que bien.

Nous reviendrons dans les prochaines discussions sur le groupe scolaire parce que je vous assure que nous avons fait quelque chose de très fort sur Rosa Parks avec un programme que vous avez pu voir, nous serons largement autant à la hauteur sur ce programme Carré de Soie avec une ambition très forte que je ne veux pas dévoiler totalement ici mais il y aura la rencontre de l'architecture, du design et de l'art. Je crois que nous aurons la capacité de montrer toute l'ambition que nous avons pour nos écoles.

Vous voyez, Monsieur Lacoste, c'est concret, les 75 M€, ce sont les extensions nombreuses que nous faisons. L'autre délibération parlait de Lazare Goujon, vous irez voir, on ne reconnaît plus l'école tellement elle est belle et tellement elle sera encore plus belle demain quand les travaux seront finis.

Ce sont aussi des constructions d'école et nous n'aurons jamais construit autant d'écoles que sur ce mandat, je pense que nous pouvons en être fiers parce que nous sommes prêts, nous sommes au rendez-vous des promesses que nous avons faites lors des élections municipales.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur l'Adjoint a tenu des propos erronés sur la position de notre groupe concernant cette délibération. Nous n'avons pas demandé à retirer notre intervention parce que nous étions d'accord avec vous mais nous souhaiterions répondre à ce que vous venez de dire concernant notre position.

M. LE MAIRE.- Dites un mot si vous voulez mais je ne vois pas ce que cela apportera dans la discussion. J'ai écouté Monsieur Berthilier avec attention, il s'est réjoui que, sur ce dossier, vous n'aviez pas la même position que sur Rosa Parks. C'est ce que j'ai compris.

M. Olivier GLUCK.- Effectivement parce qu'en commission les arguments donnés par M. Berthilier étaient très clairs et le contexte est différent de celui de Rosa Parks. Nous pourrions rentrer dans les détails mais c'est ce que nous avons constaté. Je souligne également que Rosa Parks est une réussite en termes de bâtiment construit, etc.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas eu d'insultes ou de propos erronés. On a constaté l'évolution d'une position, le contexte est certes différent, tout le monde le sait, mais votre position est aussi différente. Ce sont des faits.

Je mets aux voix le rapport sur Lazare Goujon.

- Adopté à l'unanimité -

Je mets aux voix le rapport sur l'école préfiguratrice de la ZAC Carré de Soie.

- Adopté à l'unanimité -

28 – PROGRAMME POUR L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES POUR LE COMPLEXE SPORTIF BOIRON GRANGER – M. Ali Mohamed MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- C'est un dossier important mais il n'y a pas de demande d'intervention. M. Ali Mohamed Ahamada est privé d'une présentation mais cela reviendra.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES POUR LE COMPLEXE SPORTIF DE L'ENNA – M. Ali Mohamed MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Même dossier important. Nous réalisons beaucoup d'équipements dans ce Conseil Municipal.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE GÉO-REFERENCEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – CONVENTION DE DONNÉES DE LIVRES À LA MAISON DU LIVRE, DE L'IMAGE ET DU SON FRANÇOIS MITTERRAND ET SON RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE À DIVERS ORGANISMES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - AVENANT N°2 – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Poncet pour deux minutes.

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Juste pour vous dire que je vous dois trois minutes et, comme l'a dit M. Kabalo qui a des dettes sans dette et ne peut pas se payer un 4x4, je voulais vous les rendre.

Il est 20 heures 30, je ne veux pas priver M. Ambrogelly de la prestation herculéenne de Jean-Luc Mélenchon ce soir. Nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE.- Si M. Ambrogelly veut dire quelques mots, il peut le faire. « Prestation herculéenne de Jean-Luc Mélenchon », vous regardez la télévision en même temps que vous êtes au Conseil Municipal alors !

M. Marc AMBROGELLY.- Je pense que vous voterez contre, comme les centres sociaux.

Il faut que je vous explique que le financement provisoire de la Maison du Citoyen permet pour l'instant de maintenir son activité. Je précise bien provisoirement car une réflexion sera entreprise sur une année, comme elle a eu lieu avec les centres sociaux, afin d'envisager des évolutions de gestion ou d'activité.

Par ailleurs, la Maison du Citoyen participe, avec sa particularité bien entendu, au développement de la politique de la Ville et à la cohérence de la politique de territoire, à la mise en œuvre d'une politique éducative ambitieuse malgré la politique gouvernementale réduisant les dotations Politique de la Ville, les dotations de fonctionnement de 13 Md€, sans parler de la suppression des emplois d'avenir avec lesquels fonctionnent les centres sociaux, la Maison du Citoyen et les associations.

Face à une baisse des revenus des plus défavorisés, c'est inévitablement la Ville qui devra soutenir les structures à caractère social de la Ville.

L'esprit de la Maison du Citoyen est particulièrement ouvert. La citoyenneté, l'inclusion des Villeurbannais sans discrimination sont des thèmes développés largement par notre ville. Ce n'est pas tout à fait dans l'esprit de votre dernier texte d'opinion de *Viva* stigmatisant toujours avec autant d'acharnement une partie de la population française, faisant mine de croire, ou le croyez-vous vraiment, que tous les Français ne doivent pas nécessairement avoir les mêmes droits, comme notre ministre de l'Intérieur très en pointe sur ce sujet, qui semble développer aujourd'hui la notion d'intention de délit pour déclarer des citoyens coupables.

Dans cet article que vous avez publié sur *Viva*, vous avez été sans surprise, Mesdames et Messieurs du Front National, parti politique dont les responsables nationaux se sont félicités de l'élection de députés fascistes allemands dernièrement ; sans surprise quand on sait que votre modèle Charles Martel sert de prétexte à développer la théorie factieuse

du grand rassemblement de Renaud Camus. Sans doute comme pour le marché Grandclément, bien que vous n'avez pas donné votre point de vue à ce propos, les marchés d'objets manufacturés qui attirent des populations venues d'ailleurs qui posent problème nous a-t-on dit précédemment.

Vous voyez, vous n'allez pas regretter mon intervention. J'ai raté Mélenchon mais au moins j'ai pu vous parler.

Merci

M. LE MAIRE.- C'est plus tard je crois, personne ne rate personne pour ceux qui veulent voir.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

33 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE SERVICE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (SCD) RELATIVE À L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE DE RÉCIPROCITÉ – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, voulez-vous dire quelques mots ? M. Soares a demandé la parole.

M. Jonathan BOCQUET.- Je vais tout de suite laisser la parole à mon collègue.

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

Je ne vais pas alourdir la soirée mais j'ai été interpellé par vos propos, Monsieur l'Adjoint, lors du dernier Conseil Municipal au cours duquel vous regrettiez, notamment vous adressant au groupe Les Républicains-Changeons Villeurbanne, que l'on ne parle pas assez de politique jeunesse dans notre assemblée.

Je me suis fait un peu mon mea culpa également et je trouve que le service civique était propice aussi à s'exprimer dessus. Je vous tends un peu la perche, vous l'aurez compris, parce que notre groupe se préoccupe de cette question mais je pense que nous ne sommes pas les seuls dans cette assemblée.

Je regrette que, dans notre pays, on ait la mauvaise habitude de traiter la question jeunesse comme s'il s'agissait d'un problème. Je ne vous fais pas la liste complète des débats nationaux dont on a l'habitude, on en a eu encore quelques échos sur notre droite très à droite ce soir. En gros, les jeunes ne votent pas, les jeunes ne trouvent pas de travail. On entend souvent parler de délinquance juvénile, de sauvagions et de racaille, etc., des addictions des jeunes, etc., et j'oserais même parler du préjugé de fainéantise mais, grâce au gouvernement, ce nouveau qualificatif a désormais une portée un peu plus universelle.

Bref, si on résume ce portrait, le jeune serait individualiste, dangereux pour lui-même ou pour la société.

Si je reconnais la volonté de votre politique jeunesse et des équipes de la Ville, je regrette le manque de moyens qui lui sont accordés mais nous ne reviendrons pas sur le débat budgétaire de début de séance.

Ce regret n'est pas pour Villeurbanne mais pour notre pays parce qu'il semblerait qu'il soit difficile de considérer les jeunes, les 16-25 ans, comme le potentiel et l'énergie qu'ils représentent. Je pense que nous sommes quelques-uns à être d'accord ici, il faut de la bienveillance et des moyens.

J'ai longtemps milité dans un mouvement de jeunesse où l'enjeu pour nous était de conquérir l'autonomie d'une jeunesse pour changer le monde et on refusait alors la généralisation du service civique, en refusant que l'on nous réserve un sous-emploi bien que ce soit à travers de belles intentions, et ce comme unique perspective.

Force est de constater que le service civique représente aujourd'hui l'entrée par la petite porte sur le marché du travail, mais cela traduit aussi la détermination d'une génération à vouloir trouver du sens dans son emploi, une forme d'engagement, une cause à défendre, que sais-je encore. Cela fait un peu écho au débat du moment sur le Code du travail, je tiens à le souligner.

Encourager les services civiques avec la précaution que je viens d'exprimer, il me semble qu'il s'agit ici, dans la philosophie portée par la Ville, de donner du sens dans un monde professionnel qui en manque parfois cruellement, c'est valoriser l'apport de ces jeunes, le regard nouveau et frais sur le monde pour développer l'action publique.

Nous le soutenons ici parce qu'il ne s'agit pas de traiter un problème hypothétique mais de chercher le potentiel de chacune et de chacun.

Pour conclure, j'ouvre un peu la réflexion parce que je tenais à affirmer que la responsabilité de l'insertion professionnelle n'est pas que la nôtre, elle est celle aussi et en premier lieu du monde de l'entreprise qui tend à ne vouloir que des salariés tous conformes, interchangeables, et qui se défausse de sa responsabilité en la matière sur le service public.

Nous savons que les jeunes sur notre commune sont tenaces et engagés, pleins de volonté et d'idéaux, et c'est justement de ceux-là dont il s'agit, puissions-nous poursuivre le débat sur d'autres délibérations car une ville comme la nôtre ne peut confirmer son dynamisme qu'en s'appuyant sur tous les jeunes de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Soares. Jonathan Bocquet pour non pas donner la réplique mais entrer dans l'échange.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci à mon collègue de parler de politique jeunesse en dehors de l'approche pathologique. Merci à votre groupe de défendre le budget alloué à la jeunesse. Merci de défendre une vision de la politique jeunesse qui vise à donner du sens et donner du sens à nos jeunes, effectivement, me semble plus qu'urgent.

Merci de me donner l'opportunité de parler de la politique jeunesse, c'est vrai que l'on en a rarement l'occasion dans cette assemblée mais, considérant l'horaire, je m'abstiendrai cette fois. Je ne veux pas me défausser, je le ferai une autre fois avec grand plaisir. Je

suis sûr que tous les groupes m'interpelleront sur ces sujets à l'avenir et s'en empareront eux-mêmes.

Je tiens quand même à revenir sur les vertus du service civique et à le défendre résolument en précisant que ce n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle, c'est une mission spécifique proposée au jeune dans laquelle il s'engage sur la base du volontariat. Il est essentiel de rester dans cette logique de volontariat. La question de l'universalisation de ce dispositif n'aurait absolument aucun sens.

Certes, cela lui assure une rémunération, une protection sociale et une expérience professionnelle mais, avant tout, cela lui assure un enrichissement personnel et l'expérience d'une contribution au service de l'intérêt général.

Vous alertez quand même sur le fait qu'il y a des associations et même parfois des collectivités qui en profitent pour utiliser ce dispositif alors qu'elles pourraient très bien recruter quelqu'un. La plus haute exigence est celle des services municipaux de la Ville, tant dans l'accueil des volontaires dans la Ville que dans l'accompagnement des associations qui souhaiteraient en accueillir. Le travail que nous faisons notamment avec Christelle Gachet et les services Vie Associative sont d'une très grande exigence et ce n'est pas pour rien d'ailleurs que l'Institut de l'engagement a encore fait un certain nombre de volontaires de la Ville des lauréats du service civique, ce qui leur permettra de valoriser encore plus leur expérience via des passerelles avec des grandes écoles, via des parrainages, via de nouvelles formations.

L'idée est toujours d'aller dans le sens d'une plus grande ambition, d'inscrire chaque jeune dans la vie de la cité.

Oui, il y a le service civique mais, plus largement, c'est l'ensemble de la politique jeunesse. Cette convention avec le service de coopération au développement s'inscrit dans deux axes de la politique jeunesse : accompagner vers l'émancipation et favoriser la citoyenneté. L'ensemble des actions que nous portons sont selon cette logique que l'on va traduire tout simplement d'éducation populaire.

Développer la capacité des jeunes à agir, certes, ce n'est pas une compétence en propre de la Ville mais je suis extrêmement fier de contribuer, avec l'ensemble de l'équipe, à cette exception villeurbannaise.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous partageons cette fierté et nous allons mettre aux voix ce rapport.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

34 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE 2017 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE UN DOUA DE JAZZ – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

36 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LE COLLÈGE JEAN JAURES ET LA MÉTROPOLE DE LYON : ACCUEIL D'ENFANTS POUR LA RESTAURATION – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL, DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CROC VACANCES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE PROJETS UNIVERSITAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET RÉPARTITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour - 4 contre - 1 NPPV) -

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

42 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2017 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – ADHÉSION DU RIZE À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES MUSÉES ET DES PROFESSIONNELS DE MUSÉE (ICOM) – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Merci. Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 20 heures 53).